



CORPORATION MUNICIPALE DE DUVERNAY
Comté Laval
Province de Québec

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de Duvernay, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, le 14 janvier 1958, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Maurice Bastien, J.B. Boutet, Philémon Gascon, et J.M. Bourguignon formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

MM. les Conseillers Maurice Dupuis et Charles Thérien sont absents de leur siège.

Rés. 58-1

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Bastien
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 27 décembre 1957 soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-2

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QU'un montant de \$6,634.02 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes suivants:

chèque 123-G	Simpson Office Equipment:	Equipement de bureau	\$ 581.91
124-G	Wilson & Lafleur	7 Codes - Cités et villes	77.00
125-G	Francis Hankin & Co. Ltd	Tuyaux de 3/4" - btes de service	581.09
126-G	Courrier de Laval	Edition de Noel	20.00
127-G	A. Billet Ltée.	pierre	18.39
128-G	Armand Bigras	Nourriture famille Chartrand	6.03
129-G	Goineau & Bousquet	planches - clous	19.59
130-G	A. Derome & Cie.	5 estampes	17.45
131-G	René Bélanger	189 gal. huile	33.74
132-G	Paquette & Guay	balai et accessoires de bureau	12.64
133-G	Félicien St-Pierre	14 entrées	103.60
134-G	National Reasearch Council	4 copies - Code Ntl. du batiment	12.00
135-G	Acme Advertising	161 nos. civiques	82.10
136-G	Loisirs les Ecores	1er versement	278.00
137-G	Formules Légales Prov	Livre d'or	22.44
99-G	René Desjardins	Semaine du 23-28 déc	33.75
122-G		" 6-10 janv.	32.38
114-G		" 30 déc - 4 janv.	27.23
138-G	Gaston Pion	vacances non prises	95.95
101-G	Hydro-Québec	Consommation du 23 août-28 oct.	10.57
102-G	Caisse	Divers	30.28
139-G	Armand Morneau	3 1/2 hres à \$2.25:	7.88
140-G	Banque Canadienne Nationale	Echéance à honorer le 1er février 58	
		Emission de \$151,000. - 1er fév. 55	
			\$ 4,530.00
			\$ 6,634.02

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-3

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QU'un montant de \$168.81 soit voté, ratifié et chargé au fonds d'aqueduc pour payer à:

chèque 6-A Francis Hankin & Co. Un manomètre enregistreur. \$168.81.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-4

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QU'un montant de \$82.37 soit voté, ratifié et chargé au compte général pour payer les comptes suivants:

chèque 141-G
142-G

Félicien St-Pierre	Bull-dozer: 2 hres à \$30:	\$ 60.00
A. Billet Ltée.	Poussière de pierre	<u>22.37</u>
		\$ 82.37

ET que ce montant soit chargé à Jay Mar Construction Reg'd pour la réparation de ses coupes et le déblayage de la rue des Forges.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-5

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

chèque 143-G

QU'un montant de \$630. soit voté, ratifié et payé à même le compte général et chargé aux intéressés du règlement 225 pour payer à M. Henri Auclair la collecte des vidanges pour le mois d'octobre 1957.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-6

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QU'un montant de \$147.52 soit voté, ratifié et payé à même le compte général pour acquitter la facture suivante:

chèque 144-G

A. Billet Ltée. 7 voyages de poussière de pierre \$147.52

ET que ce montant soit chargé aux intéressés de la façon suivante:

Règlement 252:	\$ 42.80
235:	20.70
254	44.01
237:	<u>40.01</u>
	\$147.52

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-7

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QU'un montant de \$342.95 soit voté, ratifié et payé à même le compte général pour payer le compte suivant:

chèque 145-G

Trudeau & Fils - Pose et fourniture d'un puisard sur la rue Joubert: \$342.95.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-8-

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QU'un montant de \$234.12 soit chargé à M. Roméo Carrière, 755 rue Joubert, pour réparation de tuyau d'égout conformément à sa demande du 12 décembre 1957, ledit montant étant réparti de la façon suivante:

chèque 146-G
147-G

Félicien St-Pierre	Creusage et déblai:	\$ 148.30
A. Billet Ltée	Poussière de pierre	34.82
Réparation de l'asphalte:		<u>51.00</u>
		\$ 234.12

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-9

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon



QU'un montant de \$368.00 soit voté, ratifié et chargé au compte de capital du règlement 275 pour payer le compte suivant:

chèque 15-C

Trudeau & Fils Ltée - Installation de tuyaux d'^{aqueduc} gout temporaire du projet Montrose. \$ 368.00
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-10

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QU'un montant de \$280.00 soit voté, ratifié et chargé au compte de capital des règlements concernés pour payer le compte suivant:

chèque 16-C

Lemay & Laferrière - Bornes fournies à la demande des Ingénieurs \$280.00

ET que ce montant soit réparti de la façon suivante:

Règlement 266	\$40.00	
" 275	100.00	
" 285	65.00	
" 287	75.00	280.00

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-11

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QU'un montant de \$134.23 soit voté, ratifié et chargé au compte d'aqueduc pour payer le compte suivant:

chèque 7-A

A. Billet Ltée 6 voyages de poussière de pierre: \$134.23
(bris d'aqueduc rue Hameury)

CE montant devant être chargé à l'entrepreneur Félicien St-Pierre qui avait effectué le raccordement, conformément à la lettre de nos ingénieurs en date du 13 janvier 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-12

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

chèque 148-G

QU'un montant de \$1,626.00 soit voté, ratifié et chargé au compte général pour payer à Middleton Hope & Co. les honoraires professionnels pour travail de comptabilité du 13 février 1957 au 31 juillet 1957. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-13

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Bastien
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à remettre à Trudeau & Fils les deux chèques dépot-garanti aux montants respectifs de \$17,850. et \$7,800. vu que M. Trudeau a fourni à cette Corporation un cautionnement sur contrat pour remplacer lesdits dépôts.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-14

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE ce Conseil accepte la suggestion des Ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre pour l'installation des poteaux de la Cie. de Téléphone Bell sur la rue Louis-Arthur, à trois pieds de la ligne de rue.

Adopté à l'unanimité.



Session du 14 janvier 1958.

Rés. 58-15

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE le plan montrant les subdivisions 18 à 22 inclusivement du lot 65-2, préparé par Lemay & Laferrière, a.g. et approuvés par les Ingénieurs de cette Corporation, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-16

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE le plan montrant les subdivisions 23 à 39 du lot 65-2, préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 5 novembre 1957 et accepté par les Ingénieurs de cette Corporation soit approuvé. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-17

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE le plan montrant les subdivisions 60 à 65 inclusivement du lot 63, préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 7 novembre 1957 et approuvé par les Ingénieurs de cette Corporation soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-18

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE le plan montrant les subdivisions 43 à 58 inclusivement du lot 63, préparé par Léopold Moretti, a.g. le 20 novembre 1957 et approuvé par les Ingénieurs de cette Corporation soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-19.

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE le plan montrant la subdivision 31 du lot 324, préparé par Lemay et Laferrière, a.g. le 4 novembre 1957 et approuvé par les Ingénieurs de cette Corporation soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-20

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE le plan montrant les subdivisions 1 à 13 inclusivement du lot 352 préparé par Lemay & Laferrière le 21 novembre 1957 et approuvé par les Ingénieurs de cette Corporation soit accepté. Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances de:
LALONDE, GIROUARD ET LETENDRE,

- a) au sujet de l'émissaire d'égout sur le lot 58.
- b) au sujet des fuites d'eau au coin de Beauport et roseière et à 2370 rue Hameury.
- c) faisant rapport sur le réseau d'aqueduc et d'égouts de la Municipalité.

Rés. 58-21

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller J.B. Boutet

QUE les Ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre, soient priés de faire nettoyer immédiatement par les responsables, les égouts en mauvais état.

Adopté à l'unanimité.



CHARLES-EDOUARD GRAVEL au sujet du plan directeur et de zonage des trois rangs.

Rés. 58-22

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Bastien
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QU'un montant de \$12,000. soit voté, ratifié et payé à même le compte de capital pour rembourser à Willart Construction Ltd le prêt consenti à cette Corporation en rapport avec les travaux prévus au règlement 272.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-23

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Bastien
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE les services de Me Guy Aubé, notaire, soient retenus pour faire les recherches nécessaires afin de trouver le vrai propriétaire du lot sur lequel est situé l'émissaire à la rivière sur le lot 349 et préparer le contrat nécessaire pour l'acquisition dudit lot.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-24

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE des estimés préliminaires soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre pour la construction des trottoirs dans l'arrondissement Les Ecoles.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-25

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Bastien
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE les mutations suivantes fournies par le registraire du Comté Laval pour les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre soient acceptées, excepté la mutation 115-136 et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.
Adopté à l'unanimité.

MUTATIONS OPERÉES DANS LA PAROISSE DE ST-VINCENT-DE-PAUL

ERMANNO NARDUZZI vend à Ralph C. Jeffrey, 1485 Poirier, Spt. 1, Ville St-Laurent, le lot 62-71.

LOUIS ARTHUR MILOT vend à Mario Verdon, 1640 Dauphin, St-Vincent-de-Paul partie du lot 56-40.

LES IMMEUBLES DUBORD INC. vend à Emilien Poulin, 2585 Boul. Lévesque et Lucien Poulin, 400 Jubenville, Pont Viau, les lots 56-A-17 à 56-a-36 inc.

JOSEPH BELLEFLEUR déclare que son épouse Gertrude Corbeil est décédée le 17 avril 1957, laissant tous ses biens au comparant Joseph Bellefleur et à son fils Claude Barsalou la nue propriété de ses biens. La défunte a laissé dans sa succession la partie des lots 342 et 343.

J. BENOIT JOLICOEUR vend à Siegfried Steppan la partie du lot 57-56 et une partie du lot 57-57.

JEAN SAINT LOUIS vend à André Forget, 124 Bas St-François, une partie du lot 401.

JOSEPH ST-JEAN VEND à Paul-Emile Doyon, le lot 340-B-14.



Session du 14 janvier 1958.

ANTOINETTE BROUILLET, veuve de Rodrigue Chartrand vend à May McNally, veuve de Pierre Blackburn, une partie du lot 356.

MAURICE BASTIEN vend à Félicien St-Pierre une partie du lot 538.

ALBERT VALLEE LTEE. vend à Albert Stansfield, une partie du lot 58-95

VIATEUR THERRIEN vend à Ace Holdings Corporation, Samuel Deckelbaum, Lewis Deckelbaum, Morris Deckelbaum, une partie du lot 332 et une autre partie du lot 332.

J.A. ROLAND GAGNON vend à Antonio Michetti, les lots 61-97 et 61-196.

LOUIS EDGAR GAGNIER d'une part et JACQUES BISSON d'autre part. Edouard Gagnier cède à Jacques Bisson une partie du lot 63-1-5 et en échange Jacques Bisson cède à Louis E. Gagnier une partie du lot 65-25.

PLATEAU LEVESQUE HNG. INC. vend à Raymond Nault, les lots 327-189 et 190.

COUR Supérieure de Montréal, par Yvan Joly requérant, déclare le requérant propriétaire de la moitié nord-est du lot 398.

RAYMOND CHARBONNEAU vend à Lucille Charbonneau épouse Jean Claude Lachapelle une partie du lot 338.

RAPHAEL MARTINO vend à Léopold Fredette, une partie du lot 357.

HERVE BASTIEN déclare que sa mère MARIA JOUBERT veuve de Honoré Bastien est décédée laissant tous les biens à ses enfants Antoinette Bastien épouse de Camille Lavoie, Bernice Bastien, épouse Hector Lambert et Hervé Bastien. La défunte laisse dans sa succession le lot 459-A, une partie du lot 496 et le lot 495.

DORIA VAILLANCOURT vend à Réal Charbonneau, une partie du lot 358.

JOS. ABONDIUS MARTEL cède à Paul-Emile Labrie, une partie lot 347.

ALFRED DESROSIERS vend à René Watier, une partie du lot 356.

LEOPOLD FREDETTE vend à Gérard Grenier, une partie du lot 357.

GEO. BOURRET LTEE. vend à Jean Hubert Simpson, le lot 61-99.

JACK DARDICK vend à Emma Schambach veuve de Vincas Renke, le lot 62-131.

BOWMAN CORP. LTD. vend à Roger Desrosiers, le lot 61-79.

J. EMILE FORCIER vend à Léopold Laurendeau, le lot 58-19.

JEAN BERCHMANS PAPINEAU vend à Eugène Papineau, une partie du lot 65.

GEO. OVIDE LAPIERRE vend à Roland Jargaille, une partie du lot 366.

ALLAN COLTON, HARRY COLTON, JACK WAX vendent à Ruben Eitingin, HARRY Colton, Jack Wax, Hyman Resnick, Allan Colton, Selma Colton, pouse de Sam Churgin, et Samuel Brock, une partie du lot 66.

YVONNE DELISLE épouse de Georges Dufresne vend à Ernest Roger, une partie du lot 356-11.

PLATEAU LEVESQUE HNG INC. vend à Domenico Mirante, les lots 328-137 et 138.

PLATEAU LEVESQUE HOUSING INC. vend à Ester Lucchetta, le lot 327-191.

ITALIA GARDENS INC. vend à Jean-Marie Savignac, Gildas Caissie, Roger l'Heureux, Rosario Gallienne, Jean-Luc Lachance et Guy Vidal, les lots 505-1-59, 61, 119 à 124 inc., une partie du lot 505-1-60, et une autre partie du lot 505-1-60.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



BOWMAN CORP. LTD. vend à André Fortin, le lot 61-67.

J.B. JOLICOEUR vend à J. Marcel Routhier une partie du lot 56-66 et une partie du lot 56-67.

MONTROSE BUILDERS INC. vend à Thérèse Julien, épouse de Raymond Ouellette le lot 75-14.

MONTROSE BUILDERS INC. vend à Léo Henry Gagnon, le lot 75-10.

MONTROSE BUILDERS INC. vend à J.P. Roger Tremblay, le lot 75-8.

MONTROSE BUILDERS INC. vend à Lorenzo Bibeau, le lot 75-16.

MONTROSE BUILDERS INC. vend à Denis Léo Fitzgerald, le lot 75-15.

MONTROSE BUILDERS INC. vend à Charlotte Valiquette, veuve de Paul-E. Limoges le lot 75-12.

LEOPOLD LAURENDEAU vend à Rita Rocheleau, épouse de Bernard Bourgeois, le lot 58-116 et 60-81.

PAUL NARCISSE DAVID vend à Ion Rainu, le lot 66-25.

ULRIC ARCHAMBAULT vend à Germain Archambault, une partie du lot 366.

BETTER BUILT CONST CO LTD vend à Jean Guévremont, le lot 61-215.

FOREST HOMES DEV. CO. LTD. vend à René Major, le lot 58-189.

FOREST HOMES DEV. CO. LTD vend à Pierre Larivière, le lot 58-192.

FOREST HOMES DEV. CO. LTD. vend à Germaine Larose, le lot 58-191.

HYMAN C. Shatan, Louis Melamed et Szia Litwin vendent à Northfield Const. Co. Ltd. une partie du lot 68.

WILLART CONST. CO. LTD. vend à Claude Henri Poirier, le lot 63-17.

JOEL RIVEN, ALBERT ROLBIN et RIVER HOUSING DEV. Inc. vendent à Les Curé et Marguillers de l'oeuvre et Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame des Ecores le lot 62-270.

NOEL CONST. LTD. vend à Jean Blondin les lots 61-191 et 61-122.

HENRY JAMES SMITH vend à Malcolm G. Mackinnon, le lot 62-130.

J.J. JOUBERT & FILS LTEE. vend à Imperial Oil Ltd. une partie du lot 57-2 et une partie du lot 57-1.

ROSAIRE TROTTIER vend à Guy Dubois le lot 61-202.

HENRI CHARTRAND vend à Ephrem Pépin, une partie du lot 358.

DORIA VAILLANCOURT vend à Clément Boucher, une partie du lot 358.

MAGLOIRE AUCLAIR vend à Hector Auclair une partie du lot 543.

FRANCES ROTHSTEIN épouse de Herman Davis vend à Manuel Melamed, Morris Shatan, Joseph Wasserman, Milan Hofman, deux parties du lot 333.

TANPARTK REALTIES INC., Albert Rappaport, Morris Statan, Manuel Melamed, Milan Hofman, Joseph Wasserman vendent à North End Gardens Inc. le lot 334.

DUBORD & FRERE LTD. vend à Arne Edwin Ramstead, le lot 63-1-61.



Session du 14 janvier 1958.

ROSAIRE TROTTIER vend à Eugène Le Compte, le lot 61-204.

ROSAIRE BELANGER vend à Gaetan Bellemare, le lot 62-239.

DUBORD & FRERE LTD. vend à Roland Frenette, le lot 63-1-57.

TANPARK REALTIES INC. Morris Shatan, Albert B. Rappaport, Manuel Melamed, Milan Hofman, Joseph Wasserman vendent à North End Holdings Ltd. deux parties du lot 333.

CLERINDA BRUNET épouse de Wilfrid Bélisle vend à Armidor Berthiaume veuve de Alfred Delisle, une partie du lot 356.

WILLART CONST CO. LTD. vend à Junshiro Hama, le lot 63-28.

LES IMMEUBLES DUBORD INC. vend à Lucien Dubord, les lots 56-A-1, 2, & 3.

WILLART CONST CO. LTD. vend à Yvon Lévesque, le lot 6329.

MAURICE GAGNON vend à Eugène Mercure, Paul Narcisse David, Alpha Leblanc, et Jean Chartrand, les quatre cinquième indivis des lots 63-31 et 32.

CITTA INCORPORE vend à Joseph Henri Letourneux une partie du lot 57.

GEORGES BOURRET LTEE vend à Lucien Côté, le lot 61-100.

ROSAIRE BELANGER vend à Stanley Lacasse, le lot 62-242.

ROSAIRE BELANGER vend à André Hamelin, le lot 62-237.

ROSAIRE BELANGER vend à Henri Bleau, le lot 62-238.

BONAVENTURE INV. CO. LTD. vend à Rosaire Bélanger, les lots 62-173 à 62-187 inc.

PLATEAU LEVESQUE HNG INC. vend à Paul Emile Tessier, le lot 328-66.

ROSAIRE BELANGER vend à Pierre Préfontaine, le lot 62-233.

ROSAIRE BELANGER vend à Algirdas Kirkilionis, le lot 62-232.

QUEEN CITY REALTY CORP. vend à Imperial Oil Ltd., une partie du lot 331.

HELEN KERN épouse de Isidor Scharf vend à William Gartner et Abraham Stern, la moitié indivise du lot 346.

ITALIA GARDENS INC. vend à Oldrich Kolacek une partie du lot 505-1-45 et une partie du lot 505-1-46.

ITALIA GARDENS INC. vend à Robert Moquin, une partie du lot 505-1-143 et une partie du lot 505-1-144.

ITALIA GARDENS INC. vend à Nicola Perschino, les lots 505-1-1, 2, 3 et 4.

ITALIA GARDENS INC. vend à Wladyszawa Larkiwocz épouse de Wincenty Podrez une partie du lot 505-1-133.

ITALIA GARDENS INC. vend à Wincenty Podrez, une partie du lot 505-1-133.

HORMISDAS LABELLE vend à Paul Hamelin, le lot 324-3.

LES IMMEUBLES DUBORD INC. vend à Marie Louis Poulin et Lucien Dubord, les lots 56-A-4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

RIVIERA INVEST. CORP. vend à El Rancho Homes Ltd. le lot 58-145.

RAINU LTD. vend à Joseph Armand Limoges, une partie du lot 65-2, une partie du lot 65-2-3 et une autre partie du lot 65-2.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



R & R Enterprises Ltd. vend à Urgel Beaulac, le lot 63-3.

EPHREM Pépin vend à Donia Drolet épouse de Henri Boucher, une partie du lot 357.

WILLART CONST. CO. LTD. vend à Michael Wojtkowiak, le lot 63-18.

WILLART CONST CO. LTD. vend à L'Abbé Maurice Gagnon, les lots 63-31 et 63-32.

REAL CHARBONNEAU vend à Claude Vaillancourt, une partie du lot 358.

FOREST HOMES DEV CO. LTD. vend à Maurice Roby, le lot 58-188.

GLAPHIRE RICARD déclare que son époux Charles-Henri Levert est décédé laissant tous ses biens à son épouse y compris une partie du lot 354.

LUCIEN BIZIER vend à Antonio Bizier, le lot 63-1-15.

ANTONIO BIZIER et LUCIEN BIZIER vendent à Yvon Prince, le lot 63-1-17.

FOREST HOMES DEV. CO. LTD. vend à Fecteau & Frère Const. Ltée. les lots 58-170, 171, 185, 186 et 187.

ALBERT VALLEE LTEE. vend à Alfred Roger Laurin, le lot 58-99.

BOWMAN CORP. LTD. vend à Roland Lacroix, le lot 61-76.

EMILIEN POULIN et LUCIEN POULIN vendent à Gatien Deslongchamps le lot 63-1-20.

JOSEPH BERNARD PELOT vend à Lucien Véronneau, les lots 350-34 et 350-28-2.

BELLEVUE DEV. LTD. vend à Henry Fielding, le lot 65-102.

WILLART CONST CO. LTD. vend à Emile Cousineau, le lot 63-24.

OVIDE, GASTON & FRANCOIS CHARTRAND vendent à Jean Maurice Poisson, une partie du lot 354-3

MONTROSE BUILDERS INC. vend à Joseph Léon Lionel Gilbert Mireault, le lot 75-3.

MONTROSE BUILDERS INC. vend à Georges Boutchatzky, les lots 75-26-1, 75-25, 75-32, 76-6-1, 76-5.

MONTROSE BUILDERS INC. vend à Roger Poirier, le lot 75-11.

YVETTE MOREL épouse de Maurice R. Bail vend à Gérard Comtois, une partie du lot 356.

EL RANCHO HOMES LTD. vend à Marcel Millette et René Champagne le lot 58-111.

EMILIEN POULIN et LUCIEN POULIN vendent à Donat Dumont, le lot 63-1-23.

ANTONIO BIZIER et LUCIEN BIZIER vendent à Maurice Archambault, le lot 63-1-45.

ITALIA GARDENS INC. vend à Maria Kuggie épouse de Stefan Kyrchok, le lot 505-1-153 et une partie du lot 505-1-152

ITALIA GARDENS INC. vendent à Zygmunt Warjas, une partie du lot 505-1-134.

JEAN MAURICE POISSON vend à Josaphat Brassard, une partie du lot 354-3.

CLEMENT DESPRES vend à Jean Guy Renaud, le lot 324-16.

PAUL NARCISSE DAVID vend à Ernest Desnoyers, le lot 66-59.

GUY DUBOIS vend à Henri Tremblay, le lot 61-202.

WAKEFIELD ENTREPRISES LTD. vend à Lucien Nantel, le lot 61-119.

ANTONIO BIZIER et LUCIEN BIZIER vendent à Robert Pakenham, le lot 63-1-27.



Session du 14 janvier 1958.

NOEL CONSTRUCTION LTD. vend à Raymond Frigon, le lot 61-188.

JACQUES HAMEURY, Francis Hameury, Roger Hameury et Gilles Hameury vendent à Durocher Builders Supplies Inc. une partie du lot 349.

ANTONIO GIORDANO vend à Oliva Eva Lauzon épouse de Vincent Rinaldi, le lot 58-23.

GERARD GRENIER vend à Henri Saumur, une partie du lot 357.

EL RANCHO HOMES LTD. vend à Roland Raymond Bélanger, le lot 60-91.

EL RANCHO HOMES LTD. vend à Thomas Todasco, le lot 58-147.

ITALIA ENTERPRISES INC. vend à Maria Lshinsky épouse de Vassily Kasanezky les lots 508-139, 140, 141 et 142.

WAKEFIELD Enterprises Ltd. vend à Russell James Bryson, les lots 61-121 et 61-192.

ANTONIO BIZIER vend à Lucien Bizier le lot 56-44 et une partie du lot 56-42.

GERARD DUMAS vend à Amable Clermont une partie du lot 340.

BENOIT FOURNIER vend à Yvanhoe Chartrand une partie du lot 358.

HENRI CHARTRAND vend à Michel Bélair, une partie du lot 358.

EL RANCHO HOMES LTD. vend à Roger Jauvin, le lot 60-74.

EMILIEN POULIN et LUCIEN POULIN vendent à Jean Jacques Elie, le lot 63-1-29.

BERTRAND GILBERT vend à Dominique Gilbert, le lot 63-1-53.

DOMINIQUE GILBERT vend à Robert Naud, le lot 63-1-53.

BOWMAN CORPORATION LTD. vend à Charles Caron le lot 61-70.

BOWMAN CORP. LTD. vend à Jean-Cuy O'Brien, le lot 61-80.

ELITEVILLE DEV. CORP. vend à May Bernard veuve de Walter Whitaker les lots 350-15-1, 350-15-2 et 350-9-8.

ELITEVILLE DEV. CORP. vend à Walter Korchinsky, le lot 350-58.

ELITEVILLE DEV. CORP. vend à Yvette Guay épouse de Jean-Paul Beaulieu le lot 350-57.

FERNAND QUEVILLON, déclare que son épouse Cécile Cousineau est décédé laissant dans sa succession le lot 501 à son époux.

BOWMAN CORP. LTD. vend à Réal Labelle, le lot 61-74.

RAINU LTD. vend à Jeanne Van Laeren veuve de Jules Victor Mester, le lot 65-2-16.

YVAN JOLY vend à Maurice Beauchemin, Hyman Greenspoon, Harry Bergerm et Louis Vandelman, une partie du lot 398.

DUBORD & FRERES LTEE. vend à H. Noel Leblanc le lot 63-1-62.

DUBORD & FRERES LTEE. vend à Camilien Labranche le lot 63-1-56.

WILLART CONST. CO. LTD. vend à Edouard Vachon dit Dussault, le lot 63-23.

WILLART CONST. CO. LTD. vend à Karl Hentschel le lot 63-16.

JEAN VICTOR GAUDREULT vend à Dame Marie Paule Chabot épouse de Gaston Pion, le lot 329-65.

EMILIEN POULIN et LUCIEN POULIN vendent à Geo. Arthur Leblanc le lot 63-1-26.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Session du 14 janvier 1958.



ROSAIRE BELANGER vend à Hubert Bédard, le lot 62-231.

ROSAIRE BELANGER vend à Joseph Membride le lot 62-240.

DUBORD & FRERES LTD. vend à Gérard Marceau, le lot 63-1-63.

ALDERIC DUMAS vend à Maurice Dumas une partie du lot 340.

ITALIA GARDENS INC. vend à Rocco Antonio De Lillo une partie du lot 505-1-11 et une partie du lot 505-1-12.

ITALIA GARDENS INC. vend à Giuseppe Antonio Di Lillo une partie du lot 505-1-12.

ROSA PAQUETTE épouse de H.H. Archambault vend à Roger Archambault le lot 537.

ANTONIO BIZIER et LUCIEN BIZIER vend à Alfred Dionne le lot 63-1-11.

ELITEVILLE DEV. CORP. vend à Normand Meloche, le lot 350-52.

JEAN COUTU vend à Arthur Blumenthal le lot 61-146.

BOWMAN CORP. LTD. vend à Jacques Tourangeau le lot 61-95.

BOWMAN CORP. LTD. vend à Denis Sigouin, les lots 61-77 et 61-164.

EMILIEN POULIN vend à Roméo Saulnier le lot 63-1-14.

BOWMAN CORP. LTD. vend à Georges Brouillet les lots 61-82 et 61-181.

BOWMAN CORP. LTD. vend à Claude Caron, le lot 61-90.

ANTONIO MICHETTI vend à J.A. Roland Gagnon, les lots 61-177 et 61-92.

EMILIEN POULIN et LUCIEN POULIN vendent à Joseph Edouard Long le lot 63-1-9.

BILLART CONST CO. LTD vend à Raoul Desbiens le lot 63-7.

BONAVENTURE INVEST CO. LTD. vend à The British American Oil Co, Ltd. une partie du lot 62.

ANTONIO BIZIER et LUCIEN BIZIER vendent à Georgette Douaire épouse de Léopold Delorme le lot 63-1-28.

GEORGES GRENIER vend à Anthime Roy le lot 66-28.

Rés. 58-26

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Bastien
Secondé par M. le Conseiller Philémon Gascon

QUE L'Assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

CORPORATION MUNICIPALE DE DUVERNAY.

Maire

Sec.-trés.



CORPORATION MUNICIPALE DE DUVERNAY
Comté Laval
Province de Québec

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de Duvernay, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, le 28 janvier 1958, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers J.B. Boutet, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

MM. les Conseillers Maurice Bastien, Philémon Gascon et Charles Thérien sont absents de leur siège.

Rés. 58-27

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

QUE les minutes de l'assemblée du 14 janvier 1958 soient adoptées telles que lues.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-28

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Maurice Dupuis.

QU'un montant de \$4,317.84 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes suivants:

chèque				
	René Desjardins	Semaine du 11 au 18 janv. 1958.		\$55.95
	Caisse	Timbres, papeterie et divers		84.30
171-G	S.O. Riverin Ltée	67ensembles de noms de rues		954.40
172	A. Bigras	Nourriture famille Chartrand		6.47
173	Formules Légales Prov	Base pour sellotape, 2 sellotape		6.68
174	Gestetner Canada Ltd	Stencils		8.98
175	Jean Harel	8 cas d'assistance étudiés		56.00
176	Gérard Hamel	193 gal. d'huile		34.46
	Gestetner Canada Ltd	2 tubes d'encre		6.94
177	Union des Municipalités	Contribution pour l'année 1958		50.00
178	Bell Tel. co of Canada	Service au 13 janvier 1958		43.20
179	Félicien St-Pierre	3 entrées d'eau rue Kléber		19.80
180	Hôtel-Dieu de Montréal	Aubulance re: Mme Frédéric Gareau		30.00
181	Lemay & Laferrière	25 copies de plan "Duvernay"		25.00
182	Guy Paquette	Remboursement pour taxes payées en trop.		20.01
183	Jean-Paul Lefebvre	27 heures à \$1.25:	43.75	
		184 milles à \$0.10:	18.40	62.15
	Jean Harel	8 cas d'assistance étudiés		
184	Henri Auclair	Erreur sur compte d'octobre		30.00
185	David & Frères	1er versement - déblaiement de la neige	2,100.00	
186	Godard Dieudonné	" " " "	550.00	
187	Fernand Rhéault	" " entretien de la rue		
		LOUIS-ARTHUR.		35.00
188	Roger Gagné	1er versement - entretien de la rue BOURGEOIS	35.00	
189	Chartrand & Frères	" " " " MEUNIER	35.00	
190	Henri Bélanger	" " " " DE LA PAIX	30.00	
191	Maurice Chartrand	" " " " CLAIRE	13.50	
192	Jos. St-Jean	" " " " ST-JEAN	25.00	
				<u>\$ 4,317.84</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-29

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Maurice Dupuis

QU'un montant de \$448.33 soit voté, ratifié et chargé aux intéressés du règlement 272 pour payer le compte suivant:

Chèque 193-G

Intérêts à Willart Construction:

\$10,402.02	- 237 jours à 6%:	405.25	
1,597.98	- 164 jours à 6%:	43.08	\$448.33

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-30. Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

198-G

QU'un crédit de \$255.00 soit accordé à Dubord & Frère pour taxes payées en trop sur les lots 63-1-52 à 63-1-63 inclusivement, 63-1-65 à 63-1-74 inc., 63-1-78 et 63-1-79, ledit montant devant être chargé aux intéressés du règlement 259. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-31. Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

chèque 194-G

QU'un montant de \$39.43 soit voté, ratifié et chargé aux intéressés du règlement 250 pour payer les comptes suivants:

Produits CHO-LEX:	24 lumières- F. 5597	7.72	
	60 lumières- F. 5577	31.71	\$39.43
			Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-32. Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

chèque 195-G

QU'un montant de \$660.00 soit voté, ratifié et chargé aux intéressés du règlement 225 pour payer à M. Henri Auclair la collecte des vidanges pour le mois de novembre 1957. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-33. Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

chèque 8-A

QU'un montant de \$42.00 soit voté, ratifié au compte d'aqueduc et chargé à Félicien St-Pierre pour payer le compte suivant:

Hauterive Développement	Travail de Bull-Dozer	
	les 5 et 7 déc. 1957 - 7 hres à \$6.:	\$42.00
		Adopté à l'unanimité.

+ CHARGÉ

Rés. 58-34. Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

chèque 9-A

QU'un montant de \$545.89 soit voté, ratifié et chargé au compte d'aqueduc pour payer les comptes suivants:

10-A	Jean Hamel	Installation d'un manomètre:	\$15.18
11-A	Francis Hankin & Co.	Réparation d'un compteur.	5.76
12-A	Trahan Hodge & Trudelle	Honoraires de perception.	20.05
	Francis Hankin & Co.	Appareil à dégeler les bornes-fontaines	504.90
			\$ 545.89

Adopté à l'unanimité.

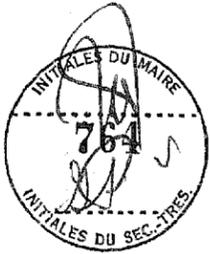
Rés. 58-35. Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

chèque 18-C

QU'un montant de \$2,227.82 soit voté, ratifié et chargé aux intéressés des règlements pour payer Lalonde, Girouard et Letendre pour honoraires professionnels, surveillance:

Règlement 275:	\$1,857.86
Règlement 266:	\$ 369.96

Adopté à l'unanimité.



Session du 28 janvier 1958.

Rés. 58-36

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$86,224.99 soit voté, ratifié et chargé au fonds de capital des règlements concernés pour payer à:

chèque 19-C	Trudeau & Fils	- Estimation prog. no. 1 - règlement 285:	\$ 4,527.90	2
	Trudeau & Fils	- Estimation prog. no. 1 - règlement 277:	16,677.54	
	Trudeau & Fils	- Projet Montrose - règlement 275:	47,773.78	3
20-C	F. St-Pierre	- Estimation prog. no. 1 - Règlement 259:	7,407.77	
21-C	Bourget Const. Inc-	Estimation prog. no. 2 - Règlement 266:	4,923.00	
	Bourget Const. Inc-	Station de relais d'aqueduc -	4,590.00	
	Trudeau & Fils	- Entrée d'eau de l'Ecole -ST MAURICE.	325.00	
			<u>\$ 86,224.99</u>	

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-37

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

Chèque 196G ✓

QU'un montant de \$4,345.71 soit voté, ratifié pour payer à Félicien St-Pierre les intérêts réclamés à cause du retard effectué dans des paiements dus, ledit montant devant être chargé aux intéressés de la façon suivante:

Règlement no. 232	729.89
" 233	376.81
" 234	581.46
" 235	1,088.62
" 238	20.11
" 247	96.29
" 248	262.57
" 266	83.05
" 269	1,106.91
	<u>\$ 4,345.71</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-38

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.B. Boutet

QUE les dépôts de \$50. et \$200. faits respectivement par Dubord & Frères et J.B. Jolicoeur, pour des coupes sur les rues Du Commerce et De Luçon leur soient remboursés et que les compte de F. St-Pierre pour l'entrée sur la rue Du Commerce et 4 entrées sur la rue De Luçon soient renvoyés aux intéressés pour règlement avec F. St-Pierre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-39

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Maurice Dupuis

QUE le certificat d'acceptation provisoire, au montant de \$937.69, émis par C.E. Gravel, Ing. Cons. le 9 janvier 1958, pour travaux d'aqueduc, d'égouts et de pavage, en vertu du règlement 272 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-40.

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$30,000. soit voté, ratifié et payé à même le compte général pour rembourser à la Banque Canadienne Nationale les emprunts temporaires déjà contractés. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-41

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$25,000. soit transféré du compte de capital au compte général. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un compte de Félicien St-Pierre au montant de \$10,907. pour travaux supplémentaires que M. St-Pierre aurait exécutés à l'émissaire à la rivière sur le lot 349.

Etant donné que cette demande a déjà été étudiée et que ce Conseil a jugé bon de refuser le paiement sur recommandation de l'ingénieur C.E. Gravel;

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

de maintenir cette décision et que demande soit faite à Félicien St-Pierre d'avoir à déblayer l'extrémité du tuyau de tout débris provenant de la jetée et de nettoyer les tuyaux d'égouts relatifs à leur contrat conformément aux recommandations des ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre.

Cette proposition n'a pas de secondeur.

Rés. 58-42

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Maurice Dupuis

QUE les demandes d'assistance publique de Luc Paquette, Hénat Desharnais et Frédéric Gareau soient acceptées. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-43

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Maurice Dupuis

QU'un avis soit demandé aux avocats Lacroix, Viau & Poupart relativement à la servitude offerte par la Cie. Bellevue Development sur les lots 65-96-1 et 65-96-2 et en cas d'avis favorable, que le dossier soit transféré à Me Guy Aubé, Notaire pour la préparation et l'enregistrement de la dite servitude, les frais étant à la charge de Bellevue Development Ltd. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-44

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Maurice Dupuis

QUE le plan montrant les subdivisions 80 à 130 du lot 57 et 183 à 205 du lot 58, préparé par Harold M. Fowle, arp. géo., soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-45

Il est proposé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon
Secondé par M. le Conseiller Maurice Dupuis

QUE le plan montrant les subdivisions des lots 69 et 70 soit accepté, du Boul. Lévesque au Boul. Marguerite-Bourgeoys. Adopté à l'unanimité.



Session du 28 janvier 1958.

Rés. 58-46

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.B. Boutet

QUE la Municipalité de Duvernay achète pour un dollar (\$1.00) et autres bonnes valables considérations le terrain sur lequel est construit l'émissaire allant à la Rivière des Prairies, désigné comme suit:-

(Un emplacement ayant front sur le Boul. Lévesque, en la Municipalité de Duvernay, formé de la partie Nord-Est du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante-neuf (349-Ptie N.E. 3) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, mesurant quarante pieds (40) de largeur, par toute la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la Rivière des Prairies; ladite partie de lot bornée en front au nord-ouest par le chemin public, le Boul. Lévesque, en arrière vers le sud-est par la Rivière des Prairies, d'un côté vers le nord-est par le lot 349-2 dudit cadastre, et de l'autre côté vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 349-3. Avec toutes les constructions érigées sur ledit immeuble.)

QUE Monsieur le maire et le secrétaire-trésorier soient et ils sont par les présentes autorisés à signer un acte de vente à être passé devant Me Guy Aubé, notaire, pour donner suite à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-47

ATTENDU que le lit de la Rivière des Prairies appartient au Gouvernement Provincial

ATTENDU que chaque hiver, des inondations désastreuses sont à redouter à St-Vincent-de-Paul, Duvernay, St-François-de-Sales, Rivière des Prairies et Montréal-Nord

ATTENDU que les villes ci-haut mentionnées ont souffert récemment des méfaits d'une inondation;

ATTENDU qu'il serait facile de remédier à cet état de choses en enlevant le barrage naturel de roches qui obstrue le lit de la rivière en face de l'église de Rivière-des-Prairies.

ATTENDU que les populations riveraines des dites villes réclament avec insistance cette amélioration géographique;

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

QUE demande soit faite à l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre, l'Honorable J.S. Bourque, Ministre des Terres et Forests, M. Léopold Pouliot, député du Comté de Laval, M. J.C. Chagnon, i.c. Ingénieur des Eaux Courantes, les priant respectueusement de faire le nécessaire au plus tôt afin que ce travail soit faite à l'été 1958, et que copie de la présente leur soit adressée par livraison spéciale.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance des diverses correspondances de:

- a) Trudeau & Fils re: entretien du Boul. Lévesque
- b) Trudeau & Fils réclamant le paiement de \$25,000. re: règlement 281
- c) Lalonde, Girouard & Letendre re: Règlement 279 (Eliteville)
- d) Lalonde, Girouard & Letendre re: responsabilité des entrepreneurs.
- e) de la Cie. de Téléphone Bell re: inscription des abonnés de Duvernay dans l'annuaire.
- f) la Société St-Vincent-de-Paul de la paroisse Notre-Dame des Ecores
- g) Service de l'inspection de la plomberie du Ministère du Travail de la Province de Québec nous avisant qu'elle met en vigueur le code de plomberie provincial à partir du 27 janvier 1958.
- h) Chs. Ed. Gravel re: plan de zonage des trois rangs.
- i) R. Couillard re: vitesse sur la rue Auriol.

MARGE DE LA RELIURE
Requiescences Municipales Ltée, Parham, Qué.



M. le Conseiller Charles Thérien prend son siège à 10.15 heures p.m.

Rés. 58-48.

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité de Duvernay juge inadéquat le présent système d'évaluation, à cause de disproportions dans les valeurs attribuées aux propriétés;

ATTENDU que le Ministère des Affaires Municipales, la Revue Municipale, les conférenciers, lors de congrès tenus à l'occasion de conventions, prêchent avec insistance depuis plusieurs années la préparation des rôles d'évaluation sur la base de la valeur réelle des biens imposables;

ATTENDU que la firme BEGIN CHARLAND & VALIQUETTE, a soumis à ce Conseil la méthode la plus sérieuse et la plus avantageuse pour le travail d'évaluation scientifique;

ATTENDU que les projets actuellement en cours, et les expropriations qui découleront de ces projets, seront faits sur la valeur réelle et qu'il est important, dans l'intérêt des contribuables que l'évaluation foncière soit faite à la même valeur;

ATTENDU que le dit Conseil de la Municipalité de Duvernay croit qu'il est dans l'intérêt général de la Municipalité de Duvernay pour son développement actuel et le développement futur encore plus grand, que l'évaluation des immeubles soit révisée et que la valeur réelle soit bien établie;

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.B. Boutet

QUE les services de la firme BEGIN CHARLAND & VALIQUETTE, 6902 Chemin de la Côte des Neiges, Montréal 26, soient retenus pour faire l'évaluation scientifique des biens immeubles dans les limites de la Municipalité de Duvernay, et que la dite firme se mette au travail afin d'être en mesure de fournir des chiffres établissant la valeur réelle des biens imposables pour la déposition du rôle 1958, et remettre le travail pas plus tard que le 1er août 1958, et ce, au prix et conditions de sa soumission en date du 25 novembre 1957, révisée le 10 janvier 1958. ✓

M. le Conseiller Charles Thérien est dissident.

Adopté.

Rés. 58-49

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.B. Boutet

QUE demande soit faite aux autorités de la Voirie Provinciale pour l'installation de feux de circulation à l'intersection du Boul. Lévesque et des Laurentides et que la ville de St-Vincent-de-Paul et la Ville de Pont-Viau soient priées d'appuyer cette demande auprès des autorités concernées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-50

Il est proposé par M. le Conseiller Charles Thérien
Secondé par M. le Conseiller J.B. Boutet

QUE M. Léo Larose soit engagé comme agent de collection pour les licences de commerce.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une requête des résidents de la rue Louis-Arthur et d'une lettre de M. Milot, qui s'opposent à l'érection de poteaux téléphoniques dans leur rue.



Session du 28 janvier 1958.

Rés. 58-51

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Maurice Dupuis

QUE la Cie. de Téléphone Bell soit avisée que la demande faite par cette Corporation le 17 janvier 1958 de produire un nouveau plan indiquant les poteaux à 3 pieds de la ligne de rue et non à 8 pieds n'implique pas que cette Corporation accepte l'installation de poteaux dans la rue Louis-Arthur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-52

Il est proposé par M. le Conseiller J.B. Boutet
Secondé par M. le Conseiller Maurice Dupuis

QU'un avis légal soit demandé à LACROIX VIAU & POUPART, avocats, au sujet de la responsabilité de la Municipalité dans la réparation de tuyaux d'égouts de particuliers sur le terrain public.

Adopté à l'unanimité.

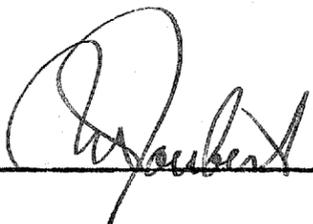
Rés. 58-53

Il est proposé par M. le Conseiller Maurice Dupuis
Secondé par M. le Conseiller J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

CORPORATION MUNICIPALE DE DUVERNAY.


Maire


Sec.-trés.

BEGIN, CHARLAND & VALIQUETTE.

Montréal, le 25 novembre 1957.

La Municipalité de Duvernay,
Hôtel de Ville,
2795 Boul. Lévesque,
Duvernay, P.Q.

Att de son Honneur le Maire M. Maurice Joubert.

Cher Monsieur,

Pour faire suite à notre entrevue d'aujourd'hui même, vous trouverez ci-inclus notre soumission pour la préparation d'un rôle d'évaluation foncière par la méthode scientifique.



La proposition suivante, proposition qui pourrait faire l'objet d'une résolution si elle est jugée acceptable, vous est soumise. Il y aurait grand avantage à nous faire connaître prochainement votre décision.

La Firme BÉGIN CHARLAND & VALIQUETTE, Ingénieurs professionnels, s'engage d'une part à:

- 1o Evaluer suivant leur valeur réelle les biens immeubles de la municipalité de Duvernay, terrains, domiciles, écoles, imposables ou non.
- 2o Faire une inspection détaillée de chaque maison domiciliaire, commerce, bâtiment public, etc.
- 3o Faire des calculs d'évaluation de chaque bâtiment séparément en tenant compte des conditions locales et en prenant la même base pour tous.
- 4o Calculer la dépréciation qu'il peut exister dans chaque cas.
- 5o Faire une fiche de propriété pour chaque propriétaire, donnant chacune les renseignements principaux concernant terrains et bâtiments, et mentionnant entre autres choses la description des bâtiments en-dedans et au-dehors, avec petit plan. Ces fiches constitueront un système de référence et de comparaison et seront remises à la Ville.
- 6o En faire un rôle d'évaluation conforme au code municipal.
- 7o Faire les recherches nécessaires au bureau d'enregistrement.
- 8o Fournir l'assistance technique pour l'étude des plaintes et la séance de révision en vue de l'homologation du rôle.
- 9o Déposer le rôle d'évaluation le ou vers le 1er août 1958, date déterminée par le Conseil de votre municipalité.

La municipalité de Duvernay s'engage par résolution en bonne et due forme de son Conseil, d'autre part, à:

- 1o Nous fournir quatre copies du plan cadastral et des subdivisions de son territoire.
- 2o Nous procurer, s'il y en a, copie du plan des égouts et aqueduc.
- 3o Nous faciliter l'accès aux renseignements qui peuvent être obtenus chez-elle par l'entremise de son secrétaire-trésorier, en particulier les mutations, plans, rôles d'évaluation, permis de construction, etc.
- 4o Nous obtenir, s'il se présente des cas douteux, l'avis de son conseiller juridique.
- 5o Remettre à la firme Bégin, Charland & Valiquette, ingénieurs professionnels, la somme totale de Dix-sept Mille Dollars (\$17,000.) suivant des conditions acceptables de part et d'autre après la signature du contrat ou la résolution du Conseil. ✓
- 6o Cependant, si le nombre total des maisons, sans compter les dépendances, imposables ou non, dépassait 1,000, la Cité s'engage à payer quinze dollars (\$15.00) par maison, en sus du chiffre convenu; s'il établissait une industrie nouvelle après l'acceptation de la soumission, il y aurait lieu à indemnité supplémentaire proportionnée.

Il sera entendu cependant que les bâtiments secondaire, tels que



Session du 28 janvier 1958.

garages, hangars, etc., (sauf les granges et vastes entrepôts) ne compteront pas dans le nombre convenu pour la rétribution et seront à la charge de Bégin, Charland & Valiquette; de même que tous les frais de déplacement, papeterie, personnel, etc., relatifs à la confection des fiches et du rôle d'évaluation seront compris dans le prix ci-dessus mentionné.

Si votre Conseil consentait à nous donner le contrat avant 8 jours, nous consentirions une réduction de \$500. ce qui ramènerait notre soumission à \$16,500.

Explication résumée.

En somme, nous offrons de prendre à notre charge l'évaluation scientifique de Duvernay pour 1958, pour la somme totale, tous frais compris, de \$17,000. ou \$16,500. si le contrat est passé d'ici 8 jours.

Nous incluons copie d'une courte discussion des avantages d'un système d'évaluation scientifique que nous proposons, et une description des fiches qui l'accompagnent, ainsi qu'une suggestion concernant la résolution du Conseil.

Vous remerciant à nouveau et espérant avoir l'honneur de vous servir, nous demeurons,

Vos tout dévoués,

BEGIN CHARLAND & VALIQUETTE
Ingénieurs professionnels.

Description des fiches que vous recevrez

A la fin de ce travail, nous vous remettons un volume contenant une fiche pour chaque propriétaire de la ville.

Au recto de cette fiche, apparaissent le nom, l'adresse, la nationalité, et la religion du propriétaire et des locataires, le montant des loyers et numéro de cadastre, de subdivision, les dimensions, le coût unitaire et le coût total de chaque terrain, des bâtiments (dont les détails apparaissent au verso de cette fiche) et la valeur réelle totale.

Au verso de cette fiche, apparait un croquis à l'échelle des bâtiments, une description détaillée de l'intérieur et de l'extérieur de chaque bâtiment comprenant;

A l'intérieur: la description des planchers, murs et plafonds de chaque étage, menuiserie, plomberie, chauffage, électricité, etc.

A l'extérieur: la description des fondations, des murs de façade, des murs arrières, des murs latéraux, de la toiture, etc.

Pour compléter ces renseignements, un tableau donnant le coût de remplacement des bâtiments, la valeur de remplacement dépréciée, la valeur économique et la valeur marchande, dans les cas où il est justifiable de les établir, et la valeur réelle de chaque bâtiment. Cette dernière valeur est reportée au recto de la fiche.

Exposé de notre méthode de travail

Nous employons des méthodes d'évaluation reconnues et basées sur la valeur de remplacement dépréciée, la valeur marchande et la valeur économique, selon les cas.

Nous visitons toutes les propriétés à l'intérieur comme à l'extérieur en tenant compte de tous les détails de construction. Basés sur ces relevés, nous faisons des calculs détaillés pour chacun des bâtiments, en employant des prix unitaires et des principes identiques pour toutes les propriétés de la cité. Nous



tenons compte de tous les avantages et désavantages que peuvent présenter des propriétés; âge, situation, utilité fonctionnelle, etc.

Au bureau d'enregistrement, nous faisons toutes les recherches nécessaires pour déterminer, autant qu'il est possible de le faire, le vrai propriétaire, les dimensions exactes et les justes prix des terrains. Ces prix unitaires sont basés sur la valeur marchande de chaque terrain et répartis équitablement suivant leur situation sur le territoire de la cité. Cette égalité de traitement est obtenue au moyen du système décrit précédemment. De plus, ce même système permet, durant de nombreuses années, de suivre les changements apportés aux propriétés, et de refaire le rôle annuel à un coût minime. En résumé, nous faisons l'évaluation la plus scientifique possible en respectant les deux grands principes de l'évaluation municipale, à savoir:

- 1o Attribution à chaque propriété de sa valeur réelle.
- 2o Traitement égal pour tous.

BEGIN CHARLAND & VALIQUETTE

Montréal, le 10 janvier 1958.

Son Honneur le Maire M. Maurice Joubert
et Messieurs les Echevins,
Duvernay, P.Q.

Messieurs,

La Province de Québec vient de nous confier l'expropriation de la Route 18 dans la ville de Duvernay ce qui faciliterait notre travail de recherches pour l'évaluation des terrains dans votre municipalité. Nous vous avons fait récemment une soumission pour la préparation d'un rôle scientifique de votre ville pour le prix de \$17,000. Plus tard en examinant la bonne condition de votre cadastre et en modifiant l'article 7 de notre première soumission, nous étions consentant à une autre réduction aux environs de \$15,000.

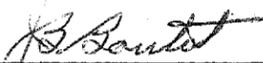
Les récents développements relativement à l'expropriation de la Rte 18 nous permettront de coordonner notre travail avec l'évaluation municipale ce qui nous encourage à faire bénéficier votre ville d'une autre réduction à \$14,500. M

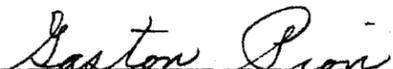
Si votre conseil était intéressé à cette nouvelle offre nous seront heureux de vous fournir des conditions de paiement en rapport avec vos finances.

Espérant que vous prendrez cette nouvelle soumission en considération et espérant avoir l'honneur de vous servir, nous vous prions de nous croire,

Vos tout dévoués,

BEGIN CHARLAND & VALIQUETTE.
Ingénieurs Professionnels.


Maurice Joubert, Maire


Gaston Pion, sec.-trés.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

le 11 fév. 1958

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Duvernay, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, à laquelle sont présents Messieurs les Echevins J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles Thérien et Maurice Dupuis formant quorum, sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'Echevin Maurice Bastien est absent de son siège.

Rés. 58-54

Il est proposé par M. l'Echevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE les minutes de l'assemblée du 28 janvier 1958 soient adoptées telles que lues, pourvu que la lettre de Bégin, Charland et Valiquette en date du 25 novembre 1957 offrant leurs services comme évaluateurs et leur lettre du 10 janvier 1958, amendant leur offre du 25 novembre 1957, soient incorporées aux minutes de ladite assemblée. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-55

Il est proposé par M. l'Echevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'Echevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$415.77 soit voté, ratifié et chargé au fonds général pour payer les comptes suivants:

ch. 161-G	René Desjardins	Semaine du 20-25 janvier 1958	45.33
200-B	" "	Semaine du 27 janv. au 1er fév.	54.55
212-G	Caisse	Timbres - assurance-chomage, etc.	57.13
159-B	Hydro-Québec	Service du 28 octobre au 26 décembre	24.45
213-G	René Bélanger	100 Gal. d'huile à chauffage	17.85
214-G	Formules Légales Prov.	Papeterie et accessoires de bureau	5.61
215-G	Paquette & Guay	Escabeau & vis	26.82
216-G	La Revue Municipale	8 abonnements (février 1958-59)	15.00
217-G	Loisirs de la Grande-Côte	1er versement.	122.00
218-G	René Desjardins	Les 3-7-8 février 1958	23.75
219-G	Gérard Desnoyers	Les 5 et 6 février 1958.	18.75
220-G	A. Billet Ltée.	pierre -	4.53
			<u>\$ 415.77</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-56

Il est proposé par M. l'Echevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'Echevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$13.47 soit voté, ratifié et chargé au fonds d'aqueduc pour payer les comptes suivants:

13-A	Francis Hankin & Co. Ltd.	parties pour réparation de bornes-fontaines.	\$12.24
	" " " "	" " " " de bouilloire.	<u>1.23</u>
			\$13.47

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-57

Il est proposé par M. l'Echevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'Echevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$9.80 soit voté, ratifié et chargé aux intéressés du règlement 250 pour payer le compte suivant:

221-G	Paquette & Guay	24 lumières	\$9.80
-------	-----------------	-------------	--------

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-58

Il est proposé par M. l'Echevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'Echevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$690.00 soit voté, ratifié et chargé aux intéressés
du règlement 225 pour payer le compte suivant

222-G

Henri Auclair - Collecte des vidanges pour décembre 1957. \$690.00
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-59

Il est proposé par M. l'Echevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'Echevin J.M. Bourguignon

14-A

QU'un montant de \$55.50 soit voté, ratifié et chargé au compte
d'aqueduc pour payer à Paul Allaire le dégelage d'eau du 16 au 24
janvier 1958 et qu'une partie de ce montant, soit la somme de \$48.00
soit chargée aux responsables de la façon suivante:

Trudeau & Fils Ltée - Au 16, 22, 24, 26, 28 et 30 Cr. Notre-Dame: \$25.00

Félicien St-Pierre - Au 54 Croissant Notre-Dame: \$15.00

J.B. Jolicoeur: - Au 1655 rue de Luçon: \$ 8.00
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-60

Il est proposé par M. l'Echevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'Echevin J.M. Bourguignon

24-G

QU'un montant de \$2,954.65 soit voté, ratifié et chargé au compte de
capital des règlements concernés pour payer à Lalonde, Girouard et Letendre,
Ingénieurs Conseil, les honoraires professionnels, pour travaux exécutés
en vertu desdits règlements et devant être répartis de la façon suivante:

Règlement 259:	\$288.08	
Règlement 277	871.45	
Règlement 285	902.19	
Règlement 287	892.93	\$2,954.65

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-61

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Thérien
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QU'un montant de \$60,815.84 soit voté, ratifié et payé à même le compte
de capital des règlements concernés pour payer les comptes suivants:

28-G

Trudeau & Fils Ltée	Règlement 285 - Remplissage de coupe sur le Boul. Lévesque	146.83
"	" 279 - Certificat de progrès 1.	12,604.86
"	" 279 Certificat d'acceptation provisoire:	700.27
"	" 285 Estimation prog. no. 2	18,671.26
"	" 287 Estimation prog. no. 1	22,961.11
"	" 277 Estimation prog. no. 2	5,731.51
		<u>\$ 60,815.84</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-62

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Thérien
Secondé par M. l'Echevin J.M. Boutet

QU'un montant de \$66.23 soit voté, ratifié et payé à même le compte de
capital pour payer le compte suivant:

26-G

Imprimeur de la Reine - publication dans la gazette officielle: \$66.23.



Session du 11 février 1958.

Ledit montant devant être chargé aux intéressés de la façon suivante:

Règlement 227	\$3.31	Règlement 274	\$5.30
238	3.97	275	9.27
241	1.32	277-A	3.31
243	5.30	278-A	0.66
249	1.99	279	1.32
253	3.31	282	7.30
255	3.31	285	5.30
260	3.97	287	5.30
272	1.99	TOTAL:	\$66.23

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-63

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Thérien
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QU'un montant de \$2,300. soit voté, ratifié et chargé au compte de capital du règlement 250 pour payer le compte suivant:

27-C

Hydro-Québec -installation de 121 lampes dans l'arrondissement
"LES ECORES" \$2,300.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-64

Il est proposé par M. l'Echevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'Echevin Charles Thérien

QU'un montant de \$150. soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer à M. Léo Larose, la perception des licences de commerce du 28 janvier 1958 au 11 février 1958.
Adopté à l'unanimité.

223-G

Rés. 58-65

Il est proposé par M. l'Echevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'Echevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$3,146.11 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer le compte de Me Emé. Lacroix pour la présentation du bill d'incorporation en ville.
Adopté à l'unanimité.

224-G

Rés. 58-66

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Thérien
Secondé par M. l'Echevin J.B. Boutet

QUE le plan montrant les subdivisions 40 et 41 du lot no. 65-2, préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 31 janvier 1958, soit approuvé.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-67

Il est proposé par M. l'Echevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'Echevin Charles Thérien

QUE la firme Trahan, Hodge & Trudelle soient avisés que leur engagement du 13 février 1957 se termine le 12 février 1958. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTIONS

M. l'Echevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement de police pour la ville de Duvernay.

M. l'Echevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de numérotter les sièges des conseillers.



M. L'Echevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour prolonger à sept heures l'heure de fermeture des polls.

M. l'Echevin Charles Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour réglementer la subdivision et l'annulation des lots dans la Ville de Duvernay.

M. l'Echevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour régir les délibérations du Conseil Municipal de Duvernay et ses comités.

M. J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de prohiber l'octroi de permis de construction sur les lots non encore subdivisés.

M. Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de décréter les nuisances dans la Municipalité.

M. l'Echevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant le ramonage des cheminées.

M. l'Echevin Charles Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant le tir au fusil.

M. l'Echevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant les commerces ambulants.

M. l'Echevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant les tableaux à affiches et enseignes

M. l'Echevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement prohibant la distribution de circulaires et autres imprimés dans la Ville de Duvernay.

M. l'Echevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'aqueduc sur le Boulevard Lévesque dans l'arrondissement Grande-Côte.

M. l'Echevin Charles Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement régissant les chiens.

M. l'Echevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour modifier le règlement 218, relatif aux licences de commerce.

Rés. 58-68

M. l'Echevin J.B. Boutet propose
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter 100 plaques indiquant "ARRET" "STOP", au prix de \$2.60 l'unité.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-69

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Thérien
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

QUE les plans, devis et estimés suivants de C.E. Gravel, Ing. Cons. pour travaux d'aqueduc, d'égout et de pavages soient acceptés:

26 juin 1957	- Lot 61 au nord du Boul. de la Concorde:	\$192,384.92
15 août 1957	- Lot 62 au nord du Boul. de la Concorde:	153,787.65
20 sept 1957	- Lot 63, du Boul. de la Concorde à la rue Blainville.	197,193.61



Session du 11 février 1958.

4 oct. 1957 - Lot 65-2, entre de Poutrincourt et Hameury:	58,257.34
11 nov 1957 - Lot 62, du Boul. Lévesque à la rue Hameury.	98,588.42
11 nov 1957 - Boul. Lévesque, des limites du lot 75 aux limites de la Municipalité.	<u>26,554.43</u>
	\$ 726,766.37

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-70

Il est proposé par M. l'Echevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'Echevin Charles Thérien

QUE les plans et estimés de C.E. Gravel, au montant de \$456,597.55 pour travaux d'aqueduc et d'égout

a) sur le lot 61 au nord du Boul. de la Concorde:	129,486.72
b) sur le lot 62 au nord du Boul. de la Concorde:	98,258.01
c) sur le lot 63 au nord du Boul. de la Concorde:	125,469.31
d) sur le lot 65-2, de la Rue de Poutrincourt à Hameury:	41,771.83
e) sur le lot 62, du Boul. Lévesque à de la Concorde:	61,057.25
f) sur le Boul. Lévesque, de la limite du lot 75 à la limite de la Municipalité.	<u>26,554.43</u>

soient transmis pour approbation aux autorités du Ministère Provincial de la Santé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-71

Il est proposé par M. le Conseiller Charles Thérien
Secondé par M. le Conseiller J.B. Boutet

QUE les estimés de Lalonde, Girouard et Letendre, Ing. Cons. pour la construction de trottoirs dans l'arrondissement "Les Ecores" aux pris de \$194,414.36 pour les rues pavées et \$273,530.00 pour les rues non pavées soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-72

Il est proposé par M. l'Echevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'Echevin Maurice Dupuis

QU'une entrevue soit organisée entre ce conseil et le conseil de la Ville de St-Vincent-de-Paul pour discuter toutes questions relatives au financement de la station de relai d'aqueduc et autres questions intéressant les deux villes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-73

Il est proposé par M. l'Echevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'Echevin Charles Thérien

QUE les règlements d'emprunt Nos. 227, au montant de \$44,000; 238, au montant de \$50,000; 241, au montant de \$13,500; 243, au montant de \$70,000; 249, au montant de \$25,000; 253, au montant de \$40,000; 255, au montant de \$40,000; 260, au montant de \$50,000; 272, au montant de \$25,000; 274, au montant de \$65,000; 275, au montant de \$125,000; 279, au montant de \$20,000; 281, au montant de \$95,000; 285, au montant de \$65,000; et 287 au montant de \$65,000, de la ville de Duvernay soient amendés en remplaçant l'article 10 par le suivant:

"10- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto".

l'article 11 est modifié en ajoutant au début dudit article les mots suivants:
"Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er mars 1965 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er mars 1966 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, et avant le 1er mars 1968 inclusivement si elles sont émises pour le plein terme; après ces dates...".



L'article 12 est modifié en stipulant que les obligations porteront la date du 1er mars 1958.

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement de l'article 12 sont modifiées pour se lire de 1959 à 1978, en ce qui concerne les règlements Nos 238, 241, 243, 249, 253, 255 et 260; et pour se lire de 1959 à 1988, en ce qui concerne les règlements Nos 227, 272, 274, 275, 279, 281, 285 et 287.

L'article 13 est remplacé par le suivant:

"13.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 5½% l'an sera payé semi-annuellement, les 1er mars et 1er septembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables, au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital".

QUE les règlements d'emprunt Nos. 277-A, au montant de \$40,000. et 278-A, au montant de \$11,000. de la Ville de Duvernay, soient amendés en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto".

L'article 5 est modifié en stipulant que les obligations porteront la date du 1er mars 1958.

L'article 6 est remplacé par le suivant:

"6.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 5½% l'an sera payé semi-annuellement, les 1er mars et 1er septembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables, au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital".

L'article 14 est modifié en ajoutant au début dudit article les mots suivants: "Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er mars 1965 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er mars 1966 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, et avant le 1er mars 1968 inclusivement si elles sont émises pour le plein terme; après ces dates...".

Les tableaux d'amortissement des règlements Nos 272, 275 et 279 sont remplacés par les suivants:

	<u>272</u>	<u>275</u>	<u>279</u>
1	\$ 500.	\$1,400.	\$500.
2	500.	2,100.	500.
3	500.	2,000.	500.
4	500.	2,300.	500.
5	500.	2,700.	500.
6	500.	2,500.	500.
7	500.	2,800.	500.
8	500.	2,900.	500.
9	500.	2,900.	500.
10	500.	3,000.	500.
11	500.	3,100.	500.
12	500.	3,600.	500.
13	500.	3,800.	500.
14	500.	4,000.	500.
15	500.	4,300.	500.
16	1,000.	4,000.	500.
17	1,000.	4,600.	500.
18	1,000.	4,800.	500.
19	1,000.	4,700.	500.
20	1,000.	5,000.	500.
21	1,000.	5,100.	1,000.
22	1,000.	5,500.	1,000.
23	1,000.	5,400.	1,000.



24	1,000.	5,700.	1,000.
25	1,000.	5,800.	1,000.
26	1,500.	5,800.	1,000.
27	1,500.	6,000.	1,000.
28	1,500.	6,200.	1,000.
29	1,500.	6,400.	1,000.
30	1,500.	6,600.	1,000.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-74

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Charles Thérien

QUE les services de Lalonde, Girouard et Letendre, Ing. Cons. soient retenus pour préparer les plans et estimés afin de fournir les services:

- a) sur la rue Champfleury, de la Montée Monette à la propriété de M. Irving Freeman sur le lot 60.
- b) sur les lots 350-65, 70 et 95.
- c) sur la Montée Monette, du Boul. Lévesque à la rue Champfleury pour des services en commun avec la ville de Pont-Viau.
- d) sur les lots 57 et ptie. 58, du Boul. de la Concorde à 1,200 pi. au nord.

Adopté à l'Unanimité.

Rés. 58-75

Il est proposé par M. l'échevin Charles Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les services des arpenteurs Lemay & Laferrrière soient retenus pour l'arpentage des projets de parcs dans le centre communautaire situé sur les lots 65, 66, 68, 69 et 70, à l'angle de la rue Fontainebleau et du Boul. de la Concorde.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-76

ATTENDU que l'article 9 du bill no. 183, incorporant en ville la Municipalité de Duvernay, permet à ce conseil de décréter par Résolution que le maire recevra une somme annuelle de \$1,200. et les échevins \$600., dont \$500. quant au maire et \$300. quant aux échevins à titre de dépenses inhérentes à leurs charges respectives.

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant annuel de \$1,200. pour le maire et \$600. pour chaque échevin soit voté pour être payé par versements de \$100. et de \$50. à la fin de chaque mois à partir du 1er février 1958. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Félicien St-Pierre demandant le paiement des sommes dues pour travaux exécutés en vertu des règlements 272 et 273.

Rés. 58-77

Il est proposé par M. l'Echevin Charles Thérien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$5,850.48 soit voté, ratifié et payé à même le capital du règlement 272 pour payer à Félicien St-Pierre les monts dus en vertu des certificats de progrès du 18 juin 1957, 29 août 1957, 8 octobre 1957 et 9 janvier 1958.

Adopté à l'unanimité.

Chèque 29-C



Le Conseil, après avoir pris connaissance de la demande de la Société Canadienne de la Croix Rouge, décide d'inviter cette société à organiser une clinique de sang dans la ville s'ils le jugent à propos et offre ses services pour la formation d'un comité pour l'organisation de leur campagne de souscription.

Rés. 58-78.

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les services des arpenteurs Lemay & Laferrière soient retenus pour faire une étude des rues à élargir dans la Grande Côte, et faire un plan indiquant l'élargissement proposé en notant seulement toute construction qui serait à moins de 15 pi. de la ligne à homologuer.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-79.

Il est proposé par M. l'échevin Charles Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE M. Léo Larose soit engagé pour la confection de la liste électorale.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-80.

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le nom de la rue De La Bruère et de la Place de la Bruère soient changés pour Riviera et Place Riviera.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-81.

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit levée.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

J.B. Boutet Maire

Gaston Pilon Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Fernham, Qué.



VILLE DE DUVERNAY
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAVAL

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, le 18 février 1958, à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Maurice Bastien, Philémon Gascon, Charles Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Messieurs les échevins J.B. Boutet et J.M. Bourguignon sont absents de leur siège.

Les avis de convocation ont été donnés à tous les membres du Conseil selon la loi.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des diverses soumissions reçues pour la vente de \$843,500. d'obligations de la Ville de Duvernay.

Rés. 58-82

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la soumission de Grenier, Ruel & Cie Inc., Garneau, Boullanger Ltée., Oscar Dubé & Cie Ltée., Bélanger Inc., J.E. Laflamme Ltée., Corporation des prêts de Québec, Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée., Crédit Anglo-Français Ltée., et la Banque Provinciale du Canada, au prix de 97.09% pour la vente de \$843,500. d'obligations selon les conditions mentionnées dans leur soumission en date du 18 février 1958, soit acceptée sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-83

Il est proposé par M. l'échevin Charles Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient et sont autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer un billet au montant de \$15,000. en faveur de Bellevue Development Co. sur réception d'un chèque accepté au même montant, cette somme devant servir à payer à Trudeau & Fils une partie des travaux exécutés en vertu du règlement 281, en attendant le produit d'un emprunt à être contracté en vertu dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-84

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

J.B. Boutet Maire

Gaston Pion Sec.-trés.



VILLE DE DUVERNAY
 COMTE DE LAVAL
 PROVINCE DE QUEBEC

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, le 25 février 1958, à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Maurice Bastien, Philémon Gascon, Charles Thérien, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence du pro-maire M. J.B. Boutet.

M.le Maire Maurice Joubert est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-85

Il est proposé par M. l'échevin Charles-E. Thérien
 Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 11 février et de l'assemblée spéciale du 18 février 1958 soient adoptées telles que lues.
 Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-86

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
 Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$2,797.44 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes suivants:

chèque 244-G	Bell Telephone Co.	Service au 13 février 1958	44.71
245-G	René Bélanger	283 gal. d'huile	50.89
246-G	Henri Pelletier	Nourriture pour famille Tremblay	11.05
247-G	Formules Légales Prov.	9 tubes pour plans	5.05
248-G	Auguste Dufresne	Mutations Juin-juil-août-sept-oct.	37.50
249-G	Léo Larose	Liste électorale - 54 heures	81.00
250-G	Jean Archambault	Etats de comptes - 7 heures	8.75
232-G	René Desjardins	Semaine du 10 au 15 février 1958	48.49
251-G	Banque Can. Nationale	Echéance à honorer le 1er mars 1958	
		Emission de \$77,500 - 1er mars 1954	2,510.00
			<u>\$2,797.44</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-87

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
 Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

252-G

QU'un montant de \$17.33 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour rembourser à M. Percy Guérin un compte payé en trop pour l'année 1955.
 Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-88

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
 Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$194.63 soit voté, ratifié et chargé au compte d'aqueduc pour payer les comptes suivants:

16-A	E. Côté:	Dégel d'eau à 655 Beauport	12.00
		375 Leblanc	15.00
		2660 Boul. Lévesque	12.00
		365 Notre-Dame Fatima	12.00
		455 Epernay	12.00
		2562 Boul. Lévesque	12.00
		890 Jeanne Leber	12.00
		1062 Riviera	12.00
		2755 Boul. Lévesque	12.00
		3020 Boul. Lévesque	12.00

ce chèque est annulé (G.P.) et remplacé par chèque no 20-A mis rés 58-112. DP.

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Session du 25 février 1958.

		3054 Boul. Lévesque	12.00	
		3122 Boul. Lévesque	12.00	
		900 Jeanne-Leber	<u>12.00</u>	\$159.00
chèque 17-A	Paul Allaire	Dégel d'eau à 16 Croissant Notre-Dame		10.00
15-A	Fernand Chartrand	Les 20-21-22 février - 20 $\frac{1}{2}$ heures.		<u>25.63</u>
				\$194.63

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-89. Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$24.20 soit chargé à Trudeau & Fils Ltée pour dégel d'eau à 655 rue Beauport et 16 Croissant Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-90 Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$16.50 soit chargé à Félicien St-Pierre pour dégel d'eau à 375 rue Leblanc.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-91 Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

chèque 18-A QU'un montant de \$6.12 soit voté, ratifié et payé à même le compte d'aqueduc pour payer le compte suivant:

Fonderie Pont-Viau Ltée - Bouchon de borne-fontaine \$6.12

ET que ce montant soit chargé à David & Frères pour la réparation de la borne-fontaine brisée au 2949 Boul. Lévesque. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-92 Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

19-A QU'un montant de \$257.67 soit voté, ratifié au compte aqueduc pour payer à Bourget Construction Inc. la réparation de la conduite d'eau de 8" au coin du Boul. Lévesque et Place Joubert et que ce montant soit chargé à Chs.-Edouard Gravel, Ing. Cons., vu que la conduite brisée n'apparaissait pas sur les plans préparés par M. Gravel. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-93 Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$8,390.70 soit voté, ratifié et chargé au compte de capital pour payer les comptes suivants:

chèque 30-C	Lab. Industriels & Commerciaux - Essais de béton, station de pompage		
	d'égouts: règlement 266.	\$ 45.00	
31-C	Félicien St-Pierre - Estimation prog. no. 7 - règlement 266.	8,033.29	
32-C	Lalonde, Girouard & Letendre - estimation prog. no. 7 - règlement 266	<u>312.41</u>	
		\$8,390.70	

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-94

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

chèque 254-G

QU'un montant de \$1,301.28 soit voté, ratifié et payé à même le compte général pour être chargé aux intéressés des règlements concernés pour payer à Félicien St-Pierre des intérêts sur des chèques dont le paiement fut retardé, selon l'état suivant:

<u>règlement no.</u>	<u>montant du chèque</u>	<u>nombre de jours</u>	<u>intérêts</u>
233	11,605.54	83	\$152.19
233	18,060.39	90	267.19
233	5,238.00	83	71.46
234	12,015.95	90	177.75
236	8,937.28	90	132.22
237	5,191.23	90	76.79
247	17,363.63	83	236.89
259	720.68	83	9.78
259	11,956.18	90	177.01
			<u>\$1,301.28</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-95

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

chèque 253-G

QU'un montant de \$690. soit voté, ratifié et chargé au compte général et intéressés du règlement 225 pour payer à M. Henri Auclair la collecte des vidanges pour le mois de janvier 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-96

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$10,000. soit transféré du compte de capital au compte général.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-97

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la résolution 58-74 soit amendée en remplaçant l'article A par le suivant:

a) sur la rue Champfleury, de la rue Joubert à la propriété de M. Irving Freeman.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-98

Il est proposé par M. le l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le Conseil municipal de la Ville de Duvernay émette les obligations dont l'émission au montant total de \$843,500. est autorisée par les règlements nos 227, 238, 241, 243, 249, 253, 255, 260, 272, 274, 275, 277a, 278a, 279, 281, 285 et 287 pour un terme plus court que celui prévu aux-dits règlements, c'est-à-dire, pour un terme de quinze ans au lieu du plein terme.

QUE la présente résolution soit soumise à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-99

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles Thérien

QUE les cas d'assistance publique de Mme Jos. Thériault et Mme Fernand Chartrand soit acceptés. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-100.

Il est proposé par M. l'échevin Charles Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan montrant les subdivisions 332 à 435 du lot 61, préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 30 janvier 1958, soit approuvé. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-101.

Il est proposé par M. l'échevin Charles Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan montrant les subdivisions 352-14 à 352-24, préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 6 février 1958, soit approuvé. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTIONS

Avis de motion est donné par M. l'échevin J.B. Boutet de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur la Place Joubert (côté ouest), les rues Epernay, Dauphin, Notre-Dame de Fatima, De Lagon, Ivry, Croissant d'Avaugour, Montée Monette et pourvoyant à un emprunt de \$33,000. pour solder le coût de ces travaux.

Avis de motion est donné par M. l'échevin J.B. Boutet de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur la Rue De L'Ecole, De Lourdes et le Boul. de la Concorde (sud) et pourvoyant à un emprunt de \$11,000. pour solder le coût de ces travaux.

Avis de motion est donné par M. l'échevin Charles E. Thérien de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur les Rues Leblanc, Coulonges, Terrasse Aubé, Champfleury, Boul. de la Concorde (sud) et pourvoyant à un emprunt de \$20,000. pour solder le coût de ces travaux.

Avis de motion est donné par M. l'échevin Charles E. Thérien de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur le croissant Cassino et Hameury et pourvoyant à un emprunt de \$12,000. pour solder le coût de ces travaux.

Avis de motion est donné par M. l'échevin Charles E. Thérien de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur les rues De Grand Pré, Auvergne, Morlaix et Oran et pourvoyant à un emprunt de \$16,000. pour solder le coût de ces travaux.

Avis de motion est donné par M. l'échevin Charles E. Thérien de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur les rues Rosemère, Des Forges, Beauport, Flaubert, Daudet, Louis-Fréchette, Charles-Garnier et Jeanne-Leber et pourvoyant à un emprunt de \$58,000. pour solder le coût de ces travaux.

Avis de motion est donné par M. l'échevin Charles E. Thérien de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur le Croissant Notre-Dame, les rues Denault, Des Cormiers et Hameury et pourvoyant à un emprunt de \$27,000. pour solder le coût de ces travaux.



Avis de motion est donné par M. l'échevin Charles E. Thérien de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur les rues Fontainebleau, de la Concorde et de l'Acadie et pourvoyant à un emprunt de \$13,000. pour solder le coût de ces travaux.

Avis de motion est donné par M. l'échevin Charles E. Thérien de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur les rues Charles-Garnier, Kléber, Fontainebleau, De Poutrincourt (sud) et Chavigny et pourvoyant à un emprunt de \$22,000. pour solder le coût de ces travaux.

Avis de motion est donné par M. l'échevin Charles E. Thérien de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs sur les rues Montrose, St-Vincent, De Ramesay et de Versailles et pourvoyant à un emprunt de \$16,000. pour solder le coût de ces travaux.

Rés. 58-102

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la demande de M. Rolbin pour le prolongement des services sur le Boul. de la Concorde, la rue de l'Acadie et de la Picardière sur le lot 63-1 soit acceptée, pourvu que nos Ingénieurs acceptent de faire prolonger ces travaux et que les plans soient approuvés par le Ministre provincial de la Santé. Il est entendu que M. Rolbin déposera au bureau du secrétaire-trésorier un chèque accepté pour un montant déterminé par les Ingénieurs de la ville au début de s travaux afin de financer ces travaux en attendant l'emprunt à être contracté par la ville.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-103

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE la soumission de Cunningham & Hill pour la fourniture des appareils à nettoyer les égouts au prix de \$5,208.10 soit acceptée à la condition que la dite compagnie fournisse les services d'un homme compétent pour donner les leçons nécessaires aux employés de la ville.
Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) De la Société Canadienne de la Croix Rouge au sujet de l'organisation d'une clinique de sang.
Le Conseil accepte l'organisation d'une clinique pour la dernière semaine du mois d'avril
- b) De René St-Pierre, 2395 De la Concorde re: installation d'une roulotte dans sa cour.
Cette demande est refusée.
- c) De Lalonde, Girouard & Letendre, Ing. Cons.
re: Profils de la rue Dauphin et de la rue Charles-Garnier
Estimations préliminaires pour travaux d'égouts, d'aqueduc, de pavage et de trottoirs dans les projets futurs.
Egouts et émissaires à la rivière dans la Grande-Côte.
- d) De Claude Beaulieu, architecte urbaniste, recommandant l'homologation de deux bandes de terrains de 88' de largeur dans le prolongement des rues Papineau et Montée St-Michel.

Rés. 58-104

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

16. QUE les Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre ainsi que M. Claude Beaulieu, architecte-urbaniste, soient avisés de l'intention du Conseil d'homologuer un boulevard de 88' de largeur sur chacun des emplacements suivants:

125



Session du 25 février 1958.

- a) dans la limite nord-est du lot no. 60 sur toute la longueur de ce lot.
 - b) dans la limite sud-ouest du lot no. 81 sur toute la longueur de ce lot.
- et que les personnes ci-haut mentionnées soient priées de préparer les plans préliminaires requis à ces fins.

- 20. QUE M. Claude Beaulieu, architecte urbaniste soit prié d'étudier la possibilité d'établir une zone d'industrie légère sur les lots nos. 81 et 83.
- 30. QUE M. Claude Beaulieu, architecte urbaniste soit avisé que les projets de travaux publics de la Ville de Duvernay pour 1958 ne dépasseront probablement pas le niveau des rues Louis-Hébert, de Verchères, Blainville et Marguerite-Bourgeoys et qu'en conséquence il soit prié de reviser le réseau de rues situées au nord de cette limite en fonction des nouveaux boulevards proposés et dans le but d'en simplifier l'agencement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-105.

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les Ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre soient priés de préparer un plan d'aménagement du Boul. Lévesque sur les Ecores et la Grande Côte.

Adopté à l'unanimité.

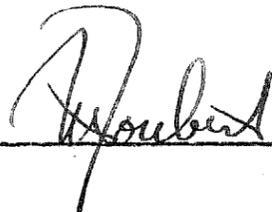
Rés. 58-106.

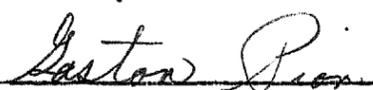
Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY


Maire


Sec-trés.



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 11 mars 1958, sous la présidence de M. le maire Maurice Joubert à laquelle sont présents Messieurs les échevins Maurice Bastien, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles Thérien et Maurice Dupuis formant quorum.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés 58-107

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 25 février 1958 soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-108

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$1,382.99 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes suivants:

chèque 243G	René Desjardins	Semaine du 17-22 fév. 58.	49.44	
282G		" 24 fév au 1er mars	49.44	98.88
274G	Min. Voirie Provinciale	Dépôt pour déblayage des rues.		100.00
287G	Micheline Archambault	re: coupons d'intérêts - 6½ h.		9.25
288	Jean Archambault	" " " "		8.12
289	Léo Larose	re: liste électorale		22.50
271	Caisse	Timbres, gas, papeterie, etc.		26.42
241	Mariette Archambault	re: coupons d'intérêts -		10.00
290	Goineau & Bousquet	Bois & Clous.		39.23
291	Carrières Normont	Pierre		12.94
292	Gestetner Canada Ltd	papier et encre		51.14
293	Paquette & Guay	(chemins d'été)		49.26
294	Francis Hankin & Co.,	Matériel pour entrées		365.24
295	Pierre Beauvais	Remboursement sur dépôt		5.00
296	David & Frères Enrg.	Déblaiement de la rue Limoges.		15.00
297	Comm. Scolaire St-Frs.	Remboursement de taxes.		395.25
298	Léo Larose	Recensement au 7 mars 1958.		160.50
299	Gérard Hamel	79 gallons d'huile		14.26
				\$ 1,382.99

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-109.

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

chèque 300G

QUE la résolution 57-139 soit amendée pour porter le montant de la petite caisse à \$50, et qu'un montant de \$25. soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour ces fins. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-110

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

chèque 21-A
amendé par
rés 58-108.

QU'un montant de \$60.69 soit voté, ratifié et chargé au compte d'aqueduc pour payer à la Fonderie Pont Viau Ltée, des parties de bornes-fontaines et que ce montant soit chargé à David & Frères pour réparation de la borne fontaine brisée le 17 février 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-111

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

chèque 301G

QU'un montant de \$7,000. soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer à Trahan, Hodge & Trudelle les honoraires pour la période



du 13 février 1957 au 12 février 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-112.

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$519.50 soit voté, ratifié et chargé au fonds d'aqueduc pour payer les comptes suivants:

chèque 22-A	Bernard Const. Ltée.	Location d'un compresseur	27.50
20A	E. Côté	Dégel d'eau	147.00
23A	Paul Allaire	Dégel d'eau	345.00
			<u>\$ 519.50</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-113.

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

*amendée par
rés. 58-115-
am.*

QU'un montant de \$35. soit chargé à Trudeau & Fils pour dégel d'eau aux nos. 655 Beauport, les 22 et 24 février, 665 Beauport et 305 Beauport, et \$10. à Félicien St-Pierre pour dégel au 18 Croissant Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-114.

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$67,154.78 soit voté, ratifié et chargé au compte de capital des règlements concernés pour payer à Trudeau & Fils:

chèque 33-C	Estimation prog. no. 2	- Contrat 103-A	- Règlement 275:	\$4,923.70
	Estimation prog. no. 1	- Contrat 106	- Règlement 278a:	6,064.15
	Estimation prog. no. 1 et 2-	Contrat 101	- Règlement 281:	56,166.93

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-115

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$427.32 soit voté, ratifié et chargé au compte de capital des règlements concernés pour payer à Lalonde, Girouard & Letendre:

Chèque 34-C	Surveillance sur estimation prog. no. 2	- Règlement 275:	191.49
	Surveillance sur estimation prog. no. 1	- Règlement 278A:	235.83
			<u>\$427.32</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-116

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la résolution 57-114 soit amendée et que M. Gaston Bastien soit payé \$75. par semaine pour ces services y compris le temps supplémentaire et \$30. par semaine pour l'usage de son camion, à compter du 24 février 1958.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-117

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$690. soit voté, et chargé aux intéressés du règlement 225 pour payer à M. Henri Auclair la collecte des vidanges pour le mois de février 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-118

*amendé le
25 - mars 58
58-118
J.P.*

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE l'aviseur légal soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître dans le plus bref délai possible, les dépotoirs du territoire de la ville de Duvernay. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-119

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'offre du Trust Général du Canada, en date du 10 mars 1958, pour le placement des surplus du fonds de capital soit accepté.

MM. les échevins J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis votent pour cette proposition.

MM. les Echevins Maurice Bastien, J.B. Boutet et Philémon Gascon votent contre.

M. le Maire Maurice Joubert vote contre à la condition qu'on reprenne le vote à l'ajournement de lundi soir prochain.

Rés. 58-120

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'une foreuse pour faire les raccordements de services sous pression soit achetée de la compagnie Francis Hankin CO. Ltd., au prix de \$307.75 Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. l'échevin Charles Thérien de la présentation d'un règlement pour l'acquisition et l'aménagement

1o. d'une partie du centre communautaire situé sur les lots 66, 68, 69 et 70 du cadastre de la Paroisse de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul et représentant une superficie de 474,952 pi. car., ledit centre communautaire faisant l'objet d'une description technique par Fernand Lemay, arp. géom. en date du 27 février 1958.

2o. des lots 62-145 et 146, 152 à 170 du cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, et pourvoyant à un emprunt de \$150,000. pour ces fins.

Rés. 58-121

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le règlement no. 291 abrogeant le règlement 175 de la Ville de Duvernay soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité.



Session du 11 mars 1958.

Rés. 58-122

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le règlement no. 292 concernant l'heure de fermeture des bureaux de votation soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-123

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 293 assignant les numéros de sièges aux échevins de la Ville de Duvernay soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

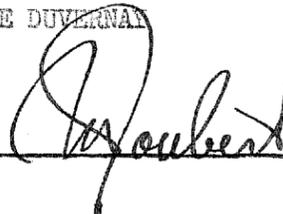
Rés. 58-124

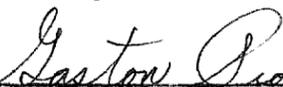
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée à lundi, le 17 mars 1958 à 8.00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY


Maire


Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Ajournement du 11 mars au 17 mars 1958.



Continuation de l'assemblée régulière du 11 mars 1958 du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances le 17 mars 1958, sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Maurice Bastien, J.B. Boutet, Philémon Gaston, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis formant quorum.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'échevin Charles E. Thérien est absent de son siège.

Rés. 58-125.

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le compte de banque de la Ville soit transféré à la Banque Provinciale du Canada.

MM. les échevins Maurice Bastien et Philémon Gascon sont dissidents.
Adopté.

Rés. 58-126.

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les surplus de fonds du compte de capital soient déposés à la Banque Provinciale du Canada au taux de 2.41% conformément à l'offre de la dite banque signée par M. Gaston Bertrand en date du 13 mars 1958.

M. l'échevin Maurice Bastien est dissident.

Adopté.

Rés. 58-127.

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Maurice Bastien

QUE M. Maurice Dupuis soit nommé pro-maire jusqu'au 1er juin 1958.
Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

a) de J. Guévremont demandant une réduction sur la taxe d'eau et la taxe des vidanges pour l'année 1957-58.

Rés. 58-128

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE la taxe de vidanges au montant de \$7.50[✓] chargée à M. J. Guévremont pour l'année 1957 soit annulée.
Adopté à l'unanimité.

b) de B-7 Construction Enrg. demandant les services sur une partie du lot 56.

c) de El Rancho Homes réitérant sa demande de services pour les lots 58 et 60 jusqu'au centre communautaire.

d) de la Commission Scolaire Les Ecores demandant les services pour l'école à être construite sur les lots 68, 69 et 70.

e) de M. Arthur Desnoyers demandant l'annulation d'un compte de \$54.00 pour une entrée d'eau. Le Conseil donne instruction au secrétaire de relever les résolutions se rapportant à cette affaire.

f) de M. Stanley Lacasse au sujet d'une réclamation pour dommages à son automobile sur le Boul. Lévesque.

g) de Eliteville Dev. Corp. demandant la collaboration du Conseil pour obtenir des arbustes à planter sur les rues de Eliteville.



Rés. 58-129

Ajournement du 11 mars au 17 mars.

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, Ch. 2), le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le Ministère des Affaires municipales, pour les Cités de Montréal et de Québec, soit à compter du 27 avril (12.01 a.m.) pour se terminer le 26 octobre (12.01 a.m.)

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, pour son approbation. Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire donne lecture d'un rapport de M. J.A. Lalonde, Ing. P. sur le tuyau d'aqueduc devant desservir la partie est de Duvernay appelée Grande-Côte.

M. le Maire Maurice Joubert quitte son siège à 9.05 heures p.m.
M. le pro-maire Maurice Dupuis préside l'assemblée.

Rés. 58-130.

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les estimés des Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$354,000. pour l'installation d'un tuyau d'aqueduc sur le Boul. Lévesque dans la Grande-Côte soient acceptés et qu'ils soient priés de transmettre au Ministère de la Santé pour approbation les plans et estimés se rapportant à ce tuyau d'aqueduc. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'installation d'un tuyau d'aqueduc sur le Boul. Lévesque dans la Grande, et pourvoyant à un emprunt de \$354,000. pour solder le coût de ces travaux.

Rés. 58-131.

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Bastien

QUE des démarches soient faites auprès de la Régie Provinciale des Services Publics pour régler le cas du tuyau d'aqueduc devant passer sur le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul pour desservir la partie est de la ville de Duvernay appelée Grande Côte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-132.

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 294 concernant la police de la Ville de Duvernay soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-133.

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 295 concernant le tir au fusil dans les limites de la Ville de Duvernay soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-134

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

Ajournement du 11 mars au 17 mars.



QUE le règlement no. 296 prohibant l'octroi de permis de construction sur des lots non encore subdivisés soit adopté tel que lu.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-135

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le règlement no. 297 prohibant la distribution de circulaires et autres imprimés dans les limites de la ville de Duvernay soit adopté tel que lu.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-136

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Bastien

QUE le règlement no. 298 relativement à la garde des chiens soit adopté tel que lu.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-137.

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le règlement no. 299 décrétant les nuisances dans la Ville de Duvernay soit adopté tel que lu.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-138.

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le règlement no. 300 réglementant la subdivision et l'annulation des lots situés dans la Ville de Duvernay soit adopté tel que lu.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-139.

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la question des quartiers soit discutée et décidée à la prochaine assemblée.
Adopté à l'unanimité.

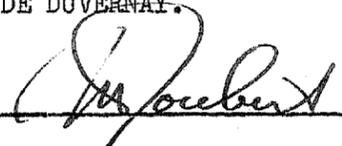
Rés. 58-140.

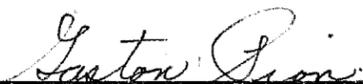
Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

 Maire

 Sec.-trés.



Ville de Duvernay,
Comté de Laval
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 25 mars 1958, à 8.00 heures p.m., sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Maurice Bastien, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58- 141

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Bastien

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 11 mars et ajournée au 17 mars 1958 soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-142

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$587.14 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes suivants:

chèque 283-G	René Desjardins	Semaine du 3 au 8 mars	62.80
317	" "	" 10 au 15 mars	47.06
318	Paul Houde	" 10 au 15 mars	28.39
319	Hervé Coulombe	" 10 au 15 mars	20.95
285	Hydro-Québec	Service du 26 déc au 25 fév. 1958	19.97
286	Caisse	Timbres et divers	25.00
320	Normont Quarries Ltd.	Pierre concassée c-51 29.47	
		c-35 6.13	35.60
321	Rehé Bélanger	172 gal. d'huile à chauffage	30.71
322	Gestetner Canada Ltd	96 stencils	17.96
323	Léo Larose	Recensement - Balance de Grande Côte et une partie des Ecores	93.05
324	Imprimerie Royal Ltée	500 entêtes de lettres et env. 43.76	
		1500 états de comptes 42.64	
		1000 formules en triplicata 94.25	180.65
325	Montreal Stencil works	1 patron en cuivre (V. Duvernay)	24.69
326	L'Elan	Annonce - Edition du 19 décembre	25.00
			\$ 587.14

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-143

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

chèque 327-G

QU'un montant de \$125. soit voté, ratifié, payé à même les fonds généraux et chargé aux intéressés pour payer à Lemay & Laferrière les plan et description technique de l'emplacement d'un parc sur les lots 66, 68, 69 et 70.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-144

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

chèque 24-A

QU'un montant de \$320.54 soit voté, ratifié et chargé aux fonds d'aqueduc pour payer à Francis Hankin une perforeuse et ses accessoires.

Adopté à l'unanimité.



- Rés. 58-145 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien
- QUE la résolution 58-118 soit amendée afin de permettre à la ville de Duvernay d'utiliser un dépotoir dans ses limites.
- MM. les échevins Maurice Bastien et Philémon Gascon sont dissidents.
Adopté.
- Rés. 58-146 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- QUE M. le Maire Maurice Joubert et ou M. le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient priés de faire les démarches nécessaires pour trouver un endroit devant servir de dépotoir pour les vidanges de la ville de Duvernay.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-147 Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Maurice Bastien
- QU'un montant de \$600. soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour le loyer du dépotoir de M. Henri Auclair jusqu'au 31 mars 1958 et que ledit montant soit versé à M. Henri Auclair après que M. Léo Delorme aura fait inspection sur les conditions sanitaires du dépotoir et aura recommandé le paiement.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-148 Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
- chèque 348-G QU'un montant de \$1.00 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer à M. Julius Kugler l'acquisition du terrain de l'émissaire à la rivière dans la "Grande Côte".
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-149 Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien
- QUE le conseil décide d'acheter une pompe portative et qu'un rapport soit demandé à cet effet aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre quant aux spécifications et aux prix de la pompe.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-150 Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet
- QUE le salaire de Mlle Micheline Archambault soit porté à \$59.00 par semaine et celui de Jean Archambault à \$42.00 par semaine.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-151 Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- QUE le salaire du secrétaire-trésorier soit porté à \$90. par semaine
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-152 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- QU'une armoire métallique soit achetée pour le bureau du secrétaire-trésorier.
Adopté à l'unanimité.



Session du 25 mars 1958.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport des Ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre sur l'état des égouts de la Place Hameury, Place Cassino et des rues Batiscan et Coulonges.

Rés. 58-153

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE copie du rapport des Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre concernant les égouts sur les Places Hameury et Cassino et les rues Batiscan et Coulonges soit envoyée aux entrepreneurs concernés et qu'ils soient avisés que la ville procède au nettoyage de ces égouts et que les frais de ce nettoyage leur seront chargés s'ils ne le font pas eux-mêmes immédiatement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-154

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le prolongement des services sur les rues De la Concorde, de l'Acadie, et de la Picardière sur le lot 63-1 soit accordé à Trudeau & Fils si la Compagnie Trudeau accepte des prix unitaires du contrat no. 101 (règlement 281) et un montant maximum de \$15,000. comme paiement de ces travaux en attendant le produit d'un emprunt à être contracté par la ville vu que M. Rolbin s'offre à fournir ledit montant de \$15,000. immédiatement. Il est entendu que les travaux commenceront seulement lorsque le montant de \$15,000. aura été déposé par M. Rolbin entre les mains du secrétaire-trésorier. Si la Cie. Trudeau & Fils n'accepte pas ces arrangements, le contrat pourra être donné à d'autres entrepreneurs qui accepteront ces conditions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-155

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE des madriers soient achetés pour construire des trottoirs temporaires au projet Montrose et que les dépenses soient chargées aux intéressés du règlement 275.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-156

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les quartiers déjà proposés lors du bill de ville Normandie soient adoptés tels que décrits aux termes de ce Bill.

MM. les échevins J.B. Boutet, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis votent contre cette proposition.

Donc, cette proposition est rejetée.

Rés. 58-157

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les demandes d'assistance publique de Gilles, François, Huguette et Michel Barbeau ainsi que Léo Lapière soient acceptées. Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire donne lecture des diverses correspondances: de:

- a) Société Canadienne de la Croix-Rouge au sujet de l'organisation d'une clinique de sang. Le Conseil accepte la date du 30 mai, proposée pour tenir cette clinique.
- b) Ligue des Propriétaires du Quartier Hauterive demandant certaines améliorations



Rés. 58-158

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les autorités de la Cie. de Transport Provincial soient priées d'accorder un service plus satisfaisant pour les résidents de Duvernay spécialement en ce qui regarde le service de la "Grande-Côte", le service d'Ahuntsic, qui devrait être à toutes les heures, le service de l'autobus qui va au centre de la ville et le service de la Montée Masson.
Adopté à l'unanimité.

- c) Roméo Pépin Enrg. au sujet de notre dossier d'assurance
- d) Court Investment Corp. au sujet des services sur le lot 61
- e) John Lovell & Son Ltd. au sujet de la préparation d'un annuaire pour l'île Jésus

Rés. 58-159

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la demande d'autorisation pour faire l'énumération de la ville, de porte en porte, soit accordée à la Cie. John Lovell & Son Ltd.
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTIONS

M. l'échevin Maurice Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement relativement à l'adoption des règlements.

M. l'échevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant au recensement des habitants de la Ville de Duvernay.

M. l'échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la construction des égouts dans la ville de Duvernay.

M. l'échevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant les taxis

M. l'échevin Charles E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant les permis de construction

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant les directeurs de funérailles et les embaumeurs.

M. l'échevin Maurice Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique

M. l'échevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant les fossés et les cours d'eau.

M. l'échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant les puits

M. l'échevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement prohibant l'octroi de permis de construction dans les nouvelles subdivisions à moins que la rue n'ait été ouverte et nivelée.

Rés. 58- 160

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les devis des Ingénieurs Lalonde, Girouard et Letendre soient appliqués pour l'exécution des contrats de pavage de Lagacé Construction Ltd et que lesdits Ingénieurs soient autorisés à demander des prix aux entrepreneurs Lagacé Construction Ltd pour les suppléments à payer s'il y a lieu.
Adopté à l'unanimité.



Session du 25 mars 1958.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Charles E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction de chaînes en béton dans les rues faisant l'objet du contrat de pavage de Lagacé Construction Ltd et pourvoyant à un emprunt de \$115,000. pour solder le coût de ces travaux.

Rés. 58-161

ATTENDU que les autorités du Ministère de la Santé ont déjà émis une ordonnance le 27 octobre 1954 pour le grossissement des tuyaux dans les limites de la Ville de St-Vincent-de-Paul en vue de desservir la partie est de Duvernay appelée "Grande Côte";

ATTENDU que la ville de Duvernay se propose d'installer les conduites d'aqueduc sur le Boul. Lévesque dans la Grande Côte, du lot 324 au lot 361 inclusivement;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'installer également un tuyau dans les limites de la Ville de St-Vincent-de-Paul afin de raccorder les deux systèmes;

ATTENDU que la ville de St-Vincent-de-Paul et la ville de Duvernay ne sont pas arrivées à une entente relativement à l'installation de ce tuyau;

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE demande soit faite à l'honorable Ministre de la Santé de la Province de Québec d'émettre une ordonnance pour l'installation d'un tuyau de 16" dans la Ville de St-Vincent-de-Paul, de l'intersection des rues De LAFabrique et Desnoyers aux limites est de la Ville de St-Vincent-de-Paul, selon les plans et estimés fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-162

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire étendre de la pierre sur les rues Montrose et Beauport pour permettre aux résidents de se rendre à leur maison et que les dépenses encourues soient chargées aux intéressés des règlements concernés.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-163

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE M. Rainu soit averti d'exécuter le plan des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour l'installation d'un tuyau d'égout latéral de 12" sur la rue Jeanne-Leber entre De Poutrincourt et Charles-Garnier.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-164

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

J. Boutet Maire

Gaston Poir Sec.-trés.



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au lieu ordinaire des séances le 8 avril 1958, à 7.50 heures p.m. à laquelle sont présents Messieurs les Echevins J.B. Boutet, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

MM. les échevins Maurice Bastien et Philémon Gascon sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-165

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les minutes de l'assemblée du 25 mars 1958 soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

M. l'échevin Maurice Bastien prend son siège à 8.05 heures p.m.

Rés. 58-166

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les permis de construction soient accordés aux constructeurs ci-après mentionnés.

M. R. Savard Lots 61-292 à 295;
M. Rosaire Trottier Lots 61-298 à 302;
M. Jean Addy Lots 61-305 à 308, 323 et 324;
M. Euclide Laurin Lots 61-317 à 322, 327 et 328;
M. Fernand Descoteaux Lots 61-233, 235, 236, 243, 244, 257 à 265, 303, 304 et 325;

L'octroi de ces permis n'est pas un engagement par la ville à fournir les services si tous les constructeurs ci-haut mentionnés ne procèdent pas à la construction des maisons.

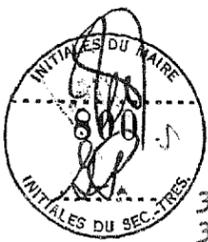
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-167

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$3,990.51 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes suivants:

chèque 344G	René Desjardins	Semaine du 17 au 22 mars 1958:	49.54
358G	" "	" 24 au 29 " "	64.90
345G	Hervé Coulombe	" 17 au 22 " "	53.49
359G	" "	" 24 au 29 " "	61.28
346G	Paul Houde	" 17 au 22 " "	47.67
357G	" "	" 24 au 29 " "	53.84
363G	Bell Telephone Co.	Service au 13 mars 1958	45.55
364G	René Bélanger	118 gal. d'huile à chauffage	21.33
365G	Lacroix, Viau & Poupert	Impression du bill dans les statuts	84.60
366G	Camille Labranche	Renseignement (partie des Ecores)	11.80
367G	Formules Légales Prov	1 maillet d'assemblée	9.28
368G	Webster and Sons Ltd	6 sacs chlorure de calcium	20.66
369G	Formules Légales Prov	Articles de bureau 17.96	
		2 relieurs 12.34	30.30
370G	Imprimerie Richard	1 perforateur et 3 "clip boards"	25.71
371G	Zéphirin Joly	Réparation d'équipement pour égouts	5.75
372G	Véronneau & Frères	Installation des cloches et 1 sortie	42.58
373G	Francis Hankin & Co.	Matériel pour entrées d'eau	97.97
374G	Paquette & Guay	Matériel pour entretien général	38.41



Session du 8 avril 1958.

375G	P. Breton	1 serrure et installation	15.73
376G	Carrières Lagacé	2 voyages de pierre F. 90208	43.25
377G	A. Billet Ltée	Pierre	178.37
378G	Jean Harel	5 cas d'assistance publique étudiés	35.00
379G	Armand Morneau	12 hres à \$2.25: fabrication des écrans	27.00
380G	Léo Larose	2 semaines à \$70. et 1 journée	154.00
381G	David & Frères Enrg	Déblaiement des rues -	2,000.00
382G	Dieudonné Godard	" " " balance	599.00
383G	Fernand Rhéault	Entretien de la rue Louis-Arthur	35.00
384G	Roger Gagné	" " Bourgeois	35.00
385G	Chartrand & Frères	" " Meunier	35.00
386G	Henri Bélanger	" " de la Paix	30.00
387G	Maurice Chartrand	" " Claire	13.50
388G	Jos St-Jean	" " St-Jean	25.00
			<u>\$ 3,990.51</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-168

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un montant de \$6,110.30 soit voté, ratifié et payé à même le compte général pour être chargé aux intéressés et payer les comptes suivants:

389G	Wilson & Cousins Co.	500 pieds de boyaux et lance avec couteau	908.30
390G	W.H. Cunningham & Hill	Equipement pour nettoyage d'égouts	5,202.00

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-169

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$56.20 soit voté, ratifié, payé à même les fonds généraux et chargé aux intéressés du règlement 247 pour payer à Me Guy Aubé le contrat et démarches relatives à l'acquisition d'une partie du lot 349-3.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-170

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$375.00 soit voté, ratifié, payé à même le compte général et chargé aux intéressés pour payer les comptes suivants:

392G	Lemay & Laferrière	Nivellement et piquetage de l'emplacement d'un parc.	125.00
	" "	Homologation de la rue Bourgeois	250.00

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-171

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un montant de \$163.49 soit voté, ratifié et chargé au fonds d'aqueduc pour payer les comptes suivants:

25A	Paul Allaire	Soudure électrique de 2 borne-fontaine	24.00
	" "	Dégel de tuyaux	85.00
26A	Francis Hankin & Co.Ltd	Réparation d'un compteur	12.59
27A	Trahan Hodge & Trudelle	Frais pour action de \$122.43 (J. Thériault)	41.90
			<u>163.49</u>

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-172

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un montant de \$35.00 soit chargé à Trudeau & Fils Ltée pour dégel de tuyaux au 555 Beauport le 27 février, 665 Beauport le 4 mars et 18 Croissant Notre-Dame le 6 mars 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-173

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

chèque 35-C QU'un montant de \$1,969.11 soit voté, ratifié et chargé au fonds de capital des règlements concernés pour payer à Yvon Boulanger Ltée l'impression bilingue d'une émission d'obligations de \$843,500. et la fabrication d'un système de contrôle d'obligations.

Règlement 272	\$ 59.07	Règlement 227	\$ 98.46
274	157.52	238	118.15
275	275.68	241	39.39
277A	98.46	243	157.53
278A	19.69	249	59.07
279	39.38	253	98.46
281	216.60	255	98.46
285	157.52	260	118.15
287	157.52		

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-174

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un montant de \$65.00 soit voté, ratifié et chargé au fonds de capital des règlements concernés pour payer les comptes suivants:

36-C	Lemay & Laferrière	Piquetage des coins des rues de l'école et De Lourdes, Lots 57-79 et 111.	\$40.00
	Règ. 277A		
	Règ. 278A	Piquetage rue 62-147 en front du terrain de l'Eglise et des lots 62-171, 172, 173.	25.00

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-175

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

37-C QU'un montant de \$25.00 soit voté, ratifié et chargé au fonds de capital du règlement 269 pour payer à United Continental Engines Ltd. la location d'une pompe. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-176

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

38-C QU'un montant de \$95.45 soit voté, ratifié et chargé au fonds de capital du règlement 285 pour payer à A.Billet Ltée 4 voyages de pierre. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-177

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un montant de \$870.72 soit voté, ratifié et chargé au fonds de capital du règlement 275 pour payer les comptes suivants:

39-C	A. Billet Ltée	pierre	152.89
40-C	Redwood Lumber	Bois et clous (trottoirs)	<u>674.59</u>
41-C	Carrières Lagacé	pierre	Adopté à l'unanimité. <u>43.24</u>



Session du 8 avril 1958.

Rés. 58-178

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le secrétaire-trésorier soit prié de relever le montant complet dû à la Ville de St-Vincent-de-Paul pour le service d'incendie et qu'il soit autorisé à payer ledit montant au complet. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-179

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

chèque 42-C

QU'un montant de \$2,304.00 soit voté, ratifié et chargé au fonds de capital des règlements concernés pour payer les comptes suivants:

Charles E. Gravel	Confection des plans (3%) Règlement 285	1,145.30
"	" " " " " 287	1,158.70

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-180

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

43-C

QU'un montant de \$20,000. soit transféré du compte de capital au compte général. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-181

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE la résolution 58-113 soit amendée et que \$10. pour dégel de tuyaux à 18 Croissant Notre-Dame soit chargé à Trudeau & Fils Ltée au lieu de Félicien St-Pierre. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-182

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE la résolution 58-110 soit amendée et que \$45. soit chargé à David & Frères au lieu de \$60.69 pour réparation d'une borne-fontaine brisée vu qu'elle était cachée par la neige. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-183

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs, E. Thérien

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter:
a) une machine à photocopier et ses accessoires pour le prix de \$350.00;
b) une clef anglaise de 3 pieds au prix de \$23.85;
c) une série de clef à "ratchet" pour le prix de \$41.50.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-184

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la Corporation Municipale de la Ville de Duvernay acquière à titre de vente et cession des Corporations qui en sont actuellement propriétaires les lots de terre suivants:
De Pan American Construction Co. Ltd. les lots de subdivision numéros 61-287, 288 et 289 aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul;
De Fairdale Investment Corporation les lots de subdivision numéros 61-218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, et 225 aux mêmes plan et livre de renvoi officiels



de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul. Tels que les dits terrains se trouvent actuellement, avec toutes leurs servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve de la part des dites Corporations, sans bâtisse.

PRIX:- Le prix sera de DEUX DOLLARS (\$2.00) payables comptant, un dollar à chacune des dites Corporations.

CONDITIONS:- Les Corporations Venderesses garderont à leur charge les balances de prix de vente pouvant affecter lesdits lots et verront à ce qu'elles soient payées et radiées sans délai et à leurs frais de façon que la Corporation Municipale n'en soit jamais inquiétée ni recherchée.

Le contrat devra contenir les clauses usuelles de garantie, d'ajustement et de prise de possession, le tout tel que plus amplement exprimé dans le projet d'acte de vente et cession précité, soumis à et approuvé par la présente assemblée, la signature de Son Honneur le Maire et du Secrétaire-trésorier ci-après nommés apposée à ce contrat devant être une preuve définitive de telle approbation.

QUE son Honneur le Maire Monsieur Maurice Joubert et le Secrétaire-trésorier de la Ville, Monsieur Gaston Pion, soient et demeurent autorisés pour et au nom de la Corporation Municipale à se porter ACQUEREUR des dits terrains et à consentir audit contrat, à le signer ainsi que tous autres documents nécessaires y relatifs et à conclure avec les dites Corporations tous les termes, charges, clauses, conditions et restrictions qu'ils pourront, à leur entière discrétion, juger opportunes, utiles ou nécessaires. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-185

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE M. Jacques Bourdon soit engagé comme trésorier à compter du 5 mai 1958, au salaire de \$115.00 par semaine et que l'emploi de son temps soit défini par le greffier M. Gaston Pion.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-186

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'à compter du 5 mai 1958, M. Gaston Pion exerce les fonctions de greffier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-187

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le règlement no. 320 concernant les permis de construction soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-188

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 321 prohibant l'octroi de permis de construction dans les nouvelles subdivisions à moins que la rue n'ait été ouverte et nivelée soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-189

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le règlement no. 322 concernant les fossés et les cours d'eau soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité.



Session du 8 avril 1958.

Rés. 58-190

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un rapport soit demandé aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre
sur l'égouttement du Boul. Lévesque en face du lot no. 67.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-191

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à donner des permis de construction
pour les lots 63-1-133 à 138, 145 et 146, 65-139 à 142, 161 à 164 et que les
services soient installés sur la rue Fontainebleau pour desservir ces lots
pourvu que M. Albert Rolbin en finance la totalité du coût pour une période
d'un an ou jusqu'à l'approbation du règlement à être adopté, à un intérêt de
5% l'an.

Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances :

a) Jean Grégoire, Sous-ministre de la Santé approuvant les plans d'une conduite
d'eau de 16" sur le Boul. Lévesque dans la Grande-Côte.

b) Commission Scolaire les Ecoles demandant l'ouverture de la rue Marguerite-
Bourgeois.

c) Ligue des Propriétaires Notre-Dame des Ecoles demandant de faire respecter
le règlement des nuisances dans le cas de M. Loepfe, 800 Curé-Cloutier.

Rés. 58-192

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE M. John Loepfe, 800 rue Curé-Cloutier, soit avisé d'enlever, dans les
huit jours, les vieux camions et les ferrailles qui sont sur son terrain con-
formément à l'article 7 du règlement 299. Adopté à l'unanimité.

d) Lalonde, Girouard & Letendre au sujet des niveaux en face de 7480 rue Des
Castels.

e) Middleton, Hope & Co. au sujet des confirmations qui ont été retournées aux
vérificateurs.

f) Lalonde, Girouard & Letendre nous priant de suspendre le paiement des plans
des stations de pompage d'égouts et d'aqueduc à cause de difficultés majeures
survenues dans l'exécution de ces plans.

Le Conseil prend connaissance d'une requête des propriétaires sur le lot 350
demandant la construction de bordures en béton dans leurs rues.

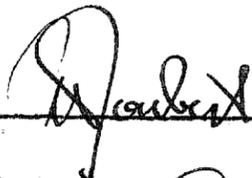
Rés. 58-193

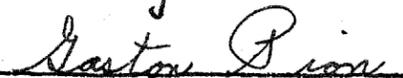
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

 Maire

 Sec.-trés.



Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, à 8.10 heures p.m. sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert, le 17 avril 1958 et à laquelle sont présents Messieurs les Echevins J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles Thérien et Maurice Dupuis formant quorum.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'échevin Maurice Bastien est absent de son siège.

Les avis de convocation ont été envoyés à tous les membres du conseil selon la loi.

Rés. 58-194

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les items 1, 2 et 3 du rapport de M. Claude Beaulieu, urbaniste, en date du 17 avril 1958, soit accepté jusqu'au tracé d'une rue parallèle au Boulevard de la Concorde et situé à environ 2,000 pieds au nord dudit boulevard tel qu'indiqué en rouge sur le plan annexé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-195

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE la classification des voies carrossables soit acceptée telle que soumise en vue de la préparation des premiers plans d'ensemble et de l'étude des coûts.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-196

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 327 pourvoyant à la construction de bordures en béton sur rues à paver dans la ville de Duvernay et à un emprunt de \$115,000. soit adopté tel que lu, qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 24 avril 1958, à la salle municipale au 2795 Boul. Lévesque, de 7.00 à 9.00 heures p.m., sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

QUE M. Gaston Pion soit nommé secrétaire de cette assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-197

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE des soumissions publiques soient demandées pour la construction des bordures en béton de façon que les travaux soient exécutés simultanément par trois entrepreneurs et que les Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer les demandes de soumissions en conséquence, le tout sujet à l'approbation du règlement 327 par le Ministre des Affaires Municipales.

De plus, il est entendu que des tests seront faits pour vérifier la qualité du ciment.

Ces soumissions seront ouvertes le 30 avril 1958 à une assemblée spéciale du Conseil.

Adopté à l'unanimité.



Session du 17 avril 1958

Rés. 58-198

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

préparé par Leopold Morelli le 14 avril 1958, 108 à 143 et 36 à 39 inc. J.P.
QUE le plan montrant les subdivisions projetées sur le lot 63, propriété
de Jay Mar Construction, de la rue Rosemere à la rue Blainville, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-199

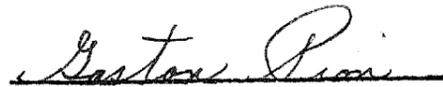
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit levée.

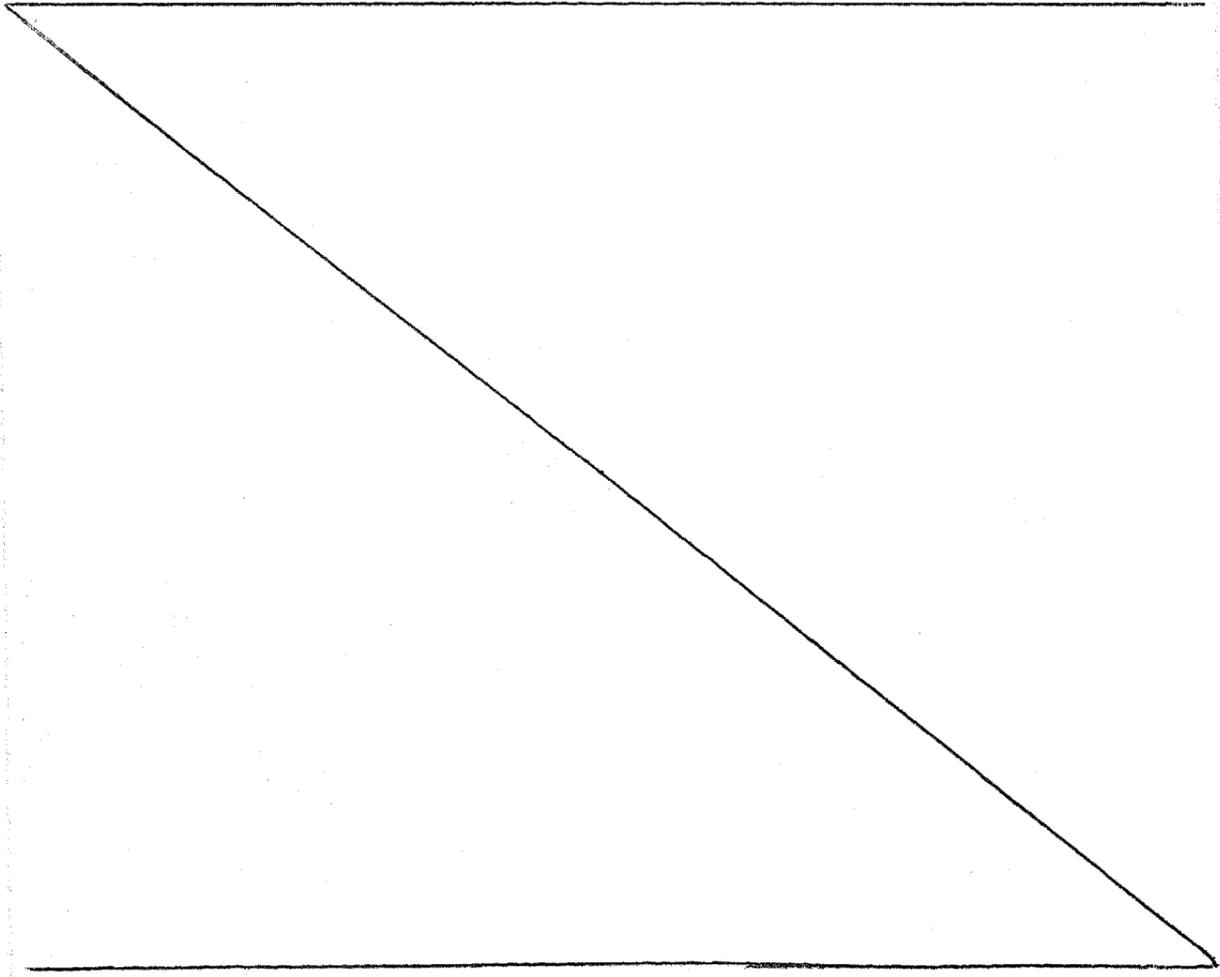
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY


Maire


Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Idées, Parham, Qué.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 22 avril 1958, à 8.10 hres p.m. à laquelle sont présents Messieurs les échevins Maurice Bastien, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-200

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Maurice Bastien

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 8 avril et de l'assemblée spéciale du 17 avril 1958 soient adoptées telles que lues.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-201

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Maurice Bastien

QUE les comptes suivants mentionnés à l'item I de la liste en date du 22 avril 1958 soient approuvés.

Fonds généraux	\$9,018.74
Fonds d'aqueduc	53.81
Fonds de capital	172.04

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-202

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$31,327.50 soit voté et payé à même le compte de capital pour payer à Félicien St-Pierre les certificats de progrès émis selon l'item II de la liste en date du 22 avril 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-203

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$197.14 soit voté et chargé au compte de capital du règlement 235 pour payer à C.E. Gravel les honoraires pour la confection de plans et la surveillance.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-204

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le rapport de vérification pour l'année 1957, préparé par la firme Middleton Hope & Co. soit adopté tel que soumis.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-205

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

lo. QUE le rapport des Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre au sujet de l'éclairage des rues soit adopté tel que soumis.



20. QUE lesdits Ingénieurs soient priés de préparer des estimés pour l'éclairage des rues suivantes: Notre-Dame de Fatima, Croissant d'Avaugour, De Luçon, Dauphin, Epernay, Ivry, Joubert au nord du Boul. de la Concorde, Auvergne, Riviera (De la Bruère), Croissant Albanel, De l'Ecole, de Lourdes, Leblanc, Terrasse Aubé, Coulonges, Champfleury, Boul. de la Concorde, Place Hameury, Place Cassino, Auriol, Pincourt, Rosemère, Beauport, Des Forges, Charles-Garnier, Louis-Fréchette, Daudet, Flaubert, Des Cormiers, Croissant Notre-Dame, Denaut, Hameury, Jeanne Leber, Fontainebleau, De l'Acadie, de la Picardière, Poutrincourt, Chavigny, Kléber, Montrose, St-Victor, Belcourt, De Ramesay, De Versailles.

30. QU'aucun changement ne soit apporté maintenant à l'éclairage existant.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-206

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE M. Gaston Bastien soit autorisé à acheter 40 demi-sphères en ciment devant servir de bornes pour coins de rues dans le projet El Rancho, la dépense encourue devant être chargée aux intéressés du règlement 221.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-207

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la résolution 58-185 soit amendée et que M. Jacques Bourdon soit engagé comme comptable sous la direction du secrétaire-trésorier.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-208

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la résolution no. 58-186 soit annulée et que M. Gaston Pion reste secrétaire-trésorier de la Ville de Duvernay. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-209

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Bastien

QUE M. Gaston Bastien soit autorisé à faire niveler et réparer les rues Leblanc, Fontainebleau au nord de la Concorde, De la Concorde et de l'Acadie.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-210

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient et sont autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer un billet au montant de \$15,000. en faveur de M. Albert Rolbin, au taux de 5 $\frac{1}{4}$ % l'an en prévision du remboursement des \$15,000. déjà versés par M. Rolbin pour le financement des travaux sur les rues De la Concorde, de l'Acadie et de la Picardière sur le lot 63-1.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-211

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la demande de M. Henri Auclair pour faire la collecte des vidanges les lundi et jeudi, dans la Grande-Côte, sur le Boul. Lévesque (les Ecores), La Terrasse Milot et le projet Montrose, soit acceptée à partir du 5 mai 1958 à la condition que M. Auclair distribue deux circulaires à une semaine d'intervalle chacune pour avertir les intéressés.
Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-212

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE la demande d'assistance publique de Micheline Chartrand soit
acceptée. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-213

ATTENDU que le 28 août 1956 le Conseil de cette Corporation acceptait la
soumission de Trudeau & Fils au montant de \$306,563.50 pour des travaux
d'aqueduc prévus au règlement 261;

ATTENDU que cette acceptation était sujette aux approbations légales
requises;

ATTENDU que le règlement 261 n'a pas été approuvé par le Ministre des
Affaires Municipales malgré la demande qui lui en a été faite;

ATTENDU qu'aucun contrat n'a été signé entre la Municipalité et les
entrepreneurs Trudeau & Fils pour l'exécution desdits travaux d'aqueduc;

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'il ne soit pas donné suite à la résolution 56-541 et que les
entrepreneurs Trudeau & Fils Ltée soient avertis en conséquence.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-214

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite aux Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre
pour qu'un puisard soit installé en face du no. 980 rue JJoubert.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-215

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de
regrouper les estimés de pavage de Charles-Edouard Gravel, Ing. Cons.
en y incluant les estimés de bordures en béton pour tous les travaux
de pavage à faire sur les rues suivantes:

Croissant d'Avaugour

Leblanc

Terrasse Aubé

Champfleury (de Leblanc à 300 pi. vers l'est)

Coulonges (de Leblanc à 300 pi. vers l'est)

De la Concorde (De leblanc à De Grand'Pré)

De Grand'Pré (De la Concorde à Oran)

Auvergne (de De Grand'Pré à 400 pi. à l'est)

Morlaix

Oran

Beauport

Croissant Notre-Dame, à l'exclusion des deux parties situées sur le lot 63-1

De la Concorde (de Fontainebleau à 400 pi. vers l'ouest)

De l'Acadie (de Fontainebleau à 300 pi. vers l'ouest)

Fontainebleau à 1100 pi. au nord de De la Concorde

Toutes les rues du projet Montrose

De la Colline

Du Plateau.

Adopté à l'unanimité.



Session du 22 avril 1958.

Rés. 58-216

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis :

QUE les estimés préparés par Lalonde, Girouard & Letendre d'après les plans de Charles-Edouard Gravel, Ing. Cons. pour travaux d'égouts, d'aqueduc et de pavage selon les projets 305 à 310 inclusivement, au montant de \$556,700. soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-217

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les estimés préparés par Lalonde, Girouard & Letendre, Ing. Cons. d'après les plans de Charles-Edouard Gravel, Ing. Cons. pour des travaux d'égouts, et d'aqueduc au montant de \$307,600, soient transmis aux autorités du Ministère de la Santé pour approbation. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTIONS

305 Avis de motion est donné par M. l'échevin Chs. E. Thérien de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc au projet El Rancho sur les rues Riviera, Albanel et autres jusqu'aux lots 58-143 et 60-130 et pourvoyant à un emprunt de \$45,000. pour ces fins.

306 Avis de motion est donné par M. l'échevin Chs. E. Thérien de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur le lot 61 au nord du Boul. de la Concorde, et pourvoyant à un emprunt de \$40,000. pour ces fins.

307 Avis de motion est donné par M. l'échevin Chs. E. Thérien de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les rues de la Concorde, Hameury et Roland Forget sur le lot 62 et pourvoyant à un emprunt de \$55,000. pour ces fins.

308 Avis de motion est donné par M. l'échevin Chs. E. Thérien de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les lots 63 et 63-1 de la rue de la Concorde à Blainville, et pourvoyant à un emprunt de \$125,000.

309 Avis de motion est donné par M. l'échevin Chs. E. Thérien de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur le Croissant d'Iberville et la rue Hameury et pourvoyant à un emprunt de \$40,000. pour ces fins.

310 Avis de motion est donné par M. l'échevin Chs. E. Thérien de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur la rue Montrose, de Versailles à Callières et pourvoyant à un emprunt de \$15,000. pour solder le coût de ces travaux.



Rés. 58-218

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

- 1o. QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 20 juillet 1957 montrant les subdivisions 139 à 142 et 161 à 164 inc. du lot no. 65 soit approuvé.
- 2o. QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 2 avril 1958 montrant les subdivisions 119 à 146 du lot 63-1, soit approuvé.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-219

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les permis nos. 588, 589 et 590 accordés à Eliteville Development Corp. le 4 février 1958, soient annulés afin de permettre le tracé d'un futur boulevard, et qu'un montant de \$54.00 soit voté, chargé aux fonds généraux pour être remis à Eliteville Dev. Corp. en remboursement du prix de ces permis.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-220

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les salaires suivants soient payés aux officiers d'élection:

Secrétaire d'élection:	\$25.00
Sous-officier rapporteur:	18.00
Greffier:	12.00
Constable	12.00

QU'une indemnité de \$20. soit payée pour les polls en dehors de l'hôtel de ville.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-221

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les repas soient payés par la ville aux officiers d'élection et aux représentants des candidats.

M. l'échevin J.M. Bourguignon vient en amendement, secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis et propose que les repas aux officiers d'élection seulement soient payés par la ville.

M. l'échevin Chs. E. Thérien votent pour l'amendement.

M. l'échevin J.B. Boutet et M. le Maire Maurice Joubert votent pour la proposition principale.

Donc, la proposition principale est adoptée.
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Stein & Stein au sujet des services à fournir sur le lot 60 au nord du boul. de la Concorde;

de A. de Repentigny demandant l'annulation d'un compte pour licence de commerce.

Rés. 58-222

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le compte de A. de Repentigny au montant de \$47.25 pour licence de boulanger 1956-57 soit annulé.
Adopté à l'unanimité.



Session du 22 avril 1958.

Rés. 58-223

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée à Vendredi, le 25 avril à 8.30 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Dubert Maire

Gaston Pion Sec.-trés

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec



Continuation de l'assemblée régulière du 22 avril 1958, tenue le 25 avril 1958, au 2795 Boul. Lévesque à 8.30 heures p.m. sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert à laquelle sont présents MM. les Echevins J.M. Boutet, J.M. Bourguignon, Chs. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum.

MM. les échevins Maurice Bastien et Philémon Gascon sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-224

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Maurice Joubert et M. Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement 327 soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.
Adopté à l'unanimité.

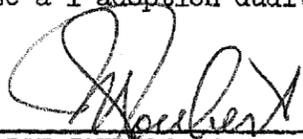
PROCES-VERBAL

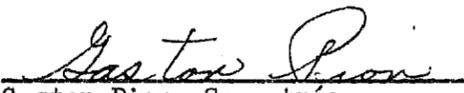
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement 327, pourvoyant à la construction de bordures en béton sur certaines rues dans la ville de Duvernay.

Cette assemblée tenue à la salle municipale, le 24 avril 1958, au 2795 Boul. Lévesque fut ouverte à 7 heures p.m. sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que du règlement 327.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.


MAURICE JOUBERT, Maire
Président de l'assemblée


Gaston Pion, Sec.-trés.,
Secrétaire de l'assemblée.

Rés. 58-225

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les estimés de Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$174,700. pour travaux d'égouts et d'aqueduc en vertu des projets 302, 304 et 314, préparés en partie d'après les plans de l'Ingénieur Charles-Edouard Gravel, soient acceptés, et que les Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de transmettre lesdits estimés avec plans au Ministère de la Santé pour approbation.
Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-226

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les estimés de Lalonde, Girouard & Letendre au montant de \$234,000. pour travaux de pavage et de bordure en béton en vertu du projet 302, 304 et 314, préparés en partie d'après les plans de l'Ingénieur Charles-Edouard Gravel soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTIONS

302 Avis de motion est donné par M. l'échevin J.B. Boutet de la présentation d'un règlement pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur la rue Champfleury, de la rue Leblanc à la Montée Monette et pourvoyant à un emprunt de \$69,000. pour ces fins.

314 M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur le lot 350 et pourvoyant à un emprunt de \$35,000. pour ces fins.

303 M. l'échevin Charles E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'ouverture du Boul. de la Concorde et de la rue Marguerite-Bourgeoys et pourvoyant à un emprunt de \$78,000. pour ces fins.

Rés. 58-227

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le plan montrant le projet de lotissement du centre commercial du projet Montrose soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-228

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

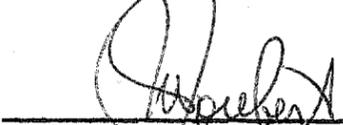
QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, A.G., le 9 avril 1958 et montrant les subdivisions 68 à 107 du lot 63 soit accepté. Adopté à l'unanimité.

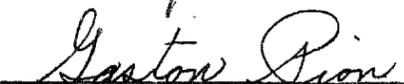
Rés. 58-229

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit levée. Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.


Maire


Sec.-trés.

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec



Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 30 avril 1958, à 8 heures p.m. (h.a.e.) sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert, à laquelle sont présents MM. les Echevins Maurice Bastien, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Les avis de convocation ont été donnés à tous les membres du Conseil selon la loi.

Le secrétaire-trésorier donna lecture des diverses soumissions reçues pour la construction de bordures en béton;

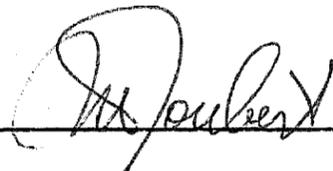
Rés. 58-230

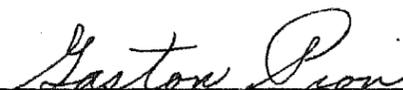
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Bastien

QUE les soumissions reçues soient identifiées par M. le Maire et le secrétaire-trésorier et laissées à l'étude jusqu'à l'ajournement de cette assemblée, et que l'assemblée soit ajournée à Jeudi le 1er mai, à 5.30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY


Maire


Sec.-trés.



Ville de Duvernay,
2795 Boul. Lévesque
Comté de Laval.

Continuation de l'assemblée spéciale du 30 avril 1958, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 1er mai 1958 à 5.30 heures p.m. sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Maurice Bastien, J.B. Boutet, J.M. Bourguignon, et Charles E. Thérien formant quorum.

MM. les Echevins Philémon Gascon et Maurice Dupuis sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-231

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Bastien
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les soumissions de Charles Duranceau Ltée aux montants de \$17,910. pour le contrat no. 1, \$18,864.50 pour le contrat no. 2 et \$21,072. pour le contrat no. 3 soient acceptées.

QU'un contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de cette Corporation; le tout sujet à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-232

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à remettre les chèques-dépôts garanti aux soumissionnaires dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-233

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

Maire

Sec-trés



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, le 13 mai 1958, sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Je, Claude Lefebvre, soussigné, de 600 Fontainebleau, Duvernay, ayant été dûment élu au siège no. 1 de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce 13e
jour de mai 1958, à Duvernay.

Gaston Pion
Gaston Pion, Sec.-trés.,

Claude Lefebvre
Claude Lefebvre

Je, J.B. Boutet, soussigné, de 655 Hauterive, Duvernay, ayant été dûment élu échevin au siège no. 2 de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce 13e
jour de mai 1958, à Duvernay.

Gaston Pion
Gaston Pion

J.B. Boutet
J.B. Boutet

Je, Philémon Gascon, soussigné, de 33 Rang St-Elzéar, Duvernay, Que., ayant été dûment élu échevin au siège no. 3 de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce 13e
jour de mai 1958, à Duvernay.

Gaston Pion
Gaston Pion

Philémon Gascon
Philémon Gascon

Rés. 58-234

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 22 avril 1958 et de l'ajournement du 25 avril 1958 ainsi que de l'assemblée spéciale du 30 avril 1958 et de l'ajournement du 1er mai 1958, soient adoptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.



Session du 13 mai 1958.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour la mise en nomination des candidats à la charge d'échevins pour les sièges nos. 1, 2 et 3 de la Ville de Duvernay.

L'assemblée fut tenue le 5 mai 1958 à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, de midi à 2 heures p.m. (h.a.e.).

Les électeurs dont les noms suivent furent dûment mis en nomination:

POUR LE SIEGE NO. 1:

BASTIEN Maurice, cultivateur, 73 rang Haut St-François, Duvernay, Que.
BREEZE Kenneth, vendeur, 880 Jeanne Leber, Duvernay, P.Q.
LEFEBVRE Claude, représentant, 600 Fontainebleau, Duvernay, P.Q.

POUR LE SIEGE NO. 2:

BOUTET Jean-Baptiste, opérateur, 655 Hauterive, Duvernay, P.Q.
LAROSE André, photographe, 1870 De Luçon, Duvernay, P.Q.
MILOT Louis-Arthur, entrepreneur, 1601 Boul. Lévesque, Duvernay, P.Q.
VERONNEAU Emery, vendeur, 625 Batiscan, Duvernay, P.Q.

POUR LE SIEGE NO. 3:

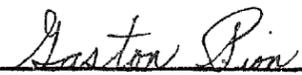
DAVID René, voyageur, 305 Joubert, Duvernay, P.Q.
GASCON Philémon, cultivateur, 33 rang St-Elzéar, Duvernay, P.Q.

Aucun bulletin de présentation ne fut refusé pour cause d'informalité.

Le scrutin est donc nécessaire pour l'élection maintenant pendante pour la ville de Duvernay, pour les sièges numéros 1, 2 et 3, et sera tenu le 12 mai 1958, de 9 heures du matin à 7 heures p.m., aux endroits suivants:

Poll no. 1: Ecole St-François
Poll no. 2: 6875 Boul. Lévesque
Polls nos 3, 4 et 5: Salle Municipale.

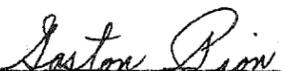
Donné à Duvernay, sous mon serment d'office, ce 6e jour de mai 1958.


GASTON PION,
Officier-rapporteur.

Le 5 mai 1958, à 2.05 heures p.m., M. René David, candidat au poste d'échevin pour le siège no. 3 remit à l'officier-rapporteur, une déclaration écrite par laquelle il retirait sa candidature.

M. Philémon Gascon fut proclamé élu échevin au siège no. 3 de la ville de Duvernay.

Donné à Duvernay, sous mon serment d'office, ce 6e jour de mai 1958.


GASTON PION,
Officier rapporteur.

Session du 13 mai 1958.



RESULTAT DU VOTE POUR LES ELECTIONS
TENUES LE 12 MAI 1958.

SIEGE NO. 1.

	<u>Poll 1</u>	<u>Poll 2</u>	<u>Poll 3</u>	<u>Poll 4</u>	<u>Poll 5</u>	<u>TOTAL</u>
LEFEBVRE Claude	18	35	30	61	93	237
BREEZE Kenneth	6	15	84	57	50	212
BASTIEN Maurice	80	46	22	11	7	166

SIEGE NO. 2

BOUTET Jean-Bapt.	15	18	104	58	72	267
MILOT Ls.-Arthur	29	44	17	25	50	165
LAROSE André	44	24	15	8	21	112
VERONNEAU Emery	4	2		36	13	55
NULS:	20	19	18	32	21	110

52% des électeurs ont voté!

Duvernay, ce 13e jour de mai 1958.

Gaston Pion
GASTON PION,
Officier-rapporteur.

Rés. 58-235

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le tableau de remboursement mentionné à l'article 5 du règlement
327 soit remplacé par le suivant:

	<u>\$115,000.</u>	<u>5%</u>	<u>20 ans</u>	<u>Solde</u>
	<u>Intérêt</u>	<u>capital</u>	<u>total</u>	
				115,000.
1	5,750.	3,500.	9,250.	111,500.
2	5,575	3,500.	9,075.	108,000.
3	5,400.	4,000.	9,400.	104,000.
4	5,200.	4,000.	9,200.	100,000.
5	5,000.	4,000.	9,000.	96,000.
6	4,800.	4,500.	9,300.	91,500.
7	4,575.	4,500.	9,075.	87,000.
8	4,350.	5,000.	9,350.	82,000.
9	4,100.	5,000.	9,100.	77,000.
10	3,850.	5,500.	9,350.	71,500.
11	3,575.	5,500.	9,075.	66,000.
12	3,300.	6,000.	9,300.	60,000.
13	3,000.	6,000.	9,000.	54,000.
14	2,700.	6,500.	9,200.	47,500.
15	2,375.	7,000.	9,375.	40,500.
16	2,025.	7,500.	9,525.	33,000.
17	1,650.	7,500.	9,150.	25,500.
18	1,275.	8,000.	9,275.	17,500.
19	875.	8,500.	9,375.	9,000.
20	450.	9,000.	9,450.	-0-
	<u>69,825.</u>	<u>115,000.</u>	<u>184,825.</u>	



Rés. 58-236

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada un montant de \$50,000. pour l'exécution des travaux prévus au règlement 327, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5% l'an, ledit emprunt devant être remboursé aussitôt que cette Corporation aura touché le produit de l'emprunt à être contracté en vertu dudit règlement. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-237.

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada pour accorder à cette Corporation un emprunt temporaire de \$50,000. à un taux d'intérêt n'excédant pas 5% l'an, pour financer les travaux prévus au règlement 327, ledit emprunt devant être remboursé aussitôt que cette Corporation aura touché le produit de la vente des obligations dont l'émission est autorisée pour ledit règlement et que M. le Maire Maurice Joubert et M. le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient et sont autorisés à signer un billet en conséquence pour et au nom de cette Corporation. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-238

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE, pour confirmer l'entrevue entre ce Conseil et M. Yvon David, la maison David & Frères soit priée de démolir leur hangar de la rue Fontainebleau, d'ici le 1er juin 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-239

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un délai maximum de 5 jours ouvrables soit donné aux constructeurs de maisons pour faire leurs coupes;

QUE l'inspecteur des travaux soit autorisé à faire finir les coupes et déblayer la rue si les travaux ne sont pas terminés dans le délai ci-haut mentionné;

QUE lesdits constructeurs soient avertis de ne pas installer leurs conduits avant que l'inspecteur n'ait accepté les travaux et que l'inspecteur des travaux soit autorisé à faire déterrer les conduits le cas échéant, le tout aux frais de l'intéressé. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-240

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les propriétaires des lots 69 et 70 soient avertis de faire disparaître les flaques d'eau et de niveler leur terrain dans un délai de 10 jours; et que si ce travail n'est pas exécuté dans les 10 jours, la ville procédera au nivelage aux frais des propriétaires. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-241

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE la salle municipale soit prêtée à la Caisse Populaire de Duvernay les lundis et vendredis, de 6.00 heures à 8.00 heures p.m. Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-242

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'approuver l'ouverture de rues ayant moins de 66 pieds, soit une largeur de 50 pieds à travers les lots 56 à 83 inclusivement tel que décrit sur le plan no. 170-4 annexé aux présentes, vu qu'il s'agit de rues secondaires à trafic réduit et que le tracé de ces rues avait été accepté en principe avant l'incorporation en ville de la ville de Duvernay.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-243

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le règlement no. 310 de la ville de Duvernay, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur la rue Montrose de la rue de Versailles à la rue de Callières et à un emprunt de \$15,000., soit adopté tel que lu;

QU'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés à une assemblée publique qui sera tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 23 mai 1958, de 7.00 à 9.00 heures p.m., sous la présidence de M. le Pro-maire Maurice Dupuis.

QUE M. Gaston Pion soit nommé greffier de cette assemblée et qu'il soit autorisé à faire les dépenses en vertu de la présente.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-244

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la maison F. St-Pierre et David & Frères soient priés d'établir leurs quartiers-généraux de stationnement et d'entreposage temporaires à un endroit plus éloigné des habitations.
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Félicien St-Pierre au sujet des travaux de pavage prévus au règlement 234 et manifestant l'intention de finir les travaux tel que prévu au contrat.

Rés. 58-245

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite aux Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour indiquer les niveaux finals sur le parc situé sur le lot 58-85 et de faire remplir les défauts de terrain avec de la bonne terre provenant des déblais sur les travaux publics.
Adopté à l'unanimité.

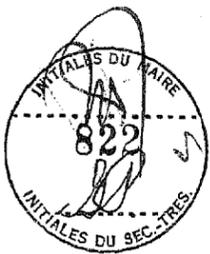
Rés. 58-246

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite à la Cie. Shawinigan Water & Power de fournir les plans, devis et estimés pour l'installation d'un système d'éclairage à Eliteville en faisant connaître le prix dans chacune des alternatives suivantes:

- 1o. lampadaires en fer avec fils enfouis
- 2o. poteaux de bois avec fils enfouis
- 3o. poteaux de bois avec fils aériens.

Adopté à l'unanimité.



Session du 13 mai 1958.

Rés. 58-247

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

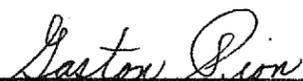
QUE l'assemblée soit ajournée à vendredi le 16 mai 1958 à 8.00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.



Maire



Sec.-trés

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec



Continuation de l'assemblée régulière du 13 mai 1958, tenue le 16 mai 1958, au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, J.M. Bourguignon et Chs. E. Thérien formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice-Joubert.

MM. les échevins Maurice Dupuis et Philémon Gascon sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-248

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un montant de \$114.43 soit voté, ratifié et chargé au compte d'aqueduc pour payer les comptes mentionnés à l'item I de la liste en date du 16 mai 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-249

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un montant de \$3,294.17 soit voté, ratifié et chargé au compte général pour payer les comptes mentionnés à l'item II de la liste en date du 16 mai 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-250

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$598.23 soit voté, ratifié et payé à même le compte général et chargé aux intéressés pour payer les comptes mentionnés à l'item III de la liste en date du 16 mai 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-251

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un montant de \$29,265.56 soit voté, ratifié et payé à même le compte de capital et chargé aux intéressés pour payer les comptes mentionnés à l'item IV de la liste en date du 16 mai 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-252

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

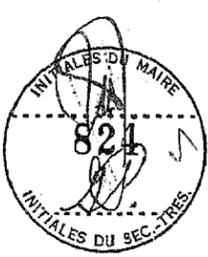
QU'un montant de \$378. soit voté ratifié et payé à même le compte général pour payer les dépenses mentionnées à l'item 5 de la liste en date du 16 mai 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-253

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

chèque 586-G

QUE le compte de David & Frères au montant de \$368.55 pour déblaiement des rues de l'hiver 1957-58 soit payé au qu'aucune retenue ne soit faite en considération des difficultés rencontrées au cours de ces travaux. Adopté à l'unanimité.



Session du 16 mai 1958.

Rés. 58-254

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un montant de \$14.02 soit chargé à Félicien St-Pierre pour réparation de deux boîtes de service à 207 rue Beauport. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-255

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'une chaise pivotante soit achetée pour le bureau du comptable. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-256

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE pour compléter la résolution en date du 17 avril 1958 ce conseil demande au Ministre des Affaires Municipales la permission d'ouvrir à une largeur de 50 pieds chacune les rues suivantes: Hameury, Croissant de l'Acadie et de la Picardière, selon le plan préparé par Léopold Moretti, A.G. le 14 avril 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-257

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE pour compléter la résolution en date du 25 avril 1958 ce conseil demande au Ministre des Affaires Municipales la permission d'ouvrir à une largeur de 50 pieds chacune les rues suivantes: Hameury, Croissant de l'Acadie et de la Picardière, selon le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 9 avril 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-258

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE la demande de Eliteville Development Corp. pour le déplacement d'une borne-fontaine en face du lot 350-77 soit acceptée. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-259

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un rapport soit demandé à nos ingénieurs relativement à la demande de M. Sylvio Brière de remédier aux inconvénients causés par un ruisseau en face de sa demeure. Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire donne lecture des diverses correspondances de:

- a) Stein & Stein demandant un changement au zonage sur le lot 60. Cette demande est refusée.
- b) Candide Paquette relativement à la demande de paiement sur la prime de la police-garantie de J.Emile Rivest. Le secrétaire est prié de demander des renseignements précis sur cette affaire.
- c) Claude Robitaille demandant un permis de bijouterie en gros au 2910 Boul. Lévesque. Cette demande ne peut être accordée.
- d) Rainu Ltd. demandant de retarder les travaux de pavage sur la rue Jeanne-Leber



- e) de L.A. Dussault, secrétaire de la Commission Municipale et Paul Dozois, ministre, avisant ce conseil que le règlement 327 a été accepté par le Conseil des Ministres.

Rés. 58-260

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le principe de changer le site du centre commercial des lots 75 et 76 soit accepté que ce centre soit transféré au nord du Boul. Marguerite-Bourgeoys.

QU'un avis légal soit demandé quant à la possibilité et à la procédure à suivre. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-261

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les demandes d'assistance publique de Mme Georges Fleury, Jacqueline Bergeron et Serge Thibault soit acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-262

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les rues de la Colline et du Plateau soient réparées ^{ou} et refaites selon l'avis de l'ingénieur de la ville. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-263

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE Les services de la Cie. Pitometers Associates soient retenus pour la détection des fuites d'eau. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-264

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

chèque 585-G

QUE la ville de Duvernay fasse partie de la Fédération Canadienne des Maires et Municipalités et qu'un montant de \$50. soit voté pour la contribution de 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-265

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'une clôture avec barrières soit installée au terrain de l'émissaire à la rivière sur le lot 349. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-266

Considérant que la ville a plusieurs employés permanents à son service

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les clôtures à neige soient posées et enlevées par les employés permanents de la ville. Adopté à l'unanimité.



Session du 16 mai 1958.

Rés. 58-267

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE M. Jean-Guy Lavallée, 2640 rue Daudet, soit engagé à compter du 1er juin 1958 pour mettre en application le règlement régissant les chiens et que les conditions de son engagement soit définies à une assemblée ultérieure.

M. J.M. Bourguignon est dissident.

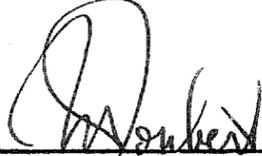
Adopté.

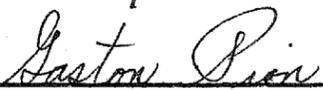
Rés. 58-268

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit ajournée à Jeudi, le 22 mai 1958, à 8 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY


Maire


Sec.-trés

Ville de Duvernay
Comté Laval
Province de Québec



Continuation de l'assemblée régulière du 13 mai 1958, ajournée au 16 mai 1958 et de nouveau ajournée au 22 mai 1958, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Claude Lefebvre, J.B. Boutet, et J.M. Bourguignon formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Maurice Dupuis

M. le maire Maurice Joubert et MM. les échevins Philémon Gascon et Charles E. Thérien sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

- Rés. 58-269 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- chèque 54-G QU'un montant de \$75,000. soit transféré du compte de capital au
compte général. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-270 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
- chèque 587-G QU'un montant de \$72,428.51 soit voté, payé à même le compte général
pour payer à la Banque Canadienne Nationale, succursale de St-Vincent-
de-Paul, les intérêts dus, le remboursement de capital et la commission
exigée sur l'émission de \$1,346,000. en date du 1er juin 1957, selon
l'état suivant:
- | | |
|----------------------|---------------------|
| capital et intérêts: | \$ 72,212.50 |
| commission: | 216.01 |
| | <u>\$ 72,428.51</u> |
- Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-271 Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
- chèque 588-G QU'un montant de \$500. soit voté, et chargé aux fonds généraux pour
payer à M. Claude Beaulieu un premier versement sur ses honoraires pour
le plan d'urbanisme et le tracé des boulevards.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-272 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet
- chèque 589-G QU'un montant de \$1,380. soit voté, payé à même le compte général
et chargé aux intéressés du règlement 225 pour payer à M. Henri Auclair
la collecte des vidanges pour les mois de mars et avril 1958.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-273 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- chèque 589-G QU'un montant de \$8,092.76 soit voté, chargé au compte d'aqueduc
pour payer à la ville de Pont Viau le compte d'eau pour la période du
6 août 1957 au 4 novembre 1957.
Adopté à l'unanimité.



Session du 22 mai 1958.

Rés. 58-274

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE M. le pro-maire Maurice Dupuis soit autorisé à signer les chèques à la place de M. le Maire Maurice Joubert jusqu'au 13 juin 1958.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre des résidents d'Eliteville demandant l'installation de certaines enseignes et la surveillance de la vitesse dans cet arrondissement.

Rés. 58-275

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE ce Conseil donne suite à la demande des Résidents d'Eliteville et offre ses meilleurs vœux de succès à la nouvelle association.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. J.A. Lalonde, Ing. P. au sujet des puisards à déplacer sur les contrat 1, 2 et 3 de Chs. Duranceau Ltée.

Rés. 58-276

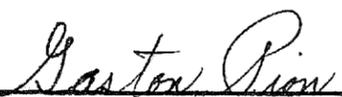
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.


Maire


Sec.-trés



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue le 27 mai 1958, à 8.15 heures p.m. (h.a.e.), au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents MM. les Echevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

MM. les Echevins Charles E. Thérien et Philémon Gascon sont absents de leur siège.

M. le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'échevin Chs. E. Thérien prend son siège à 8.38 heures p.m.

Rés. 58-277

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 13 mai 1958, ajournée au 16 mai 1958 et de nouveau ajournée au 22 mai 1958 soient adoptées avec corrections à la résolution 58-266 en remplaçant après le mot "enlevés" les mots "par les employés permanents de la ville" par les mots "sous la surveillance de l'inspecteur des travaux."

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-278

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$2,299.44 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes mentionnés à l'item I de la liste en date du 27 mai 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-279

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$136.52 soit voté, ratifié et chargé au fons d'aqueduc pour payer les comptes mentionnés à l'item II de la liste en date du 27 mai 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-280.

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$286.27 soit voté, ratifié et payé à même le compte général et chargé aux intéressés pour payer les comptes mentionnés à l'item III de la liste en date du 27 mai 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-281

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$1,159.33 soit voté, ratifié au fond de capital et chargé aux intéressés pour payer les comptes mentionnés à l'item IV de la liste en date du 27 mai 1958.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-282

Session du 27 mai 1958.

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un montant de \$17.39 soit chargé à Rainu Ltd. pour la réparation d'une
boîte de service brisée le 25 avril 1958 au coin de De Poutrincourt et
Jeanne-Leber.
Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du
règlement 310 pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur la rue
Montrose dans la ville de Duvernay.

Cette assemblée tenue à la salle municipale, le 23 mai 1958, au 2795 Boul.
Lévesque fut ouverte à 7 heures p.m. sous la présidence de M. le pro-maire
Maurice Dupuis.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités
et Villes ainsi que du règlement 310.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.

MAURICE DUPUIS, Président

GASTON PION, Secrétaire.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Idée, Farnham, Qué.

Rés. 58-283

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Maurice Dupuis et M. Gaston
Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-pro-
priétaires tenue pour l'adoption du règlement 310 soit adopté tel que lu et
soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que
copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-284

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les estimés de Lalonde, Girouard & Letendre, Ingénieurs Conseil, au mon-
tant de \$507,179.40, pour travaux d'égout, d'aqueduc, de pavage, de bordures,
de trottoirs, d'achat et d'aménagement d'un parc, en vertu des projets nos.
311, 311A, 312, 317, 317A, 318, 325 et 326 soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTIONS

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règle-
ment pourvoyant à la construction d'un égout domestique sur le Boul. Lévesque
du lot 344 à 349 inc. et pourvoyant à un emprunt de \$77,000. pour ces fins.



M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction d'un égout domestique sur le Boul. Lévesque, du lot 350 à 355 inc. et pourvoyant à un emprunt de \$31,000. pour ces fins.

M. l'échevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction d'égouts, d'aqueduc et de pavage sur certaines rues des lots 352 et 353 et pourvoyant à un emprunt de \$ 21,000. pour ces fins.

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'achat et l'aménagement d'un parc sur le lot 62 et pourvoyant à un emprunt de \$52,000. pour ces fins.

M. l'échevin Chs.-E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur les lots 68, 69 et 70, du Boul. Lévesque au centre communautaire et pourvoyant à un emprunt de \$91,000. pour ces fins.

M. l'échevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de pavage, trottoirs et bordures sur les rues De l'École et De Lourdes et pourvoyant à un emprunt de \$30,000. pour ces fins.

M. l'échevin Chs. E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de pavage, trottoirs et bordures sur les rues Rosemère, Curé-Cloutier et Beauport et pourvoyant à un emprunt de \$10,000. pour ces fins.

Le secrétaire donne lecture d'un rapport de Lalonde, Girouard & Letendre

a) relativement à l'égouttement du Boul. Lévesque en face du 2859, 2795 et 2775.

Rés. 58-285

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE des puisards soient installés en face du 2859 et 2775 Boul. Lévesque et que la pente soit ajustée en face du 2795 Boul. Lévesque.
Adopté à l'unanimité.

b) relativement au contrat Lagacé.

Rés. 58-286

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le rapport de Lalonde, Girouard & Letendre relativement au contrat Lagacé soit accepté pour ce qui est de la largeur des chaussées;
QUE le contrat original soit respecté quant à l'épaisseur de l'asphalte, c'est-à-dire, qu'une couche d'asphalte de 2 pouces devra être posée.
Adopté à l'unanimité.

c) relativement à l'achat d'une pompe à succion et d'une pompe à pression.

Rés. 58-287

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'une pompe pour protection contre l'incendie soit achetée de la Cie. Canadian Fairbanks-Morse au prix de \$704.90 selon la recommandation des Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.
Adopté à l'unanimité.



Session du 27 mai 1958.

Rés. 58-288

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le rôle de perception des taxes prévues au règlement 268 soit homologué à toute fin que de droit. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Charles E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour amender le règlement 209 relatif au tarif de la compensation pour l'eau.

Rés. 58-289

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 305 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues des lots 58 et 60 soit adopté, sujet à la correction de certains noms de rues; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 4 juin 1958, de 7.00 à 9.00 heures p.m. (h.a.e.), à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-290

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le règlement no. 302 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur la rue Champfleury, de la rue Leblanc à la Montée Monette, soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 4 juin 1958, de 7.00 à 9.00 heures p.m. (h.a.e.), à la salle municipale, 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-291

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le règlement no. 308 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur certaines rues des lots 63 et 65 soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 4 juin 1958, de 7.00 à 9.00 heures p.m. (h.a.e.), à la salle municipale, 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-292

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 314 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur certaines rues du lot 350 soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 4 juin 1958, de 7.00 à 9.00 heures p.m. (h.a.e.), à la salle municipale, 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-293

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 307 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues des lots 62 et 63 soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 4 juin 1958, de 7 à 9 heures p.m. (h.a.e.) à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-294

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 306 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues du lot 61, soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 4 juin 1958, de 7 à 9 heures p.m. (h.a.e.) à la salle municipale, 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-295

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 303 pourvoyant à la construction de pavage et de bordures sur le Boul. de la Concorde et la rue Marguerite-Bourgeoys soit adopté; qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 4 juin 1958, de 7 à 9 heures p.m. (h.a.e.) à la salle municipale, 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-296

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'émissaire à la rivière sur le lot 58 soit réparé sous les ordres et selon les directives des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-297

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE des soumissions publiques soient demandées pour les travaux prévus aux règlements 302, 303, 305, 306, 307 et 308 pour être ouvertes à l'assemblée régulière de ce Conseil qui sera tenue le 10 juin 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-298

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE MM. les échevins Charles E. Thérien et Claude Lefebvre soient délégués auprès des Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour autoriser toutes corrections que lesdits conseillers jugeront nécessaires aux niveaux des chaînes sur les rues Des Cormiers et Fontainebleau.
Adopté à l'unanimité.



Session du 27 mai 1958.

Rés. 58-299

ATTENDU QUE Dohow Chemical Co. Ltd. furent avertis de combler les trous et mares d'eau stagnantes, tel que résolu le 13 mai dernier;

ATTENDU que lesdits lots ne leur appartiennent plus;

ATTENDU que le propriétaire actuel n'est pas connu des autorités municipales;

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Et résolu:

QUE la ville donne suite à la résolution 58-240 en effectuant les travaux et que les dépenses encourues soient chargées à l'intéressé, dès qu'il sera connu.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-300

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi le 3 juin 1958 à 8.00 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

Maurice Dupuis -Maire

Gaston Pion Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltés, Farnham, Qué.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Messieurs les échevins J.B. Boutet et J.M. Bourguignon seuls sont présents à l'ajournement de l'assemblée du 27 mai 1958, tenue le 3 juin 1958.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Les soumissions reçues furent placées sans être ouvertes dans une enveloppe qui fut scellée en présence de l'assistance, pour être ouvertes à l'ajournement de cette assemblée le 6 juin 1958.

Conformément à l'article 354 du Code des Cités et Villes, une demi-heure après la constatation du défaut de quorum:

Rés. 58-301

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la séance soit ajournée à vendredi le 6 juin 1958.

Adopté.

VILLE DE DUVERNAY

Maurice Dupont
pro Maire

Gaston Dion Sec.-trés.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Session du 6 juin 1958.

Ajournement de l'assemblée régulière du 27 mai 1958, tenue le 3 juin 1958 et de nouveau ajournée au 6 juin 1958 à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon et Charles E. Thérien, formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Maurice Dupuis.

M. le Maire Maurice Joubert est absent de son siège.

M. le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des diverses soumissions reçues pour les travaux d'égouts et d'aqueduc en vertu des projets 310 et 314.

Rés. 58-302

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE l'assemblée soit ajournée pour 30 minutes, c'est-à-dire jusqu'à 9 heures, pour étude des soumissions reçues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-303

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE l'assemblée soit ouverte à 9.10 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

La soumissions de Mégantic Construction n'est pas considérée par le Conseil parce qu'elle n'est pas signée et parce qu'il n'y a aucune copie de résolution autorisant un membre de la société à soumissionner.

Rés. 58-304

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la soumission des Entreprises David Ltée. au montant de \$34,010.20, pour travaux d'égouts et d'aqueduc en vertu des règlements 310 et 314 soit acceptée sujet à l'approbation des règlements concernés par le Ministre des Affaires Municipales et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à signer un contrat en conséquence avec les Entreprises David Ltée. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-305

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à remettre les chèques-dépôts aux soumissionnaires dont les soumissions n'ont pas été acceptées. Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption des règlements suivants:

- a) Règlement 302 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur la rue Champfleury, de la rue Leblanc à la Montée Monette et pourvoyant à un emprunt de \$69,000.
- b) Règlement 303 pourvoyant à la construction de pavage et de bordures sur le Boul. de la Concorde et la rue Marguerite-Bourgeoys et pourvoyant à un emprunt de \$78,000.
- c) Règlement 305 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues des lots 58 et 60 et pourvoyant à un emprunt de \$45,000.



- d) Règlement 306 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues du lot 61 et pourvoyant à un emprunt de \$40,000.
- e) Règlement 307 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues des lots 62 et 63 et pourvoyant à un emprunt de \$55,000.
- f) Règlement 308 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur certaines rues des lots 63 et 65 et pourvoyant à un emprunt de \$125,000.
- g) Règlement 314 pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur certaines rues du lot 350 et pourvoyant à un emprunt de \$35,000.

Cette assemblée tenue à la salle municipale, le 4 juin 1958, au 2795 Boul. Lévesque fut ouverte à 7 heures p.m. sous la présidence de M. J.B. Boutet, échevin.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que des règlements ci-haut mentionnés.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption desdits règlements.

J.B. Boutet
J.B. BOUTET, Echevin
Président de l'assemblée.

Gaston Pion
GASTON PION, Sec.-trés.
Greffier de l'assemblée.

Rés. 58- 306

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. J.B. Boutet et M. Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue pour l'adoption des règlements 302, 303, 305, 306, 307, 308 et 314 soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.
adopté à l'unanimité.

Rés. 58-307

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les prix unitaires soumis par Lagacé Construction et approuvés par les Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour certains travaux à exécuter avec les travaux de pavage soient acceptés selon l'état suivant:

- Déplacement de puisard: \$50.00 l'unité.
- Pierre de fondation de 1½" à 2": (achat et pose): \$2.10 la tonne
- Poussière de pierre (achat et pose): \$1.80 la tonne.
- Excavation de rue: \$0.40 la verge carrée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 6 juin 1958.

Rés. 58-308

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le poteau situé à l'angle sud-ouest des rues Charles-Garnier et Jeanne-Leber soit déplacé aux frais de cette Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire donne lecture des diverses correspondances:

- a) de Stein & Stein au sujet de la subdivision du lot 60.
- b) de J.A. Saucier demandant un permis de restaurant au 2630 Boul. Lévesque.
- c) de La Ligue des Propriétaires, Secteur Hauterive demandant la permission de poser des enseignes aux entrées de la ville.

Rés. 58-309

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE la demande de la Ligue des Propriétaires, Secteur Hauterive, concernant la permission d'ériger des enseignes aux entrées et sorties de la ville, soit acceptée en principe et que la Ligue des Propriétaires soit invitée à présenter une esquisse avant d'installer les enseignes.

Adopté à l'unanimité.

- d) de Modern Poles & Lights Serv. Reg'd offrant leur services pour l'entretien de notre réseau d'électricité.
- e) des Résidents d'Eliteville au sujet de la réfection et du nettoyage des rues.
- f) de Keating & Drody au sujet du permis de piste de course.

Rés. 58-310

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le tracé des boulevards soumis par Claude Beaulieu, architecte-urbaniste, pour l'arrondissement Les Ecores, soit de la Rivière des Prairies au chemin de fer du Pacifique Canadien ainsi que le tracé du Boulevard parallèle au Boul. Lévesque dans la Grande-Côte, soient acceptés.

M. l'échevin Claude Lefebvre
Appuyé par M. l'échevin J.B. Boutet
vient en amendement et propose

QUE l'acceptation du tracé des boulevards dans l'arrondissement "Les Ecores" soit retardée à l'assemblée régulière le 10 juin prochain.

M. l'échevin Philémon Gascon vote pour l'amendement.

M. le pro-maire Maurice Dupuis vote pour la proposition principale; et son vote prépondérant fait que la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 58-311

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 8 mai 1958 et montrant les subdivisions 42 à 45 du lot 65-2 soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-312

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 25 mai 1958 et montrant les subdivisions 42 à 62 du lot 56-A soit adopté et que demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds la rue 56-A-43.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-313

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les Immeubles Dubord soient invités à signer un contrat avec la Ville pour la cession du parc portant le no. 56-A-59, au prix de \$1.00 et autres considérations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-314

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds les rues 65-159 et 65-158 du cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul tel qu'indiqué sur le plan préparé par Lemay & Laferrière le 20 juillet 1957.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-315

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds les rues 63-1-120 et 63-1-121 tel qu'indiqué sur le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 2 avril 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-316

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les propriétaires qui voudraient aménager l'accotement entre la chaîne et le terrain privé devront le faire en gazon à un niveau égal à celui de la chaîne.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-317

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE M. Léo Delorme soit nommé Inspecteur des mauvaises herbes pour l'application de la Loi Provinciale des mauvaises herbes dans la ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour prohiber les dépotoirs dans la ville de Duvernay.



Session du 6 juin 1958.

Rés. 58-318

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE MM. les échevins J.B. Boutet, Charles E. Thérien et Claude Lefebvre
soient autorisés à rencontrer les Ingénieurs de la Ville pour régler le cas
du niveau de la rue De Luçon près de l'intersection Dauphin.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-319

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

Maurice Wapin *par* - maire

Gaston Pion Sec.-trés.

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue le 10 juin 1958, à 8.20 heures p.m. (h.a.e.), au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents MM. les Echevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon et Charles E. Thérien formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Maurice Dupuis.

M. le Maire Maurice Joubert est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-320

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 27 mai 1958, ajournée au 3 juin 1958 et de nouveau ajournée au 6 juin 1958, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-321

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE M. l'échevin Charles E. Thérien soit nommé pro-maire jusqu'au 1er septembre 1958.

M. l'échevin J.M. Bourguignon est dissident.

Adopté.

Rés. 58-322

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$777.14 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes mentionnés à l'article 1 de la liste en date du 10 juin 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-323

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$6,109.51 soit voté, ratifié et chargé aux fonds d'aqueduc pour payer les comptes mentionnés à l'item 2 de la liste en date du 10 juin 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-324

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$2,509.27 soit voté, ratifié et chargé au fonds de capital pour payer les comptes mentionnés à l'item 3 de la liste en date du 10 juin 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-325

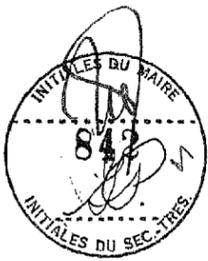
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$79.49 soit voté, ratifié, payé à même le compte général et chargé aux intéressés pour payer les comptes mentionnés à l'item 4 de la liste en date du 10 juin 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-326

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$38,461.79 soit voté, ratifié et chargé au compte de capital pour payer les comptes mentionnés à l'item 5 de la liste en date du 10 juin 1958. Adopté à l'unanimité.



Session du 10 juin 1958.

Rés. 58-327

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Me Jacques Viau au sujet de la demande d'un permis pour une piste de course.
M. R. Foley, présent dans la salle, fut de nouveau avisé que son permis pour une construction de piste de course pour "stock cars" ne pouvait être accordé.

Rés. 58-327

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un montant de \$63.06 soit voté, ratifié et payé à même le compte général pour rembourser à Lucien Daigneault les taxes payées en trop pour l'année 1955.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-328

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$104.25 soit voté, ratifié et payé à même le compte général pour rembourser à la Commission Scolaire les Ecores les taxes scolaires de M. H. Royer.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-329

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un rapport soit préparé et rédigé par MM. Maurice Dupuis, J.M. Bourguignon et le secrétaire-trésorier pour renseigner les propriétaires de la Grande-Côte sur la question de l'aqueduc.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-330

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le règlement no. 317 pourvoyant à la construction d'un égout domestique sur le Boul. Lévesque, du lot 350 à 355 et pourvoyant également à un emprunt de \$31,000. soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés par voie d'assemblée publique le 19 juin 1958 de 7 à 9 heures p.m., à la salle municipale et que MM. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient nommés respectivement président et secrétaire de cette assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-331

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le règlement no. 312 pourvoyant à l'achat d'un terrain et l'aménagement d'un parc et pourvoyant également à un emprunt de \$60,000. soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés par voie d'assemblée publique le 19 juin 1958 de 7 à 9 heures p.m., à la salle municipale et que MM. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient nommés respectivement président et secrétaire de cette assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-332

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 318 pourvoyant à l'installation d'un égout domestique sur le Boul. Lévesque, du lot 344 à 349 et pourvoyant également à un emprunt de \$77,000. soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés par voie d'assemblée publique le 19 juin 1958 de 7 à 9 heures p.m., à la salle municipale et que MM. le maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient nommés respectivement président et secrétaire de cette assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-333

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 331 pourvoyant à l'installation d'égout, d'aqueduc et de pavage sur certaines rues des lots 352 et 353 et pourvoyant également à un emprunt de \$21,000. soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés par voie d'assemblée publique le 19 juin 1958 de 7 à 9 heures p.m. à la salle municipale et que MM. le maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soit nommés respectivement président et secrétaire de cette assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-334

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE M. Chs.-Albert Poissant, C.A. soit engagé comme vérificateur pour l'année 1958, au prix de \$1500., avec vérification semestrielle.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-335

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un bail soit signé avec La Caisse Populaire de Duvernay pour la location du sous-sol au prix de \$1.00. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-336

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE M. Jacques Bourdon soit autorisé à recevoir les effets portés au débit des comptes de banque et à signer les vérifications des comptes de banque.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-337

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les estimés des Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 9 juin 1958, au montant de \$189,300. pour travaux de pavage et de bordures sur les rues Terrasse Aubé, Auvergne, Beauport, Croissant Belcourt, Champfleury, Croissant d'Avaugour, de la Concorde, Fontainebleau, De Grand'Pré, De l'Acadie, Leblanc, Montrose, Morlaix, Oran, Croissant Notre-Dame, Denault, De Ramesay, De Versailles et St-Victor soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de pavage et de bordures sur les rues Terrasse Aubé, Auvergne, Beauport, Croissant Belcourt, Champfleury, Croissant d'Avaugour, De la Concorde, Fontainebleau, De grand'Pré, De l'Acadie, Leblanc, Montrose, Morlaix, Oran, Croissant Notre-Dame, Denault, De ramesay, De Versailles et St-Victor, ^{DE LA COLLINE et DU PLATEAU} et pourvoyant à un emprunt de \$190,000. pour ces fins.

SP.



Session du 10 juin 1958.

Rés. 58-338

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le plan préparé par M. Gérard Larose, a.g., le 29 mai 1958 et montrant les subdivisions 136 à 184 du lot 60, soit adopté, à la condition que l'intersection des rues 60-184 et 60-183 et 60-183 et 60-181 soit corrigée pour aménager les coins de rue à un angle de 90 degrés. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-339

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour ouvrir à une largeur de 50 pieds les rues 60-179, 60-183 et 60-184, tel qu'indiqué sur le plan préparé par M. Gérard Larose, a.g., le 29 mai 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-340

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le plan préparé par M. D.A.R. Rabin, a.g., le 6 juin 1958 et montrant les subdivisions 185 à 235, 239, 240, 266 à 299 du lot 60 soit accepté, à la condition que le lot 60-195 soit corrigé pour aménager le coin de rue à un angle de 90 degrés. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-341

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales pour ouvrir à une largeur de 50 pieds les rues 60-206, 60-207, 60-275 et 60-287 tel qu'indiqué sur le plan préparé par M. D.A.R. Rabin, a.g., en date du 6 juin 1958. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

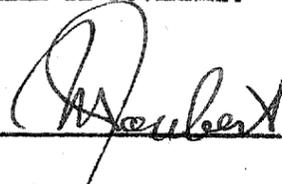
M. l'échevin Chs. E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour amender l'article 4-8 du règlement 257.

Rés. 58-342

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi le 17 juin 1958.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.


Maire


Sec.-trés



Ajournement de l'assemblée régulière du 10 juin 1958 tenue le 17 juin 1958, au 2795 Boul. Lévesque, à 8.30 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Claude Lefebvre J.B. Boutet, Philémon Gascon, Jean-Marie Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence le M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-343

Il est proposé par M. Claude Lefebvre
Secondé par M. J.B. Boutet

QUE le chèque dépôt garanti des Entreprises David Ltée. soit remis vu que les Entreprises David Ltée. ont remis à cette Corporation un cautionnement sur contrat. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-344

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE M. Ernest Demers soit nommé inspecteur agraire durant bon vouloir du Conseil. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-345

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un inspecteur soit engagé pour l'application des règlements municipaux et que des entrevues soient faites lundi le 7 juillet 1958 entre les applicants et les membres du Conseil. Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la Ligue des Propriétaires Notre-Dame des Ecoles demandant l'installation de signaux d'Arrêt à certaines intersections ainsi l'impression des formules de taxes bilingues. ces demandes sont accordées.

Rés. 58-346

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE LES ESTIMES des Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre au montant de \$16,000. en date du 12 juin 1958 pour travaux d'égout et d'aqueduc sur le Croissant d'Avaugour soient acceptés et que M. Lalonde soit prié de transmettre au Ministère de la Santé pour approbation lesdits estimés. Adopté à l'unanimité.

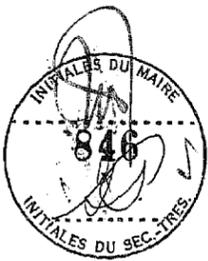
AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur le Croissant d'Avaugour, du droit de passage à la Montée Monette et pourvoyant à un emprunt de \$16,000. pour ces fins conformément aux estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 16 juin 1958.

Rés. 58-347

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE des estimés soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour l'installation de "courts" de tennis simples ou doubles en poussière de pierre avec ou sans éclairage. Adopté à l'unanimité.



Session du 17 juin 1958.

Rés. 58-348

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le prix unitaire de \$1.50 le pied linéaire soumis par Charles Duranceau Ltée pour refaire de courtes sections de bordures comprenant excavation, pierre concassée et forme soit accepté selon la recommandation des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-349

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par M. D.A.R. Rabin, A.G. le 16 juin 1958 et montrant les subdivisions 300 à 305 et 307 du lot 60 soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-350

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds la rue 60-102 et 60-307 selon le plan préparé par M. D.A.R. Rabin, A.G. le 6 juin 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-351

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le plan préparé par M. D.A.R. Rabin, a.g., le 6 juin 1958 et montrant les subdivisions 236 à 238, 241 à 265 du lot 60 soit accepté, de la rue Champfleury au Boul. de la Concorde, à la condition que l'intersection Leblanc et De la Concorde soit corrigée pour aménager la dite intersection à un angle de 90 degrés selon la correction indiquée sur ledit plan. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-352

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour ouvrir à une largeur de 50 pieds les rues 60-255, 256, 275, 207 et 206 ainsi que 287 selon le plan préparé par M. D.A.R. Rabin, A.G. le 6 juin 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-353

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par M. Léopold Moretti, a.g. le 6 juin 1958 et montrant les subdivisions 143 à 179 du lot 63 ainsi que les subdivisions 118 à 126 du lot 63-1 soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-354

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales de permettre à cette Corporation d'ouvrir à une largeur de 50 pieds les rues 63-148, 63-155, 63-156, 63-178, 63-179, tel qu'indiqué sur le plan préparé par M. Léopold Moretti, a.g. le 6 juin 1958. Adopté à l'unanimité.



Le secrétaire donne lecture des diverses correspondances:

- a) de Montrose Builders Ltd. au sujet de l'installation d'une industrie sur les lots 75 et 76, près du chemin de fer.

Rés. 58-355

Il est proposé par M. Claude Lefebvre
Secondé par M. Charles E. Thérien

QUE des estimés soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour le tracé d'un service d'eau sur le Boul. St-Michel (lot 81) afin de desservir les zones industrielles de ce secteur.
Adopté à l'unanimité.

- b) de la Ligue des Propriétaires Notre-Dame des Ecoles au sujet de la construction de bordures sur les rues pavées.
c) des Résidents d'Eliteville demandant une souscription pour la fête de la St-Jean Baptiste.

Rés. 58-356

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$75.00 soit voté pour contribuer au feu d'artifice organisé par les Résidents d'Eliteville pour la Ville de Duvernay.
Adopté à l'unanimité.

- d) de M. Jean-Guy Renaud au sujet de l'ouverture d'une rue sur le lot 324.
e) de M. Gérard Desnoyers au sujet d'une demande pour une licence de bière au 2276 Boul. Lévesque.
f) de la Société de Secours aux Enfants Infirmes au sujet de l'organisation d'une campagne de souscription. Cette demande est accordée.
g) de la Société St-Jean Baptiste de Montréal invitant le Conseil à participer au Banquet National le 24 juin, au Chalet du Mont-Royal.

Rés. 58-357

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'une table soit réservée au banquet de la Société St-Jean Baptiste le 24 juin 1958 et que M. le Maire Maurice Joubert soit délégué avec son épouse au nom de la Ville de Duvernay.
Adopté à l'unanimité.

- h) de Lalonde, Girouard & Letendre:
1o. au sujet d'une borne-fontaine sur le lot 62-117 et recommandant que la ville prenne les mesures nécessaires afin de dégager cette borne-fontaine.
2o. faisant rapport sur le ruisseau situé sur la rue Limoges dans la Grande-Côte et recommandant certains travaux à effectuer à la condition que la rue appartienne à la ville.

Rés. 58-358

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE des soumissions publiques soient demandées pour les travaux prévus au règlement 317, 318 et 331 pour être ouvertes à l'assemblée régulière du 8 juillet 1958.
Adopté à l'unanimité.



Session du 17 juin 1958.

Rés. 58-359

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE, après consultation avec l'aviseur légal, le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire nettoyer sans délai, le terrain de M. John Loepfe, situé à 800 rue Curé-Cloutier.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-360

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE, après consultation avec l'aviseur légal, le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire nettoyer sans délai, le terrain 350-38 et 350-41-51, en faisant démolir les ruines et niveler le terrain.
Adopté à l'unanimité.

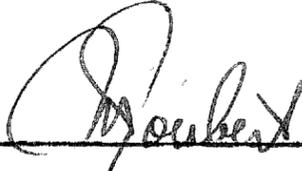
Rés. 58-361

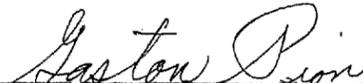
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.


Maire


Sec.-trés.



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 25 juin 1958, à 8.20 heures p.m., sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Claude Lefebvre, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum.

MM. les échevins J.B. Boutet et Philémon Gascon sont absents de leur siège.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-362

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les minutes de l'assemblée du 10 juin 1958 ajournée au 17 juin 1958, soient adoptées telles que lues.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-363

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les soumissions reçues pour travaux d'égouts et d'aqueduc soient ouvertes.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-364

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE l'assemblée soit ajournée pour 30 minutes, c'est-à-dire jusqu'à 9.15 heures p.m., pour l'étude des soumissions reçues.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-365

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit réouverte à 9.30 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-366

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$2,016.02 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes mentionnés à l'item I de la liste en date du 25 juin 1958.
Adopté à l'unanimité

Rés. 58-367

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$259.34 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes mentionnés à l'item II de la liste en date du 25 juin 1958.
Adopté à l'unanimité.



Session du 25 juin 1958.

Rés. 58-368

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$114.43 soit voté et chargé au fonds d'aqueduc pour payer les comptes mentionnés à l'item III de la liste en date du 25 juin 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-369

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$40,711.02 soit voté et payé à même le compte de capital pour payer les dépenses mentionnés à l'item IV de la liste en date du 25 juin 1958.
Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption des règlements suivants:

- a) Règlement 312, pourvoyant à l'achat d'un terrain et à l'aménagement d'un parc et à un emprunt de \$60,000. pour ces fins.
- b) Règlement 317, pourvoyant à la construction d'un égout domestique sur le Boul. Lévesque, du lot 350 à 355 inclusivement et à un emprunt de \$35,000. pour ces fins.
- c) Règlement 318, pourvoyant à la construction d'un égout domestique sur le Boul. Lévesque, du lot 344 à 349 inclusivement et à un emprunt de \$77,000. pour ces fins.
- d) Règlement 331, pourvoyant à la construction d'égout, d'aqueduc et de pavage sur certaines rues des lots 352 et 353 et à un emprunt de \$21,000. pour ces fins.

Cette assemblée tenue à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, le 19 juin 1958, fut ouverte à 7 heures et fermée à 9 heures p.m., (h.a.e.), sous la présidence de M. l'échevin Claude Lefebvre.

Le secrétaire donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que des règlements ci-haut mentionnés.

Deux (2) propriétaires se sont opposés à l'adoption du règlement 312.

Aucun propriétaire ne s'est opposé à l'adoption des règlements 317, 318 et 331.

CLAUDE LEFEBVRE, Echevin
Président de l'assemblée.

GASTON PION, Sec.-trés.
Greffier de l'assemblée.

Rés. 58-370

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis



QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Claude Lefebvre et M. Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption des règlements 312, 317, 318 et 331 soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-371

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 329 pourvoyant à la construction de pavage et de bordures sur différentes rues de la ville et à un emprunt de \$213,000. pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés par voie d'assemblée publique le 3 juillet 1958, de 7 à 9 heures p.m., à la salle municipale et que M. l'échevin Claude Lefebvre et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient nommés respectivement président et greffier de cette assemblée. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-372

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le règlement no. 333 pourvoyant à la construction d'égout et d'aqueduc sur la partie nord du Croissant d'Avaugour et à un emprunt de \$16,000. pour ces fins soit adopté tel que lu;

QU'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés par voie d'assemblée publique le 3 juillet 1958, de 7 à 9 heures p.m., à la salle municipale et que M. l'échevin Claude Lefebvre et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient nommés respectivement président et greffier de cette assemblée. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-373

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un puisard soit installé à l'angle sud-ouest des rues Des Castels et Kugler et que les ingénieurs soient avisés en conséquence. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-374

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE des estimés soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour la construction de bordures en béton sur les rues suivantes: Auriol, Batiscan, Curé-Cloutier, Pincourt; De la Concorde; De Grand'Pré, à 500 pi. vers l'est; Hameury, de Auriol, à Curé-Cloutier; Pincourt de Auriol à Curé-Cloutier; Champfleury de Curé-Cloutier à 400 pi. à l'ouest de la rue Auriol; Coulonges, de Auriol à 400 pi. vers l'ouest. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-375

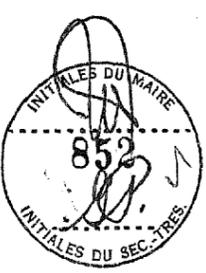
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée à Jeudi, le 26 juin, à 5 heures p.m. Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.


Sec.-trés.


Maire



Session du 26 juin 1958.

Ville de Duvernay
Comté Laval
Province de Québec

Ajournement de l'assemblée régulière du 25 juin 1958, tenue le 26 juin 1958, à 5.10 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum.

M. l'échevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-376

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la soumission de Civil Construction Inc., au montant de \$205, 615.50, pour travaux d'aqueduc et d'égouts prévus aux règlements 302, 305, 306, 307 et 308 soit acceptée et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer un contrat en conséquence, le tout sujet à l'approbation des règlements concernés par le Ministre des Affaires Municipales,

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-377

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les chèques dépôt-garanti soient remis aux soumissionnaires dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-378

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Maurice Desrochers, a.g. le 20 juin 1958 et montrant les subdivisions 1 à 67 du lot 346, soit accepté, à la condition que tout bâtiment dans l'emprise de la rue soit détruit.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-379

ATTENDU que l'affichage actuel des constructeurs n'est pas conforme aux règlements de la Ville de Duvernay;

ATTENDU qu'il existe une surenchère dans le nombre d'unités et la grandeur de l'affichage;

ATTENDU que cet état abusif est en contravention de l'esthétique et du bon goût;

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE, dès le 1er juillet 1958, la Ville de Duvernay aménage un système d'annonce adéquat pour stimuler le développement; qu'elle aura à sa charge la rédaction et l'exécution de ces réclames et que les frais seront chargés aux constructeurs qui voudront en prendre avantage. Les affiches existantes seront enlevées dès que le dit système sera en opération.

Adoption à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'homologation des terrains situés entre le Boulevard Lévesque et la Rivière des Prairies, du lot 324 à 346 inclusivement.

Session du 26 juin 1958.



Rés. 58-380. Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre,
de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services
d'aqueduc, d'égout et de pavage sur les rues 346-62, 65 et 66.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-381 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

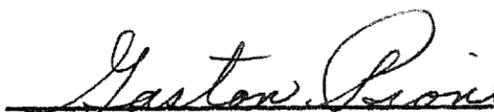
QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.



Maire



Sec.-trés.



Session du 8 juillet 1958.

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boulevard Lévesque, le 8 juillet 1958, à 8 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

- Rés. 58-382. Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
- ✓ QUE les minutes de l'assemblée régulière du 25 juin, ajournée au 26 juin 1958, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-383. Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- ✓ QU'un montant de \$1,633.47 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes mentionnés à l'item I de la liste en date du 8 juillet 1958. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-384. Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- ✓ QU'un montant de \$4,500. soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer le compte mentionné à l'item II de la liste en date du 8 juillet 1958. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-385 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien
- ✓ QU'un montant de \$1,102.52 soit voté, ratifié et chargé au fonds d'aqueduc pour payer les comptes mentionnés à l'item III de la liste en date du 8 juillet 1958. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-386 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- ✓ QU'un montant de \$1,529.06 soit voté, ratifié et chargé aux règlements concernés pour payer les comptes mentionnés à l'item IV de la liste en date du 8 juillet 1958. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-387 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet
- ✓ QU'un montant de \$1,200.00 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes mentionnés à l'item V de la liste en date du 8 juillet 1958. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-388 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- ✓ QU'un montant de \$75.00 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer le compte mentionné à l'item VI de la liste en date du 8 juillet 1958, et que ce montant soit chargé à Félicien St-Pierre. Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-389

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par M. Claude Beaulieu, urbaniste, le 30 juin 1958, et montrant les voies principales à exécuter dans la Ville de Duvernay, soit accepté avec les corrections suivantes:

- a) le rond-point situé à l'angle des Boulevards Leblanc et De la Concorde sera supprimé;
 - b) le boulevard situé sur les lots 330 et 331 sera corrigé pour toucher au Boulevard Lévesque sur le lot 330 au lieu de 331.
- Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-390

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. Philémon Gascon

QUE les demandes d'assistance publique de Claire Thériault, Bernard Piette, Claude Piette, Suzanne Piette, Raymonde Piette, Monique Piette et Michel Piette soient acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-391

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE des trottoirs soient construits immédiatement aux deux entrées de l'École St-Maurice et que la partie à être bâtie sur le terrain de la Commission Scolaire soit chargée à la Commission Scolaire de Pont-Viau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-392

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les parcs soient nivelés et engazonnés sous la direction des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre à mesure que la ville en deviendra propriétaire, et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à requérir les services d'un entrepreneur à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-393

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le pro-maire M. Charles E. Thérien et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à signer un contrat pour et au nom de cette Corporation avec la Cie. Citta Inc. pour l'acquisition du lot 58-85, ptie. 58, et 58-2.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-394

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE pour donner suite à la résolution 58-379, quatre affiches soient achetées de Fecteau Signs et installées sur "Les Ecores".

Adopté à l'unanimité.



Session du 8 juillet 1958.

Rés. 58-395

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE M. Jean-Guy Lavallée soit engagé comme inspecteur, avec pouvoirs de police, en charge de l'application des règlements municipaux à compter du 14 juillet 1958 et durant bon vouloir du Conseil, au salaire de \$80.70 par semaine plus \$100. par mois pour usage de son automobile.

Cette résolution annule la résolution 58-267.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-396

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE M. Jean-Paul Lefebvre soit averti que ses services ne sont plus requis comme inspecteur des bâtisses à compter du 14 juillet 1958, et que ce Conseil le remercie pour les services rendus à date à la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-397

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un appareil à dicter de marque Dictaphone soit acheté pour l'usage du bureau.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. l'échevin Maurice Dupuis de la présentation d'un règlement pour l'achat d'équipement de bureau et d'équipement d'entretien et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins.

Rés. 58-398

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre une injonction contre les contribuables qui bâtissent, font bâtir ou font des améliorations sans permis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-399

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un rapport soit demandé à Me Emé. Lacroix, avocat, pour le 15 juillet 1958, sur la responsabilité des entrepreneurs et des ingénieurs quant aux travaux exécutés en vertu du règlement 206.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-400

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE des inscriptions soient posées aux stations de pompage pour indiquer le nom de la ville et le numéro de la station.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-401

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE des babillards soient installés aux bureaux de la ville et à l'intersection JJJoubert et Boul. Lévesque, pour afficher le plan des rues de la Ville.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-402

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE MM. les échevins Claude Lefebvre et Charles E. Thérien soient autorisés à faire composer un cahier des charges pour l'enlèvement de la neige dans la ville de Duvernay. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-403

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre au montant de \$28,200.00 pour l'installation de luminaires sur certaines rues soient acceptés, à l'exception des estimés de \$5,200 et \$5,425. pour les rues Kléber et Fontainebleau. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-404

AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'installation de luminaires sur les rues Notre-Dame de Fatima, Croissant d'Avaugour, De Luçon, Dauphin, Epernay, Ivry, Joubert (au nord de la Concorde); Auvergne, Riviera (de la Bruère); Place de la Bruère, Croissant Albanel, De l'École, De Lourdes, Leblanc, Terrasse Aubé, Coulonges, Oran, Morlaix, Auriol, Place Hameury, Pincourt, Croissant Cassino, Rosemère, Des Cormiers, Denault, Croissant Notre-Dame, Jeanne-Leber, Charles Garnier, Louis-Frédérique, Daudet, Flaubert, Des Forges, Beauport, Croissant de l'Acadie, Croissant de la Picardière, De Poutrincourt, St-Victor, Croissant Belcourt, De Ramezay, De Versailles, Chavigny, Montrose, Boulevard de la Concorde, Fontainebleau, et pour voyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 58-404

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE des bordures en béton soient construites sur le terre-plein de la Place Joubert au même prix unitaire de Lagacé Construction. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-405

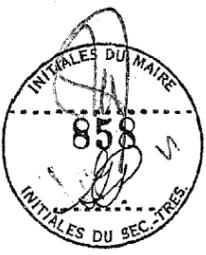
Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par M. Gérard Larose, A.G., le 16 juin 1958 et montrant les subdivisions 163 à 171 du lot 57, soit adopté. Adopté à l'unanimité.

X pour mandat

Le secrétaire-trésorier donne lecture des diverses correspondances:

- a) de Willart Construction demandant un changement au zonage sur le lot 68. Cette demande est laissée à l'étude.
- b) de M. R.A. Foley demandant son annexion à la Ville de St-François. Cette demande est refusée.
- c) de M. R.R. Bélanger se plaignant des incon vénients causés par un terrain trop bas à côté de sa propriété.



Rés. 58-406

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE M. Léo Delorme soit prié de faire remplir ou drainer le terrain portant le numéro de cadastre 60-92, après avis au propriétaire, la dépense devant être chargée au propriétaire dudit terrain. Adopté à l'unanimité.

- d) de la Société Canadienne de la Croix-Rouge nous remerciant pour la dernière clinique de sang organisé à Duvernay.
- e) de David & Frères Enrg. demandant un permis pour une station de gazoline sur la Montée Masson.
- f) de Rainu Ltd. demandant au Conseil:
 - 1o. que la Ville donne les permis nécessaires pour faire les coupes pour l'égout et l'eau sur un terrain de la rue De Poutrincourt;
 - 2o. que la Ville prévoie avant que le pavage soit posé sur la rue Jeanne-Leber la connection du futur égout du Croissant d'Iberville au collecteur de la rue Jeanne-Leber;
 - 3o. que la Ville permette à Rainu Ltd. de faire la connection d'aqueduc de sept terrains se trouvant sur la rue Jeanne-Leber avant que la rue soit pavée.

Rés. 58-407

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la demande de M. Rainu pour un raccordement d'aqueduc et d'égout sur la rue De Poutrincourt, soit acceptée. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-408

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE la ville prévoie, avant que le pavage soit posé sur la rue Jeanne-Leber, la connection du futur égout du Croissant d'Iberville au collecteur de la rue Jeanne-Leber.

Cette proposition n'a pas de secondéur.

Rés. 58-409

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE la ville permette à Rainu Ltd de faire la connection d'aqueduc de sept terrains se trouvant sur la rue Jeanne-Leber avant que la rue soit pavée.

Cette proposition n'a pas de secondéur.

Rés. 58-410

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les demandes faites à la Ville de Duvernay par M. Rainu aux postes 2 et 3 de sa lettre en date du 8 juillet 1958, soient rejetées, étant donné qu'il n'en résulte aucun avantage ni pour les citoyens ni pour la ville, parce que la deuxième couche de fond de pavage est déjà en place et prête à recevoir l'asphalte.

M. l'échevin Claude Lefebvre vote contre cette proposition.

Adopté.

- g) des Résidents Unis d'Eliteville demandant de finir au plus tôt, la chaussée de la rue De la Colline.



- h) de R. Jeffrey, demandant une correction dans le niveau de la rue et des chaînes sur la rue Hameury.
- i) de M. l'abbé Robert Riendeau, directeur du Conseil des Oeuvres de Montréal, invitant le Conseil à nommer un ou des délégués à un dîner où il sera question des problèmes de l'assistance publique.

Il est résolu de déléguer M. Jacques Bourdon avec M. Rémi Lair pour représenter la ville.
- j) de Mario Verdon, 1640 Dauphin, se plaignant de la largeur insuffisante de son entrée charretière.
- k) de la Ligue des Propriétaires Notre-Dame des Ecoles demandant d'installer des "stops" à certains coins de rues ainsi que des enseignes "Ecole" et "20 milles à l'heure".

Rés. 58-411

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE la demande de la Ligue des Propriétaires pour l'installation de "stops" à certains coins de rues et d'enseignes "Ecole" et "20 milles à l'heure" soit accordée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-412

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE ce conseil félicite la société Willart Construction pour le premier prix gagné au concours du Montreal Construction Center.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-413

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la maison Beaudry & Frères soit avertie d'exécuter immédiatement les plans soumis lors de leur demande de permis, afin d'éviter la poussière et les charges de dynamitage trop fortes.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-414

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire raccorder à l'égout municipal, la propriété de Clerval Investment Corp., située au 2755 Boul. Lévesque, aux frais du propriétaire.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-414

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE M. le maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés, sur réception d'un montant de \$10,000., à signer un billet au même montant, au nom de Bellevue Development Ltd., à un taux d'intérêt de 5½% l'an, jusqu'à l'acceptation du règlement 308, par le Ministre des Affaires Municipales.
Adopté à l'unanimité.



Session du 8 juillet 1958.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Charles E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour annuler le règlement 218 et faire un nouveau règlement de licences de commerces.

Rés. 58-415

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi, le 15 juillet 1958, à 8 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

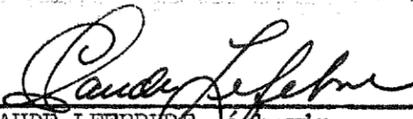
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption des règlements suivants:

- a) Règlement 329 pourvoyant à la construction de pavage et de bordures sur différentes rues de la ville et à un emprunt de \$213,000. pour ces fins.
- b) Règlement 333, pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur la partie nord du Croissant d'Avagour et à un emprunt de \$16,000. pour ces fins.

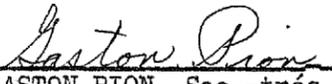
Cette assemblée tenue à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, le 3 juillet 1958, de 7 heures à 9 heures p.m. (h.a.e.), était sous la présidence de M. l'échevin Claude Lefebvre.

Le secrétaire donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que des règlements ci-haut mentionnés.

Aucun propriétaire ne s'est opposé à l'adoption desdits règlements.



CLAUDE LEFEBVRE, échevin
Président de l'assemblée.



GASTON PION, Sec.-trés.
Greffier de l'assemblée.

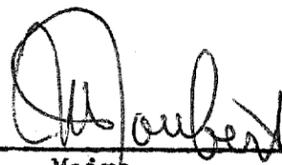
Rés. 58-405-A

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

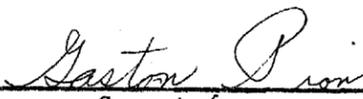
QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Claude Lefebvre et M. Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue pour l'adoption des règlements 329 et 333, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY



Maire



Sec.-trés.



Continuation de l'assemblée régulière du 8 juillet 1958, tenue le 15 juillet 1958, à 8.30 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.m. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

- Rés. 58-416 Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- QUE les soumissions reçues pour travaux d'égouts et de construction d'une station de pompage, en vertu des règlements 317, 318 et 331, soient ouvertes. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-417 Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
- QU'un montant de \$45,829.76 soit voté, ratifié et chargé au compte de capital pour payer les comptes mentionnés à l'item I de la liste en date du 15 juillet 1958. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-418 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- QU'un montant de \$500. soit voté, ratifié et chargé au fonds généraux pour payer à M. Claude Beaulieu, urbaniste, un deuxième acompte sur ses honoraires pour la confection du plan d'urbanisme. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-419 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien
- QU'un montant de \$0.10 le mille, plus les frais de stationnement, soit payé à M. Jacques Bourdon pour l'usage de son automobile lorsqu'il fait des sorties pour la ville. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-420 Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
- QUE des vacances de deux semaines soient accordées à M. Gaston Bastien et une semaine ou 2% du salaire à M. René Desjardins. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-421 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- QUE la demande de M. Gagné demeurant à l'angle Kléber et De Poutrincourt, pour une permission de construire un trottoir selon les spécifications de la ville, soit accordée, avec l'approbation des voisins.
- Cette proposition n'a pas de secondeur.



Session du 15 juillet 1958.

Rés. 58-422

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE l'inspecteur municipal reçoive instruction de faire appliquer la résolution 58-316 dans un délai de 15 jours, après avertissements aux intéressés.

M. l'échevin Claude Lefebvre est dissident.

Adopté.

Rés. 58-423

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la soumission de Félicien St-Pierre au montant de \$120, 574.25, pour travaux d'aqueduc, d'égouts et de pavage prévus aux règlements 317, 318 et 331 soit acceptée, sujet à l'approbation des règlements concernés par le Ministre des Affaires Municipales et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés pour et au nom de cette corporation, à signer un contrat en conséquence avec Félicien St-Pierre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-424

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les chèques dépôt-garanti soient remis aux soumissionnaires dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-425

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. BOUTET

QUE le plan préparé par M. André Laferrrière, a.g., le 18 juin 1958, et montrant les subdivisions 291 à 331 inclusivement du lot 62, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-426

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales, d'ouvrir à une largeur de 50 pieds, les rues 62-291, 292, et 293, tel qu'indiqué sur le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 18 juin 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-427

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la demande d'assistance publique de Mme Lambert Desnoyers, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTIONS

M. l'échevin C. Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur la rue Champfleury, de la rue Leblanc à la Montée Monette et pourvoyant à un emprunt de \$69,000. pour ces fins.

M. l'échevin Jean-Bapt. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'ouverture du Boul. de la Concorde et de la rue Marguerite-Bourgeoys et pourvoyant à un emprunt de \$78,000, pour ces fins.



M. l'échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc au projet El Rancho, sur les rues Riviera, Albanel et autres, jusqu'aux lots 58-143 et 60-130, et pourvoyant à un emprunt de \$45,000. pour ces fins.

M. l'échevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur le lot 61 au nord du Boul. de la Concorde, et pourvoyant à un emprunt de \$40,000. pour ces fins.

M. l'échevin Charles E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les rues De la Concorde, Hameury et Roland Forget sur le lot 62, et pourvoyant à un emprunt de \$55,000. pour ces fins.

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les lots 63 et 63-1, de la rue De la Concorde à Blainville, et pourvoyant à un emprunt de \$125,000.

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur le lot 350 et pourvoyant à un emprunt de \$35,000. pour ces fins.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de Joseph Rowat Ltd. avertissant la ville de l'augmentation du tarif pour assurance-incendie.
- b) de Vascor Realities au sujet des services sur le lot 83.
- c) des Loisirs des Ecores au sujet d'un engagement d'un gardien pour le terrain de jeux.
- d) de Lalonde, Girouard & Letendre, au sujet de la couverture du tuyau de fonte avec du bois et de la brique, au prix de \$110. pour la station de pompage d'égout.

Rés. 58-428

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. BOUTET

QUE le rapport de M. J.A. Lalonde, ing. P., au sujet de l'acceptation du prix de \$110. pour la couverture du tuyau de fonte extérieur à la station de pompe d'égouts soit accepté, et que les travaux soient exécutés immédiatement.
Adopté à l'unanimité.

- e) de Rainu Ltd. au sujet des coupes sur la rue Jeanne Leber:

Rés. 58-429

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le plan no. 170-741, en date du mois de novembre 1957, révisé en juillet 1958, préparé par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre et indiquant la limite du bassin d'égouttement sur les Ecores, soit accepté, et que cette limite est considérée comme limite extrême des développements jusqu'à nouvel ordre et que les constructeurs soient notifiés de l'existence de ce plan.
Adopté à l'unanimité.



Session du 15 juillet 1958.

Rés. 58-430

Il est résolu unanimement:

QUE les commissaires d'école élus récemment aux diverses commissions scolaires de la Ville de Duvernay, soient félicités de leur élection.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-431

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le trou dangereux, en avant de la station de pompage d'égouts, soit rempli immédiatement.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour réglementer l'administration des dépotoirs.

Rés. 58-432

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE demande soit faite à Ion Rainu de vider ou d'entourer le trou creusé sur la rue Jeanne-Leber.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-433

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE des soumissions publiques soient demandées pour les travaux de pavage et de bordures en vertu du règlement 329, pour être ouvertes à l'assemblée du 12 août 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-434

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un permis pour l'érection d'une station de gasoline, sur la Montée Masson, soit accordé à David & Frères, à la condition qu'un terrain de 154 pieds en front sur la Montée Masson, soit réservé sur le lot 324-31, pour cette station de gasoline.

Adopté à l'unanimité.

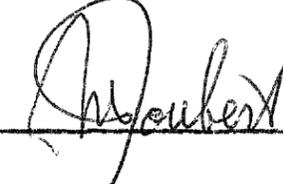
Rés. 58-435

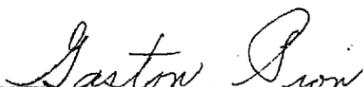
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.


_____ maire


_____ Sec.-trés.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, à 5.30 heures p.m., le 16 juillet 1958, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, Philémon Gascon, J.M. Boutet, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Les échevins tous présents, déclarent renoncer à l'avis de convocation, requis par l'article 350 du Code des Cités et Villes.

Rés. 58-436

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le règlement no. 302-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur la rue Champfleury, de la rue Leblanc à la Montée Monette, soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 22 juillet 1958, de 7.00 heures à 9.00 heures p.m. (h.a.e.), à la salle municipale, 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, Secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-437

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le règlement no. 303-A, pourvoyant à la construction de pavage et de bordures sur le Boul. de la Concorde et la rue Marguerite-Bourgeys soit adopté; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 22 juillet 1958, de 7.00 à 9.00 heures p.m. (h.a.e.), à la salle municipale, 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-438

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 305-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues des lots 58 et 60, soit adopté, sujet à la correction de certains noms de rues; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 22 juillet 1958, de 7 à 9 heures p.m. (h.a.e.), à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-439

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 306-A pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues du lot 61, soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 22 juillet 1958, de 7 à 9 heures p.m. (h.a.e.), à la salle municipale, 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 16 juillet 1958.

Rés. 58-440

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 307-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues des lots 62 et 63 soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 22 juillet 1958, de 7 à 9 heures p.m. 'h.a.e.', à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-441

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le règlement no. 308-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur certaines rues des lots 63 et 65 soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 22 juillet 1958, de 7.00 à 9.00 heures p.m. (h.a.e.), à la salle municipale, 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-442

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 314-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur certaines rues du lot 350 soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés à une assemblée publique qui sera tenue le 22 juillet 1958, de 7.00 à 9.00 heures p.m. (h.a.e.), à la salle municipale, 2795 Boul. Lévesque, et que MM. J.B. Boutet, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de l'assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-443

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE M. Michel Montaruli soit autorisé à installer une enseigne commerciale lumineuse sur son terrain de la Montée Masson, conformément au règlement 257, après approbation par l'inspecteur des bâtisses. Adopté à l'unanimité.

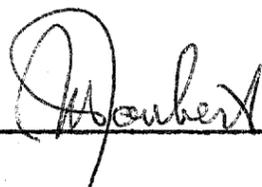
Rés. 58-444

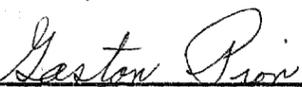
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY


Maire


Sec.-trés.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 22 juillet 1958, à 9.15 heures p.m., à laquelle sont présents MM. les échevins J.B. Boutet, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

MM. les échevins Claude Lefebvre, Philémon Gascon et Charles E. Thérien sont absents de leur siège.

Rés. 58-445

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 8 juillet 1958, ajournée au 15 juillet 1958 et de l'assemblée spéciale du 16 juillet 1958, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-446

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

✓ QU'un montant de \$4,777.79 soit voté, ratifié et payé à même le compte général pour payer les comptes mentionnés à l'item I de la liste en date du 22 juillet 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-447

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

✓ QU'un montant de \$574.93 soit voté, ratifié et chargé au compte d'aqueduc pour payer les comptes mentionnés à l'item II de la liste en date du 22 juillet 1958. Adopté à l'unanimité.

M. l'échevin Charles E. Thérien prend son siège à 9.40 heures p.m.

Rés. 58-448

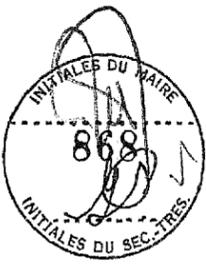
Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

✓ QU'un montant de \$32, 172.59 soit voté, ratifié et payé à même le fonds de capital et chargé aux intéressés des règlements concernés pour payer les comptes mentionnés à l'item III de la liste en date du 22 juillet 1958. Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption des règlements suivants:

- a) Règlement 302-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur la rue Champfleury, de la rue Leblanc à la Montée Monette et pourvoyant à un emprunt de \$69,000.
- b) Règlement 303-A, pourvoyant à la construction de pavage et de bordures sur le Boul. de la Concorde et la rue Marguerite-Bourgeoys et pourvoyant à un emprunt de \$78,000.
- c) Règlement 305-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues des lots 58 et 60 et pourvoyant à un emprunt de \$45,000.
- d) Règlement 306-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues du lot 61 et pourvoyant à un emprunt de \$40,000.



Session du 22 juillet 1958.

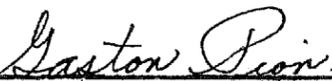
- e) Règlement 307-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur différentes rues des lots 62 et 63 et pourvoyant à un emprunt de \$55,000.
- f) Règlement 308-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur certaines rues des lots 63 et 65 et pourvoyant à un emprunt de \$125,000.
- g) Règlement 314-A, pourvoyant à l'installation d'un système d'égout et d'aqueduc sur certaines rues du lot 350 et pourvoyant à un emprunt de \$35,000.

Cette assemblée tenue à la salle municipale, le 22 juillet 1958, au 2795 Boul. Lévesque, fut ouverte à 7 heures p.m. et levée à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Jean-Baptiste Boutet, échevin.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que des règlements ci-haut mentionnés.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption desdits règlements.


Jean-Baptiste Boutet, échevin
Président de l'assemblée.


Gaston Pion, Sec.-trés.
Greffier de l'assemblée.

Rés. 58-449

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Jean-Baptiste Boutet, échevin et M. Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption des règlements 302-A, 303-A, 305-A, 306-A, 307-A, 308-A et 314-A, soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-450

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 334, relatif à la circulation et à la sécurité publique soit adopté tel que lu et soumis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-451

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par M. Gérard Larose, A.G., le 10 octobre 1957 et montrant les subdivisions 8, 9 et 10 du lot 358, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-452

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales, d'autoriser cette Corporation à ouvrir à une largeur de 50 pieds, les rues 358-3, 6 et 10, tel qu'indiqué sur le plan par M. Gérard Larose, A.G. le 10 octobre 1957.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-453

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite au député du Comté de Laval, M. Léopold Pouliot, et aux autorités de la Voirie Provinciale, pour autoriser la Cité de Pont Viau à installer des signaux lumineux ou autres, pour faciliter la sortie du Boul. Lévesque, à l'intersection du Boul. Lévesque et des Laurentides. Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de M. A. Frigon, 1850 De Luçon, demandant la permission d'utiliser une lisière de 5 à 6 pieds en arrière de son terrain faisant partie du lot 58-85.
- b) de Willart Construction Ltd. demandant l'aide de la Ville pour le remplissage de ses terrains sur le lot 63.
- c) du Conseil des Oeuvres de Montréal au sujet d'un projet d'agence régionale pour l'administration de l'assistance publique.
- d) de Roger Jauvin, 1940 rue AUvergne, au sujet de l'aménagement de l'accotement en asphalte devant sa propriété.

Rés. 58-454

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE M. C.A. Poissant soit prié de coopérer à une étude sur le budget pour l'année 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-455

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la borne-fontaine située en face du 2665 De l'Acadie soit déplacée aux frais de la ville. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-456

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de faire refaire aux frais du contracteur, la chaîne située à l'extrémité de la rue Albanel, côté est. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-457

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Maire

Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Liée, Farnham, Qué.



Session du 12 août 1958.

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 12 août 1958, à 8.40 heures p.m., à laquelle sont présents MM. les échevins Claude Lefebvre, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon et Charles E. Thérien, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

MM. les échevins Maurice Dupuis et J.B. Boutet sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-458

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les minutes de l'assemblée du 22 juillet 1958, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-459

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les soumissions reçues pour travaux de pavage et de bordures en vertu du règlement 329 soient ouvertes. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance des diverses soumissions reçues et les remet à l'ingénieur pour vérification.

Rés. 58-460

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

✓ QU'un montant de \$11,284.17 soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer les comptes mentionnés à l'item I de la liste en date du 12 août 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-461

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

✓ QU'un montant de \$435.99 soit voté, ratifié, payé à même le compte général et chargé aux intéressés pour payer les comptes mentionnés à l'item II de la liste en date du 12 août 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-462

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

✓ QU'un montant de \$2,120.26 soit voté, ratifié et payé à même le compte d'aqueduc pour payer les comptes mentionnés à l'item III de la liste en date du 12 août 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-463

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

✓ QU'un montant de \$90,202.20 soit voté, ratifié et payé à même le compte de capital pour payer les comptes mentionnés à l'item IV de la liste en date du 12 août 1958. Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Rés. 58-464

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE La soumission de Montreal Dual Mixed Concrete Ltd., au montant de \$155,683.50, pour travaux de pavage et de bordures en vertu du règlement 329, soit acceptée, sujet à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer un contrat en conséquence avec la Cie. Montreal Dual Mixed Concrete Ltd. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-465

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à remettre les chèques-dépôts-garanties aux soumissionnaires dont les soumissions n'ont pas été acceptées. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-466

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE ce Conseil accepte, à la demande de Félicien St-Pierre, le transport à Lagacé Construction Ltd., du solde des travaux de pavage à exécuter en vertu du contrat no. 3, intervenu entre la Ville de Duvernay et Félicien St-Pierre, pour travaux prévus au règlement 234.

Lesdits travaux seront payés à Lagacé Construction aux mêmes prix unitaires que ceux faisant l'objet dudit contrat. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-467

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$97,182.48, pour la construction de bordures en béton sur les rues pavées soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Charles E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction de bordures en béton et la réfection des pavages sur les rues suivantes: Boul. de la Concorde, Batiscan, Pincourt, Auriol, Hameury, Curé-Cloutier, Champfleury, Terrasse Inès, et Coulonges, et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 58-468

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$14,883.38, pour la réfection des rues Cimon, François-Chartrand, Kugler, Des Castels et Des Tilleuls, soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la réfection des rues Cimon, François-Chartrand, Kugler, Des Castels et Des Tilleuls, et à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.



Rés. 58-469

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$5,689.80, pour la réfection du pavage sur la rue Joubert, entre les rues Ivry et De la Concorde, soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la confection de pavages sur la rue Joubert et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 58-470

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$48,800. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues 346-66, 62 et 65, soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-471

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE LES ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, soient priés de transmettre pour approbation, au Ministère Provincial de la Santé, les plans, devis et estimés au montant de \$48,800. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues 346-62, 65 et 66. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues 346-62, 65 et 66, et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 58-472

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre ainsi que leurs estimés au montant de \$6,257.04, pour les réparations et les améliorations à effectuer à l'émissaire à la rivière sur le lot 349, soient acceptés et que les Ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à faire exécuter immédiatement ces travaux. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-473

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un rapport soit demandé aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, sur les ruisseaux situés des deux côtés du lot 350. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-474

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$5,581.34, pour l'aménagement du parc au coin de la Place Joubert et du Boul. Lévesque, soient acceptés et que ces travaux soient exécutés immédiatement sous la direction des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, à l'exception de la clôture. Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une requête des propriétaires de la rue Limoges, pour l'installation des services municipaux dans cette rue. Il est résolu de demander à M. Emile Limoges de cadastrer et de céder l'emprise de la rue à la Ville.

Rés. 58-475

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services d'égouts d'aqueduc et de pavage aux rues suivantes sur le lot 60: 60-179, 183, 184, 206, 207, 255, 256, 275, 287, 254, 320 et 321.
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'installation de luminaires sur les rues Notre-Dame de Fatima, Croissant d'Avaugour, De Luçon, Dauphin, Epernay, Ivry, Joubert (au nord de la Concorde); Auvergne, Riviera (de la Bruère); Place de la Bruère, Croissant Albanel, De l'Ecole, De Lourdes, Leblanc, Terrasse Aubé, Coulonges, Oran, Morlaix, Curial, Place Hameury, Pincourt, Croissant Cassino, Rosemère, Des Cormiers, Denault, Croissant Notre-Dame, Jeanne-Leber, Charles-Garnier, Louis-Fréchette, Daudet, Flaubert, Des Forges, Beauport, Croissant de l'Acadie, Croissant de la Picardière, De Poutrincourt, St-Victor, Croissant Belcourt, De Ramezay, De Versailles, Chavigny, Montrose, Boulevard De la Concorde, Fontainebleau, et Kléber et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Le Conseil prend connaissance d'une requête des résidents de la rue Joubert demandant l'installation de chaînes de trottoir sur cette rue, entre la rue De Luçon et la rue Ivry ainsi que d'une autre requête des résidents de la même rue s'opposant à l'installation de chaînes sur la rue Joubert, entre la rue De Luçon et la rue Ivry.

Ces deux requêtes sont laissées à l'étude.

Lecture faite d'une résolution du Conseil de la Ville de St-Vincent-de-Paul à son assemblée du 17 juillet 1958, demandant à la Ville de Duvernay de payer sa part pour la question du drainage de la rue St-Pierre. Il est décidé que la Ville de Duvernay n'est pas concernée dans ces travaux.

Rés. 58-476

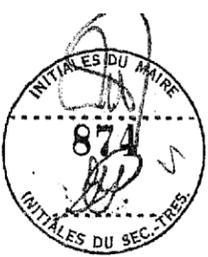
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Gérard Larose, a.g. le 16 juin 1958 et montrant les subdivisions 172 à 189 du lot 57, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-477

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales pour autoriser cette Corporation d'ouvrir à une largeur de 50 pieds les rues 57-175, 97, 98 et 91, tel qu'indiqué sur le plan préparé par Gérard Larose, A.G., le 16 juin 1958.
Adopté à l'unanimité.



Session du 12 août 1958.

Rés. 58-478

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par M. D.A.R. Rabin, a.g., le 21 juillet 1958 et montrant les subdivisions 308 à 321 inclusivement, du lot 60, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-479

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de permettre à cette Corporation d'ouvrir à une largeur de 50 pieds, les rues 60-320 et 321, selon le plan préparé par M. D.A.R. Rabin, A.G., le 21 juillet 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-480

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 14 juillet 1958 et montrant les subdivisions 333 à 343 inclusivement du lot 61, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-481

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

et le lot 69-1,
QUE le plan montrant les subdivisions 4 à 64 du lot 68, préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 16 mai 1958, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-482

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales pour autoriser cette Corporation à ouvrir à une largeur de 50 pieds, les rues Franchère, 68-4; Hocquart: 69-1; Chauveau: 68-5; et Denonville: 68-7, tel qu'indiqué sur le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 16 mai 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-483

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le chèque-dépôt-garantie de Félicien St-Pierre au montant de \$12,000. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur les lots 352, 353 et le Boul. Lévesque, ainsi que la construction d'une station de pompage, lui soit remis, vu que Félicien St-Pierre nous fournit une police d'assurance-garantie en remplacement.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-484

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le plan préparé par Gérard Larose, a.g. le 24 juillet 1958 et montrant les subdivisions 16 à 33 du lot 354, soit accepté avec corrections à être indiquées sous la direction de M. Jean-Marie Bourguignon.
Adopté à l'unanimité.

Session du 12 août 1958.



Rés. 58-485

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre
de reviser les plans d'égouts et d'aqueduc déjà préparés pour les rues
situées sur le lot 68. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-486

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

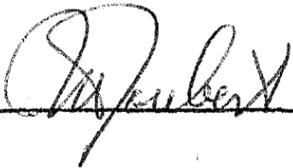
QUE les demandes d'assistance publique de Diane Morin, MMe Gérard
Morin, Jeanne Perreault, Jean Perreault et Réal Perreault soient ac-
ceptées. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-487

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi, le 19 août 1958, à 8 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

 Maire

 Sec.-trés.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Session du 19 août 1958.

Continuation de l'assemblée régulière du 12 août 1958, tenue le 19 août 1958, à 8.50 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'échevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Rés. 58-488

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'une circulaire soit envoyée par le facteur à tous les résidents et par la poste aux non-résidents pour les avertir que le rôle d'évaluation est déposé.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-489

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$22,000. soit transféré du compte de capital au compte général.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-490

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$22,156.04 soit voté, ratifié, payé à même le compte général pour payer à la Banque Canadienne Nationale les intérêts et la commission sur l'émission de \$843,500 et l'émission de \$77,500.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-491

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de ~~\$622~~ soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer aux Enseignes Fecteau la balance due pour la construction d'enseignes.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-492.

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'une machine à comptabilité Burroughs F-2000 ainsi qu'une machine à adresser Bradma NEKS soient achetées.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-493

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE M. Jean-Guy Lavallée soit engagé comme policier, qu'il soit costumé et que l'équipement nécessaire lui soit fourni.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-494

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un camion Ford, Série 350, express 1 tonne, de couleur bleue, soit acheté de Chartrand Automobile Inc. pour le montant de \$2,330., conformément à la soumission de Chartrand Automobile, en date du 23 juillet 1958.

Adopté à l'unanimité.



- Rés. 58-495 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
- QUE le plan préparé par Ethier & Ethier, a.g. le 24 juillet 1958 et montrant les subdivisions 1 et 2 du lot 325-3, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-496 IL est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien
- QUE le plan préparé par André Laferrière, a.g. le 16 août 1958 et montrant les subdivisions 4 à 52, ainsi que 63 et 64 du lot 68; 1 à 25 du lot 69, et 2 à 25 du lot 70, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-497 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien
- QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation à ouvrir à une largeur de 50 pieds, les rues Franchère: 68-4; Chauveau: 68-5; Denonville: 68-7; Hocquart: 69-1, ainsi que les rues 69-2, 70-2, 69-11, 70-11, 69-25 et 70-25, selon le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 16 août 1958.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-498 Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 20 août 1958 et montrant les subdivisions 43 à 73 du lot 65-2, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-499 Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien
- QUE le transport de la créance de M. A.L. Rolbin au montant de \$15,000. à la Banque Canadienne Nationale soit accepté ainsi que le transport de la créance de Bellevue Development Corp. au montant de \$10,000. à la Banque Canadienne Nationale, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'homologation de la rue Bourgeois.

- Rés. 58-500 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet
- QUE M. le notaire Rémi Lamarche soit prié de préparer les contrats nécessaires pour l'acquisition des rues Meunier, Legris, Claire et Limoges, au prix de \$1.00, et que M. le Maire Maurice et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de cette Corporation.
Adopté à l'unanimité.



Session du 19 août 1958.

Rés. 58-501

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE M. le notaire Rémi Lamarche soit prié de préparer un contrat pour l'acquisition des subdivisions 145, 146 ainsi 152 à 170 du lot 62, pour le prix de \$30,000. conformément au règlement 312, et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer un contrat en conséquence. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-502

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le nom de la rue Fontainebleau au nord du Boulevard de la Concorde soit changé pour De la Brûère. Adopté à l'unanimité.

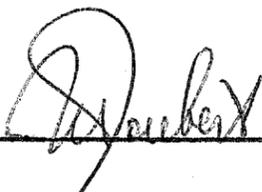
Rés. 58-503

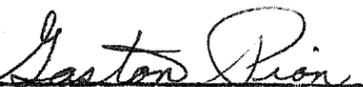
Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.


Maire


Sec.-trés.

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, à 8.30 heures p.m. le 26 août 1958, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'échevin Charles E. Thérien est absent de son siège.

SERMENT D'OFFICE

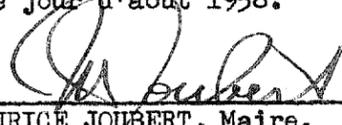
Je, Jean-Guy Lavallée, policier de la Ville de Duvernay, jure de remplir fidèlement, diligemment et impartialement au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs et fonctions de cette charge dans le service de la Police de la Ville de Duvernay et que j'obéirai bien fidèlement à tous les ordres et instructions légitimes que je recevrai comme tel.

Je jure de plus que je donnerai tout mon temps, mon attention au service de la police et que j'abandonnerai tout autre état, métier ou profession, que je ne m'occuperai pas de politique, que je ne ferai pas partie de quelque société secrète, que je ne chercherai pas à influencer une élection municipale ou autre et que je m'abstiendrai de toute discussion politique pendant que je serai en devoir.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, ce
26e jour d'août 1958.


JEAN GUY LAVALLÉE, policier.


MAURICE JOUBERT, Maire.

Rés. 58-504

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les minutes de l'assemblée du 12 août 1958 et de l'ajournement du 19 août 1958, soient adoptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-505

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un montant de \$25,055.91 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés aux item 1, 2, 3 et 4 de la liste en date du 26 août 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-506

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE M. l'échevin Claude Lefebvre et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient et sont autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer avec la Cie. Citta Inc. un contrat pour l'acquisition au prix de un dollar (\$1.) des lots suivants: 60-61, 60-132, 58-167, 60-134, 58-2, 58-3, 58-84, 58-81, 58-82, 58-83, 57-41, 56-46, 56-48 et ptie 58-85, ainsi que pour l'acquisition au prix de \$4,000., d'une partie du lot 58-85.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-507

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$209,000. pour travaux d'égouts, d'aqueduc, de pavage et de bordures sur les rues 60-179, 206, 207, 255, 256, 275, 184, 179, soient acceptées.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-508

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans, devis et estimés au montant de \$111,000. *pour travaux d'égout et d'aqueduc sur les rues 60-179, 206, 207, 255, 256, 275 et 184* Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les rues 60-207, 206, 184, 179, 275, 287, 256 et 255, et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 58-509

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services d'aqueduc, d'égouts, de pavage et de bordures sur les rues 65-2-71, 72 et 73.
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la confection de pavage et de bordures sur les rues suivantes: Riviera, Albanel, Champfleury, De la Picardière, Jean-de-Brébeuf, Blainville, Champlain, De l'Acadie, De la Concorde, Hameury, Roland-Forget, Auvergne, Louis-Jolliet, Champigny, De la Colline, Du Ruisseau, Du Sommet, et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre. Des Cormiers, Tracy, Lauzon, 61-221, 61-222, 61-223, 61-235 et 61-218,

Rés. 58-510

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser cette Corporation à emprunter temporairement un montant de \$200,000. pour les travaux à exécuter en vertu des règlements 302-A, 305-A, 306-A, 307-A et 308-A, ainsi qu'un montant de \$140,000. pour les travaux prévus au règlement 329.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-511

Il est proposé par M. l'échevin Jean-Marie Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par M. Gérard Larose, a.g. le 12 juillet 1958 et montrant le lot 356-10 soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

26 août 1958.



- Rés. 58-512 Il est Proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- QUE selon le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 18 août 1958, les entrées de garage soient faites ou réparées aux frais du règlement 327. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-513 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- QUE le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au sujet de l'émissaire à la rivière sur le lot 349, soit accepté et que ledit ingénieur soit autorisé à procéder immédiatement au nettoyage de l'émissaire. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-514 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- QU'un avis légal soit demandé à Me Emé. Lacroix au sujet de la responsabilité de l'entrepreneur et de l'ingénieur dans la construction de l'émissaire à la rivière sur le lot 349. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-515 IL est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- QUE le nom de la rue De la Bruère, sur le lot 65, soit changé pour le nom CHAMPLAIN. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-516 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet
- QUE le plan d'urbanisme préparé par M. Claude Beaulieu, urbaniste, montrant les subdivisions proposées d'une partie des lots 57, 58 et 60 ainsi que d'une partie du lot 483, au nord du Boul. de la Concorde soit accepté. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-517 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- QUE la résolution 58-492 soit annulée et qu'une machine à adresser BRADMA seulement, soit achetée. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-518 Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet
- QUE demande soit faite à la Cie. de Transport Provincial d'organiser un système de transport sur le Rang St-Elzéar et que les représentants de la Cie. soient invités à rencontrer les conseillers pour étudier l'ensemble des développements et les possibilités de service. Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-519 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
- QUE le règlement no. 343 concernant les directeurs de funérailles et les embaumeurs, soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-520

Session du 26 août 1958.

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi le 2 septembre à 8 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Charles J. Heine *Pro* Maire

Gaston Pion Sec.-trés.



2 septembre 1958.

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec.

Le 2 septembre 1958, aucun membre du Conseil ne s'est présenté
pour l'assemblée.

Gaston Pion
Gaston Pion, Sec.-trés.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec.

Session du 9 septembre 1958.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boulevard Lévesque, le 9 septembre 1958, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Charles E. Thérien.

M. le Maire Maurice Joubert et M. l'échevin J.B. Boutet sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-521

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les minutes de l'assemblée du 26 août 1958, soient adoptées telles que lues.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-522

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un montant de \$60,982.10 soit voté, et ratifié pour payer les comptes mentionnés aux item 1, 2, 3 et 4 de la liste en date du 9 septembre 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-523

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la demande d'assistance publique de Alphonse Chouinard et Louis Boucher soit acceptée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-524 - A

Pour faire suite à une résolution de la présente assemblée adoptée à sa séance tenue au même lieu, le huit avril dernier (1958) et parce que des circonstances telles que le changement de propriétaire de lots qui doivent être acquis par la Ville de Duvernay, ont rendu impossible l'exécution de la dite résolution du 8 avril 1958, il est soumis à la présente assemblée un nouveau contrat de vente et cession par PAN AMERICAN CONSTRUCTION CO. LTD. et Monsieur Nahum Bernstein à LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE DUVERNAY préparé pour exécution devant Me Rémi Lamarche, notaire à Montréal et Duvernay, et concernant l'acquisition d'un certain nombre de lots de subdivision du lot originaire numéro SOIXANTE-UN (61) au cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, lesquels lots doivent servir de rues à l'usage du public.

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE DUVERNAY acquière par vente et cession des Corporation et personne qui en sont actuellement propriétaire les lots de terre suivants:
de PAN AMERICAN CONSTRUCTION CO. LTD. les lots numéros 61-287, 288 et 289 dudit cadastre;
de Monsieur Nahum Bernstein, les lots numéros 61-218, 219, 220, 221, 222, 223, 224 et 225 au même cadastre, tels que les dits lots se trouvent actuellement avec toutes leurs circonstances et dépendances, servitudes actives et passives s'y rattachant, sans exception ni réserve de la part des Vendeurs. Sans bâtisse.

PRIX:- Le prix sera de DEUX DOLLARS (\$2.00) payables comptant, dont UN DOLLAR à chacun des Vendeurs.

CONDITIONS:- Les dits lots seront vendus libres de toutes dette, charge, privilège et hypothèque quelconques, la possession et occupation sera donnée immédiatement à la signature dudit contrat qui contient toutes ces clauses et autres plus



amplement décrites audit projet de contrat, soumis à et approuvé par la présente assemblée, la signature de Son Honneur le Maire et du Secrétaire-trésorier ci-après nommés, apposée à tel projet de contrat devant être une preuve définitive de telle approbation.

QUE son Honneur le Maire, Monsieur MAURICE JOUBERT et le Secrétaire-Trésorier de la Ville, Monsieur GASTON PION, soient et demeurent autorisés, pour et au nom de la Corporation Municipale à se porter ACQUEREUR Des dits terrains et à consentir audit contrat, à le signer ainsi que tous autres documents nécessaires y relatifs et à conclure avec les dits VENDEURS tous les termes, charges, clauses, conditions et restrictions qu'ils pourront, à leur entière discrétion, juger opportunes, utiles ou nécessaires pour donner son plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-524 - e Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les plans d'urbanisme portant les numéros 3-1 et 3-4 préparés par Claude Beaulieu, architecte-urbaniste, le 5 septembre 1958, et montrant les subdivisions proposées des lots 339 à 357 inclusivement, soient adoptés et que toute résolution antérieure se rapportant à l'urbanisme sur lesdits lots soit et est par la présente abolie.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-525 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les permis de construction demandés par François Chartrand sur les lots proposés 356-11 et 12, soient accordés conformément à la demande et au lotissement indiqué par M. François Chartrand le 9 septembre 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-526 Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'à compter du 1er septembre 1958, un supplément de \$75.00 par mois soit accordé à M. Jean-Guy Lavallée, pour l'usage de son automobile.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-527 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les chèques dépôt-garantie de Civil Construction Inc. au montant de \$20,561.55 et Montreal Dual Mixed Concrete Ltd. au montant de \$16,000., leur soient remis, vu que ces entrepreneurs nous ont fourni une garantie pour la moitié du montant du contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-528 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les prix unitaires fournis par Montreal Dual Mixed Concrete Ltd. le 2 septembre 1958, pour travaux supplémentaires, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-529 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la soumission des Paysagistes Laval Inc., au montant de \$3,155.00, pour travaux à exécuter sur le parc Joubert, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-530

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Gabriel Hurtubise Inc., a.g., et montrant les subdivisions 57-179 à 191, 57-1-1 à 9, 58-212 à 214, en date du 1er août 1958, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-531

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services d'égout, d'aqueduc, de pavage et de bordures sur les rues 57-1-1, Ptie. 58, 58-212, 57-184, et 57-1-9. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-532

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 14 juin 1958, et montrant le lot 446-5, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-533

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par Gérard Larose, a.g. le 2 septembre 1958 et montrant les subdivisions 16 à 68 inclusivement du lot 354 ainsi que 2 à 12 du lot 355, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-534

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services d'égout, d'aqueduc, de pavage et de bordures sur les rues suivantes: 354-21, 355-2, 3, 4, 5 et 6, 354-68, 354-55, 56, 39 et 40. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-535

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Laurent C. Farand, a.g. le 8 septembre 1958, et montrant les parties du lot 349 et 350 à exproprier en vue de la construction d'une station de pompage d'égouts, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exproprier certaines parties du lot 349 et 350, selon le plan préparé par Laurent C. Farand, a.g. le 8 septembre 1958, en vue de la construction d'une station de pompage d'égouts, *et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins.*

Rés. 58-536

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, relativement aux travaux à exécuter sur les deux fossés longeant le lot 350 soit accepté, et que les travaux soient entrepris immédiatement et chargés aux intéressés. Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Charles Duranceau Ltée. aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre ainsi que d'un rapport de M. J. A. Lalonde, au sujet d'un surplus réclamé par l'entrepreneur Duranceau pour le déplacement et la construction de certains puisards.

Le Conseil décide de n'accorder aucun surplus à l'entrepreneur Duranceau.

Lecture faite d'un rapport de l'ingénieur J.A. Lalonde, au sujet du bris des chaînes devant certains terrains pour les entrées de garage. Il est décidé que ce rapport est accepté et qu'à l'avenir un dépôt de \$4.00 du pied linéaire sera exigé pour briser la chaîne.

Rés. 58-537

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un rapport soit demandé aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, sur les chaînes en mauvais état sur la rue Du Plateau.

Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de Me Emé. Lacroix, donnant son opinion sur la responsabilité des entrepreneurs et des ingénieurs en matière de travaux d'aqueduc;
- b) de J.A. Brodeur demandant un remboursement pour permis payés en 1956;

Rés. 58-538

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$88.20 soit voté pour rembourser à M. J.A. Brodeur une partie des permis qu'il avait payés en 1956, c'est-à-dire le montant total \$98.00 moins 10% pour l'administration.

Adopté à l'unanimité.

- c) des résidents du Croissant De l'Acadie demandant la construction de pavage.

Rés. 58-539

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les travaux de pavage et de bordures sur le Boul. De la Concorde, les rues De l'Acadie et de la Picardière sur le lot 63-1, soient exécutés en prolongement par les entrepreneurs Montreal Dual Mixed Concrete Ltd. au prix unitaire de leur contrat actuel avec la Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-540

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les fondations à exécuter sur certaines rues de la Ville, en particulier sur les rues De la Colline, Du Ruisseau, Du Sommet, Riviera, Albanel, Fontainebleau, Hameury et autres, soient exécutées immédiatement par Montreal Dual Mixed Concrete Ltd. au prix unitaire de leur contrat actuel avec la Ville.

- d) de Arès Inc. certifiant que des travaux furent exécutés pour M. Foley sur la terre 361, au mois de septembre 1955.



- e) de la Ligue des Propriétaires Notre-Dame des Ecores et de la Ligue des Propriétaires du Quartier Hauterive, demandant à la ville d'apporter certains changements au rôle d'évaluation tel que déposé.
- f) De Lalonde, Girouard & Letendre, I.C. nous avisant qu'il y a un poteau à déplacer au coin de Place Joubert et De Luçon.

Rés. 58-541

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le poteau situé à l'angle des rues Joubert et De Luçon soit déplacé au frais de cette Corporation, s'il y a lieu. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-542

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 29 août 1958, relativement à des travaux d'égout et d'aqueduc pour un montant de \$91,100. et à des travaux de pavage et de bordures pour un montant de \$76,700. sur les rues Denonville, Hocquart, 69-4, 70-2, Franchère et Chauveau, soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-543

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE M. JA. Lalonde, Ing. P., soit prié de transmettre, pour approbation, au Ministère Provincial de la Santé, les plans, devis et estimés au montant de \$91,100. pour travaux d'égout et d'aqueduc sur les rues Denonville, Hocquart, 69-4, 70-2, Franchère et Chauveau. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-544

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE ce Conseil accuse réception de la requête des résidents de la rue Joubert, entre De Luçon et Ivry, relativement au pavage des accotements et que ladite requête soit déposée aux archives municipales. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-545

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE ce Conseil accuse réception de la requête des résidents des rues Kléber et Fontainebleau relativement au système d'éclairage à installer dans ces rues et que ladite requête soit déposée aux archives municipales. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-546

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le règlement 337 pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc dans différentes rues de la ville sur la terre 346 et pourvoyant à un emprunt de \$52,000. pour ces fins, soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires intéressés par voie d'assemblée publique le 17 septembre 1958, de 7 heures à 9 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque et que M. l'échevin J.M. Bourguignon et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient nommés respectivement président et greffier de cette assemblée. Adopté à l'unanimité.

Session du 9 septembre 1958.



Rés. 58-547

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un rapport soit demandé aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, à l'effet de savoir si les plans présentés par Paul Beaudry pour la construction d'un équipement de carrière ont été exécutés tels que présentés.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-548

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le permis de vente de gazoline soit accordé à M. Roland Allaire, au 3057 Boul. Lévesque.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-549

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi le 16 septembre, à 8 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Charles J. Hébert Maire

Gaston Poirier Sec.-trés.



Session du 16 septembre 1958.

Ville de Duvernay
Province de Québec
Comté de Laval

Ajournement de l'assemblée régulière du 9 septembre 1958, tenu le 16 septembre 1958, à 8.55 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, Jean-Baptiste Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis, sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-550

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 16 mai 1958 et montrant la subdivision no. 3 du lot 446, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-551

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 16 septembre 1958 et montrant les subdivisions 4 à 48 inclusivement du lot 68 ainsi que la subdivision no. 1 du lot 69, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-552

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds les rues 68-4, 5, et 7 ainsi que 69-1, selon le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 16 septembre 1958. Adopté à l'unanimité.

Lecture faite d'une opinion légale donnée par Me Emé. Lacroix au sujet de l'établissement d'une piste de course sur le lot 361.

Vu l'opinion émise par Me Emé. Lacroix le 16 septembre 1958, relativement à l'émission pour une piste de course sur le lot 361.

Rés. 58-553

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le permis d'opération de piste de course pour "stock cars" soit accordé à M. Richard Foley, sur le lot 361. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'administration ~~des~~ pistes de course dans la Ville de Duvernay.
de la.

Rés. 58-554

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par Maurice Gaudreault, a.g. le 15 septembre 1958, et montrant les subdivisions 147 à 158 et 168 à 177 du lot 65, ainsi que les subdivisions 47 à 97 du lot 65-2, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

*amendé:
le 23-9-58.*



Rés. 58-555

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds la rue 65-2-75, 65-2-76, 65-2-77, 65-171 et partie 65-158, selon le plan préparé par Maurice Gaudreault, a.g. le 15 septembre 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-556

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer les plans, devis et estimés nécessaires pour fournir les services d'égouts, d'aqueduc, de pavage et de bordures sur la rue Montcalm, du Croissant de l'Acadie à 1000 pieds au nord.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-557

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

1026 G | QU'un montant de \$278.00 soit voté et chargé aux fonds généraux pour donner aux Loisirs des Ecoles, comme dernier versement sur l'octroi prévu pour l'année 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-558

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

115 C | QU'un montant de \$80.55 soit voté, payé à même le compte de capital et chargé aux intéressés du règlement 308, pour payer à M. A.L. Rolbin les intérêts dus sur un emprunt de \$10,000.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-559

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

116 C | QU'un montant de \$354.62 soit voté, payé à même le compte de capital et chargé aux intéressés du règlement 308, pour payer conjointement à A.L. Rolbin et Bellevue Development Corp. les intérêts dus sur un emprunt temporaire de \$15,000.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-560

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

1027 G | QU'un montant de \$500. soit voté, ratifié et payé à même les fonds généraux pour payer à M. Claude Beaulieu, les honoraires dus pour la préparation de deux plans d'urbanisme sur la Grande-Côte, soit les plans 3/4 et 3/1.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-561

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de faire niveler le terrain de l'émissaire à la rivière sur le lot 58, à partir de l'élévation 60 à la sortie de l'émissaire, avec une pente de 0.50%.
Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Rés. 58-562

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les prix unitaires soumis par Montreal Dual Mixed Concrete Ltd., le 11 septembre 1958, relativement à des travaux additionnels à exécuter éventuellement sur les trottoirs et les chaînes, soient acceptés sujets à vérification par l'ingénieur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-563

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de faire défaire et reconstruire la chaîne sur le côté nord de la rue Rosemère, entre Curé-Cloutier et Beauport pour l'élargissement de la chaussée en face de l'église et de l'école St-Victor.

Adopté à l'unanimité.

Lecture faite d'une lettre de M. Léopold Pouliot, député du Comté de Laval, nous assurant qu'il est toujours prêt à collaborer dans l'intérêt de notre ville ainsi que de la population en général, spécialement dans le règlement du litige au sujet de l'intersection du Boul. Lévesque et du Boul. des Laurentides à Pont-Viau.

Rés. 58-564

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit ajournée à 10.30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.00 heures p.m.

Rés. 58-565

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le règlement no. 313, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la ville de Duvernay et à un emprunt de \$75,000. pour cette fin, soit adopté tel que lu, qu'il soit soumis par voie d'assemblée publique aux électeurs-proprétaires concernés, le 24 septembre 1958, de 7 à 9 heures p.m., à l'hôtel de Ville de Duvernay, et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-566

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un équipement de radio-téléphone et qu'une extension de téléphone au domicile de M. Lavallée soient installés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-567

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE des soumissions publiques soient demandées pour l'enlèvement de la neige dans les rues de la ville pour la saison d'hiver 1958-59.

Adopté à l'unanimité.

Session du 16 septembre 1958.



Rés. 58-568

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

1028-6
QU'un montant de \$50.00 soit voté, chargé aux fonds généraux pour
payer à M. Jean Rivet, ses honoraires pour la confection d'un cahier
des charges pour l'enlèvement de la neige.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-569

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

Charles E. Thérien
Per. Maire

Gaston Poirier
Sec.-trés.



Session du 23 septembre 1958.

VILLE DE DUVERNAY
COMTE DE LAVAL
PROVINCE DE QUEBEC

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boulevard Lévesque, à 9.00 heures p.m., le 23 septembre 1958, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Jean-Marie Bourguignon et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Charles E. Thérien.

M. le Maire Maurice Joubert est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-570

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les minutes de l'assemblée du 9 septembre 1958 et de l'ajournement du 16 septembre 1958, soient adoptées en changeant dans l'avis de motion de la page 890 des pistes de course pour "de la piste de course"

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-571

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$50,022.76 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 23 septembre 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-572

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin J. B. Boutet

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g. le 8 mai 1958 et montrant le lot 502-1, soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-573

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par M. Gérard Larose, a.g. le 10 octobre 1957 et montrant les subdivisions 15 à 24 du lot 358, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-574

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g. le 13 mai 1958 et montrant le lot 324-31-1, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-575

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

1276 | QU'un montant de \$10,000. soit transféré du compte de capital au compte général.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'organisation d'une cour municipale.



AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour le creusage des fossés longeant les deux côtés du lot 350 et pourvoyant à une taxe spéciale suffisante pour ces fins.

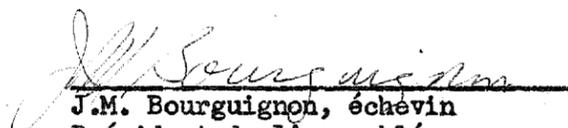
PROCES-VERBAL

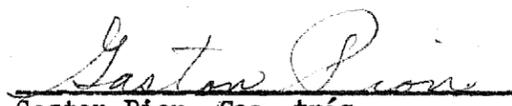
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement 337 pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur certaines rues du lot 346 dans la ville de Duvernay.

Cette assemblée tenue à la salle municipale, le 17 septembre 1958, au 2795 Boul. Lévesque, fut ouverte à 7 heures p.m. sous la présidence de M. l'échevin Jean-Marie Bourguignon, et levée à 9 heures p.m.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que du règlement 337.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.


J.M. Bourguignon, échevin
Président de l'assemblée.


Gaston Pion, Sec.-trés.
Secrétaire de l'assemblée.

Rés. 58-576

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Jean-Marie Bourguignon et M. Gaston Pion, respectivement président et secrétaire de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement 337 soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-577

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la Ville de Duvernay, une Corporation Municipale légalement constituée par la Loi 6-7 Elizabeth II, Chapitre 107 accepte la cession et se porte ACQUEREUR à titre de vente et cession des lots suivants devant servir de rues à l'usage du public appartenant et devant être cédés à la Ville par Monsieur Issie Farber, le propriétaire enregistré des dits lots, savoir:

Les lots de subdivision numéros CENT QUARANTE-TROIS, CENT TRENTE-QUATRE, CENT VINGT-SEPT, TRENTE-HUIT, CENT DIX-NEUF et TRENTE-TROIS du lot originaire numéro SOIXANTE-TROIS (63-143, 134, 127, 38, 110 et 33) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, Sans bâtisse.



Session du 23 septembre 1958.

PRIX: Le prix sera de UN DOLLAR (\$1.00) payé comptant lors de la signature de ce contrat.

CONDITIONS:- Les dits lots devront être vendus et cédés à la Ville avec possession immédiate, devront être livrés de toutes dettes, charges, privilèges ou raisons de privilège et hypothèques ainsi que de toutes taxes échues et non payées; et ce contrat de cession devra contenir toutes les clauses nécessaires à l'acquisition sans troubles par la Ville, le tout tel que plus amplement exprimé et stipulé dans un projet de contrat de vente et cession par Monsieur Issie Farber à la Ville de Duvernay, préparé pour exécution devant Me Rémi Larmarche, notaire, soumis à et approuvé par la présente assemblée, la signature des Officiers ci-après nommés apposée à ce projet de contrat devant être une preuve définitive de telle approbation.

QUE Son Honneur le Maire, Monsieur Maurice Joubert, et Monsieur le Secrétaire-trésorier de la Ville, Monsieur Gaston Pion, soient et demeurent autorisés, pour et au nom de la Ville à consentir à telle cession, à en payer le prix convenu, à consentir et signer le contrat dont le projet est devant la présente assemblée; à consentir et convenir avec le cédant-vendeur, Monsieur Issie Farber toutes et chacune des clauses et conditions qu'ils pourront dans leur entière discrétion décider être pour le meilleur avantage de la Ville, et aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes.
Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Willart Construction demandant de remplir immédiatement les rues situées sur la terre 63, à leur niveau final.

Rés. 58-578

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE M. l'échevin Claude Lefebvre et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à faire transporter au plus bas prix possible et dans le plus bref délai, la quantité de terre voulue pour mettre au niveau de l'infrastructure les rues De la Picardière, De l'Acadie et Jean-de-Brébeuf, sur le lot 63.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-579

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les plans, devis et estimés au montant de \$24,000. pour travaux d'égouts, d'aqueduc, de pavage et de bordures sur les rues 65-2-73 et 65-2-72, soient acceptés.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-580

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE M. J.A. Lalonde, ing. p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans, devis et estimés au montant de \$13,000. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues 65-2-72 et 73.
Adopté à l'unanimité.

Lecture faite d'un rapport de l'ingénieur J. Antonio Lalonde au sujet des chaînes sur le lot 350.

Rés. 58-581

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre au sujet des bordures en béton sur le lot 350, soit accepté, avec corrections relativement au rapport sur la rue Du Plateau.
Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-582

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les évaluations suivantes soient changées selon le tableau ci-bas
et que les intéressés soient avisés en conséquence, tel que requis par
l'article 497 du Code des Cités et Villes.

Adopté à l'unanimité.

LES ECORESBOUL. LEVESQUE.

<u>No. Cad.</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Anc. évaluation</u>	<u>Nouv. évaluation</u>
P. 57-P. 58	FOREST HOMES DEV.	2,525.	64,225.
P. 57	EL RANCHO HOMES LTD.	1,825.	27,325.
P. 58	EL RANCHO HOMES LTD.	3,050.	66,875.
P. 60	EL RANCHO HOMES LTD.	3,900.	76,650.
P 60, P483, 476	IRVING FREEMAN IN TRUST	14,400.	338,325.
P. 61	NAHUM A. BERNSTEIN	3,000.	56,550.
P. 61	PAN AMERICAN CONST CO.	3,650.	67,300.
P. 62	BELLEVUE DEV. LTD.	3,200.	48,350.
P. 63	WILLART CONST.	1,150.	17,525.
P. 63-1	DUBORD & FRERES	2,700.	40,775.
P. 65	BEN COHEN	2,450.	36,825.
	BALMORAL REALTIES LTD.		
P. 65-2	JACK PASHLIN	2,825.	54,575.
P. 63-63-1	SUMMER A. WILLIAMS	3,900.	58,800.
P. 68	NORTHFIELD CONST CO LTD	9,225.	109,900.
P. 69, P.70	MELAND REALTIES INC.	4,500.	105,600.
P. 81, 82, 83.	CALDER Roy	7,575.	184,550.
P. 83	CHODOS Abe	10,825.	184,850.

POUTRINCOURT

P. 66	COLTON ALLAN & AL.	5,975.	147,850.
-------	--------------------	--------	----------

DE LA CONCORDE

P. 62	Bonaventure Inv. Co.Ltd	5,250.	131,925.
-------	-------------------------	--------	----------

DE LA PICARDIERE

P. 63, 63-1	FARBER Issie	1,525.	22,900.
-------------	--------------	--------	---------

DE VERSAILLES

P. 75, 76	MONTROSE BUILDERS	9,550.	371,975.
-----------	-------------------	--------	----------

CR. D'AVAUGOUR

P. 56-A	LES IMMEUBLES DUBORD	5,150.	103,150.
---------	----------------------	--------	----------

RANG ST-ELZEAR

526-527 etc	BRUMER Harry	11,100.	71,675.
537	BEAUDRY Paul	1,375.	9,625.
538-538-a	BEAUDRY Paul	16,950.	96,475.
P. 538	ST-PIERRE Félicien	2,325.	16,350.



<u>No. cad</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Anc. évaluation</u>	<u>Nouvelle éva.</u>
<u>RANG BAS ST-FRANCOIS</u>			
P. 398	BEAUCHEMIN Maurice	10,450.	73,225
P. 388	MOUNT PLEASANT & AL		48,600.
P. 388	MOUNT PLEASANT & AL	21,325	17,475.
P. 372	ROBBIN Albert & AL.	8,025.	56,225.
P. 388	KING EDWARD BENEFIT ASS.	1,300.	9,225.
<u>RANG HAUT ST-FRANCOIS</u>			
P. 484	FRERES HOSPITALIERS	2,050.	14,400.
P. 484	IMMEUBLES DUBORD	1,350.	9,725.
P. 483	RIVIERA INVESTMENT	2,800.	19,725.
P. 483	EL RANCHO HOMES	2,000.	14,125.
468	NAHUM A. BERNSTEIN	5,550.	39,000.
P. 465,66,67	CHARBONNEAU Avila & AL.	5,475.	38,475.
P. 464	PILTO DEV. CORP.	3,700.	26,000.
P. 459	COUSINEAU Jean Paul	1,500.	10,875.
P. 454, etc	WILLIAMS Summer A.	2,850.	20,100.
P. 448	CHARBONNEAU Jos. Raoul	1,150.	8,050.
P. 438	CITY DEV. CORP.	10,700.	74,950
432	ISSIE KATZ & AL.	5,625.	41,875.
P. 413	NORTH STAR HNG ET AL.	7,075.	49,650.
<u>MONTEE MASSON</u>			
P. 329	BOURGEOIS Claude	5,225.	52,300.
P. 366-64	ETHIER Yvon	2,925.	19,650.
P. 339-340-A	QUINLAM John	4,100.	41,000.
<u>GRANDE COTE (Boulevard Lévesque)</u>			
P. 324	LIMOGES Emile	8,000.	80,025.
P. 325	EDGE WATER DEV. CORP.	12,225.	89,750.
P. 326	" "	5,075.	53,125.
P. 327-28	PLATEAU LVESQUE HNG.	1,625.	16,350.
P. 327-28	" "	3,850.	38,600.
P. 330	LEVY Sam, WEISSLER Max	8,025.	55,275.
P. 331	QUEEN CITY REALTY CO	7,700.	56,600.
P. 332	JUVENTAS INV. LTD.	2,750.	27,575.
P. 332	AGE HOLDING 50%	2,900.	29,150.
P. 333	NORTHEND GARDENS INC.	6,900.	62,475.
P. 334	" "	7,325.	68,525.
P. 334	BERCOVITCH Jos	1,025.	10,300.
P. 335	ESAR Beuben	8,375.	78,900.
P. 336	J. GERTLER & AL.	12,150.	96,125.
336-a-b	LEVY Charles & AL.	12,375.	123,750.
P. 338	AVIV REALTY	8,250.	88,575.
P. 340-C	CHARBONNEAU Arthur	15,325	85,475.
P. 341	ATLANTIDE REALTY	9,250.	92,650.
P. 345	POMP Mme Rae	12,025.	109,925.
P. 346	KEM Mme Helen	12,825.	131,875.
P. 348-348-1	GREENBAUM Max	12,750.	134,600.
P. 347	KENASTON CORP.	12,325.	123,425.
P. 350	ELITEVILLE DEV. CORP	2,875.	28,850.
P. 351	ESAR Max	12,000.	120,000.
P. 352	LAND DEV.	7,700.	77,000.
P. 353	METROPOLITAN BUILDERS	10,250.	109,850.
P. 354	SHELL CONST CO.	1,375.	13,900.
P. 355-a	KINDERSLY INV.	17,500.	175,000.
P. 356,P.357	F. & O. CHARTRAND	9,150.	33,925.
P. 356,P.357	STANGOLD CORP.	12,250.	122,700.
P. 358	EMEE INV. & AL.	8,775.	87,925.

MARGE DE LA REVUE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

Session du 23 septembre 1958.



P. 359	ARKAY INV. CORP.	11,000.	97,125.
P. 360	" "	7,875.	78,875.
P. 361	MME I. FONTAINE	4,450.	26,650.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-583

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi, le 30 septembre 1958, à
8 heures p.m. Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Charles J. Thériault Maire

Yves Poirier Sec-trés.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec.

Session du 30 septembre 1958.

Continuation de l'assemblée régulière du 23 septembre 1958, tenue le 30 septembre 1958, à 8.25 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, Jean-Marie Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum, sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

MM. les échevins Philémon Gaston et J.B. Boutet sont absents de leur siège.

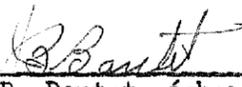
PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement 313 pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans certaines rues de la Ville de Duvernay.

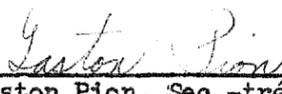
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 24 septembre 1958, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. l'échevin Jean-Baptiste Boutet

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que du règlement 313.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.



J.B. Boutet, échevin
Président de l'assemblée.



Gaston Pion, Sec.-trés.
Secrétaire de l'assemblée.

Rés. 58-584

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Jean-Baptiste Boutet et M. Gaston Pion, respectivement président et secrétaire de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue pour l'adoption du règlement 313 soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-585

Il est proposé par M. l'échevin Jean-Marie Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le salaire du secrétaire-trésorier soit augmenté de \$10.00 par semaine, à partir de la semaine du 1er octobre 1958. Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-586

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE M. Claude Beaulieu, urbaniste, soit prié de faire une étude des rues privées dans la Grande-Côte et que le permis de construction de Madame Hamel, lui soit accordé, si l'urbaniste juge à propos de le recommander.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-587

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le plan préparé par Gérard Larose, a.g., le 25 août 1958 et montrant les lots 57-104-1 à 4, 57-105-1 à 4 et 57-106-1 à 4 inclusivement, soit approuvé.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-588

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par Gabriel Hurtubise Inc., a.g., le 27 septembre 1958 et montrant les subdivisions 212 à 270 inclusivement du lot 58 et les subdivisions 308 à 411 inclusivement du lot 60, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-589

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds, les rues 58-217, 219, 220, 234, 247, et 260, ainsi que les rues 60-324, 377, 379, 391 et 403, selon le plan préparé par Gabriel Hurtubise, a.g. le 27 septembre 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-590

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Maurice Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'amélioration des rues Limoges, Legris, Bourgeois, Meunier et Claire dans les limites de la Ville de Duvernay.

Rés. 58-590

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un rapport soit demandé aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, sur les travaux à exécuter immédiatement sur les rues Limoges, Legris, Bourgeois, Meunier et Claire ainsi que sur les travaux permanents à exécuter dans le futur, sur les memes rues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-591

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le règlement no. 340, acceptant et approuvant un plan montrant une partie du territoire comprise dans la municipalité et sujette à sa juridiction, avec indication des lignes homologuées projetées pour l'ouverture de la rue Bourgeois, sur partie des subdivisions nos. 6, 14, 15, 61, 62, 63, 64, 65 et 67 du lot originaire no. 329 de la paroisse St-Vincent-de-Paul, maintenant dans la Ville de Duvernay, et leurs dimensions, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.



Session du 30 septembre 1958.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de Prud'homme & Frère enrg. pour la passation d'un règlement pour défendre le lavage des automobiles le dimanche. Cette demande est laissée à l'étude.

Rés. 58-592

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un comité de parcs et terrains de jeux soit formé comprenant M. le Maire Maurice Joubert, Messieurs les échevins J.B. Boutet, Claude Lefebvre et Charles E. Thérien et que ce comité fasse rapport d'ici 15 jours sur l'aménagement des sports d'hiver. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-593

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un rapport soit demandé aux ingénieurs de la Ville sur la marche actuelle de tous les travaux sous sa surveillance dans la municipalité, et que l'ingénieur soit invité à rencontrer le Conseil pour discuter dudit rapport.

MM. les échevins J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis votent pour cette proposition.

MM. les échevins Claude Lefebvre et Chs. E. Thérien votent contre.

M. le Maire Maurice Joubert vote contre cette proposition parce qu'en tout temps l'ingénieur peut être invité à faire des rapports au Conseil.

Donc, la proposition est rejetée.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'aqueduc et d'égouts sur le Boul. de la Concorde sur le lot 57, et sur la rue 57-139 et à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 58-594

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE M. J.A. Lalonde, ing. p., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans, devis et estimés au montant de \$47,354.39, pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur le Boul. de la Concorde, sur le lot 57 ainsi que sur la rue 57-139. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-595.

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

chèque 1095 ✓

QU'un montant de \$100. soit voté, chargé aux fonds généraux pour donner une bourse à Mgr. Conrad Chaumont, à l'occasion de la bénédiction de l'Ecole St-Victor. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-596

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le rapport de M. J.A. Lalonde, ing.p., relativement au transport du remblai nécessaire pour le rehaussement du niveau de certaines rues au prix de .90 la verge cube pour la terre provenant de Ville St-Michel et .64 pour la terre prise à Duvernay, soit accepté, et que Rainu Ltd. soit prié de procéder immédiatement à cet ouvrage. Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-597

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les fondations sur les rues De la Colline, Du Ruisseau, Du Sommet soient exécutées immédiatement par la Cie. Montreal Dual Mixed Concrete Ltd. aux prix suivants:

Préparation du lit de pavage	\$0.45 v. car.
Pierre concassée 2" - 4"	2.00 tonne
Pierre concassée 1½" - 2"	2.10 "
" " ½" - ¾"	2.35 "
Poussière de pierre	1.90 "
Couvercle de MH à ajuster	25.00 unité
Boîtes de vannes	15.00 "

QUE les fondations sur les rues Riviera, Albanel, Fontainebleau, Hameury, De la Concorde, Roland-Forget et autres, soient exécutées immédiatement par la Compagnie Montreal Dual Mixed Concrete Ltd. aux prix unitaires de leur contrat à l'exception de la préparation du lit du pavage qui sera de \$0.45 la verge carrée au lieu de \$0.20 la verge carrée.

Les dépenses encourues seront chargées aux règlements respectifs.
Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède ensuite à l'étude des plaintes déposées sur le rôle d'évaluation.

M. l'échevin J.M. Bourguignon quitte son siège à 9.55 hres p.m. et reprend son siège à 10 heures p.m.

Rés. 58-598

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE des corrections soient faites au rôle d'évaluation tel que déposé, selon l'état suivant:

<u>No. fiche</u>	<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Ancienne éval.</u>	<u>Nouvelle éval..</u>
993	Peter G. Casey	10,800.	9,850.
700	Jacques R. Tanguay	5,575.	5,200.
602	Robert Guimond	8,900.	8,675.
449	Aurèle Paquette	4,700.	3,400.
1104	Aimé Lord	11,450.	11,300.
927	Paul Chicoine	11,425.	10,625.
1204	G.M. Koutchogoura	11,575.	11,450.
1102	Roland De Varennes	11,450.	11,300.
148	G.R. Charette	8,800.	8,700.
1460	T. Lamoureux	13,050.	11,700.
2740	Lucien E. Archambault	1,125.	50.
1582	Jean-Paul De la Boursadière	12,250.	11,800.
3348	Marcel Archambault	11,250.	11,000.
6441	Arthur Bisson fils	9,250.	3,825.
2842	Jean Beldie	8,000.	6,800.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-599

Il est proposé par M. l'échevin M. DUPUIS
Secondé par M. l'échevin J.M. BOURGUIGNON

QUE les changements mentionnés sur les cédules A et B, contenant respectivement 6 pages et 11 pages et signées par M. le Maire pour identification, ladite liste fournie par les évaluateurs, soient acceptés et que les intéressés soient avisés en conséquence.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-600

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit ajournée à mardi, le 7 octobre 1958, à 8.00 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

Charles F. Meunier Maire

Gaston Pion Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Inc. Farnham, Qué.



Continuation de l'assemblée régulière du 23 septembre, ajournée au 30 septembre et de nouveau ajournée au 7 octobre 1958, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 7 octobre 1958, à 8 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Maurice Dupuis et Jean-Marie Bourguignon formant quorum.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Maurice Joubert et M. l'échevin Chs. E. Thérien sont absents de leur siège.

Rés. 58-601

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE M. l'échevin Maurice Dupuis soit nommé président de l'assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Le Conseil décide d'étudier immédiatement les plaintes reçues sur le rôle d'évaluation.

M. l'échevin Chs. E. Thérien prend son siège à 9.25 heures p.m.

Rés. 58-602

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les corrections soient faites au rôle d'évaluation tel que déposé selon l'état suivants:

<u>No. fiche</u>	<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Ancienne éval.</u>	<u>Nouv. évaluat.</u>
1346	Valère LeGrenier	21,850.	20,800.
1206	Roméo Beaulieu	11,575.	11,450.
6479	Magloire Auclair	15,300.	14,300.
1477	Philippe Boudrias	10,475.	9,750.
2721	Jean St-Louis	14,600.	12,550.
1426	Gérard Rose	11,275.	10,700.
439	Georges Auger	11,525.	10,800.
440	Rémi Lamarche	11,500.	10,775.
	Jean Paré	11,750.	11,025.
	Mme Amanda Daoust	13,075.	12,350.
	André Faubert	11,400.	10,825.
	René Faubert	12,325.	11,600.
	Jean Kittle	11,550.	10,975.
	Rémi Lussier	12,975.	12,400.
810	Marc Lussier	13,525.	12,025.
422	C.A. Bussièrès	11,475.	10,225.
1286	Vital Chevrier	13,575.	13,025.
3355	A. Rousseau	11,900.	10,400.
1900	Hydro-Québec	4,650.	2,800.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède ensuite à l'étude des plaintes reçues relativement aux avis donnés en vertu de la résolution 58-599.

M. le Maire Maurice Joubert prend son siège à 10.05 heures p.m.



Rés. 58-603

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les évaluations des terres demeurent aux taux et montants indiqués à la liste acceptée par le Conseil à la session eu 23 septembre 1958, après réajustement sur les terres qui sont traversées par des ravins en soustrayant la superficie des dits ravins et les parties de terres affectées par l'expropriation en vue du prolongement de la route 18, les dites parties devant être évaluées à \$500. l'arpent et que l'évaluation des parties 465, 466 et 467, propriété de MM. René, Arthur et Avila Charbonneau, soient portées à \$5,475.00.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-604

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$390.28 soit voté, pour payer les comptes suivants:

1111-G	fds. gén.	Hydro-Québec - Electricité station de pompage d'égouts:	10.01
1112-G	✓ " "	Fecteau Signs - Panneau-réclame et lettrage d'auto et camion:	324.30
71-A	aqueduc.	Hydro-Québec - Electricité station de relais d'aqueduc	55.97

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-605

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le plan préparé par Ethier & Ethier, a.g., le 2 octobre 1958, et montrant le lot 401, subdivision 2, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-606

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE ce Conseil accepte l'annulation des lots nos. 65-2-6, 65-2-7, 65-2-8, 65-2-9 et 65-210, enregistrés comme étant des rues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-607

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le plan préparé par Gérard Larose, a.g., le 6 septembre 1958 et montrant le lot 358-13, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-608

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 2. octobre 1958, et montrant les subdivisions 332, 333 et 334 du lot 62, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-609

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par m. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le permis de construction pour un magasin sur le lot 62-332 soit accordé à Bonaventure Investment Corp., à la condition que le lot 62-334 demeure un terrain de stationnement.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-610

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite à nos aviseurs légaux de faire les démarches voulues pour rendre légale la situation créée en vertu de la résolution précédente.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-611

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, le 30 septembre 1958 et montrant le lot 544-1, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Jean-Marie Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'amélioration de la rue Legris.

Rés. 58-612

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le plan d'aménagement du terrain de l'émissaire à la rivière sur le lot 58, présenté par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-613

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un rapport soit demandé aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre sur la marche des travaux actuellement en exécution dans les limites de la Ville de Duvernay.

MM. les échevins Chs. E. Thérien, J.M. Bourguignon et J.B. Boutet votent pour la proposition.

MM. les échevins Claude Lefebvre, Maurice Dupuis et Philémon Gascon votent contre la proposition.

M. le Maire Maurice Joubert vote pour la résolution.

Donc la proposition est adoptée. Adopté.

Lecture faite d'une résolution du Conseil de la Cité de Pont Viau demandant à la Ville de Duvernay

- a) d'autoriser la Cité de Pont Viau à construire à ses frais une conduite d'égouts et d'aqueduc sur la Montée Monette, pour desservir les propriétaires riverains situés du côté ouest de ladite Montée dans le territoire de la Cité de Pont-Viau.
- b) d'autoriser la Cité de Pont Viau à construire et entretenir à ses frais une chaîne de béton et un pavage sur la moitié de la largeur de la Montée Monette telle qu'élargie.
- c) de partager à part égale entre Pont Viau et Duvernay le coût du pavage à effectuer sur la Montée Monette entre la rue De Lugon et l'Ave. Laporte (Croissant d'Avaugour).
- d) de procéder sans délai à l'élargissement de la Montée Monette entre le Boulevard Lévesque et la rue Dauphin et de partager le coût du pavage à part égale entre les deux villes.



session du 7 octobre 1958.

- Rés. 58-614 Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon
- QU'une invitation soit faite au Conseil de la Ville de Pont Viau de venir rencontrer les membres de ce Conseil, vendredi, le 10 octobre 1958, à 7.30 heures p.m. au sujet des travaux à entreprendre sur la Montée Monette.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-615 Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$30,000. pour travaux d'égouts et d'aqueduc à exécuter sur le Croissant d'Avaugour, soient acceptés.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-616 Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- QUE M. J.A. Lalonde, ing. p., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans, devis et estimés au montant de \$30,000. pour travaux d'aqueduc et d'égouts à effectuer sur la partie nord du Croissant d'Avaugour.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-617 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet
- QUE le règlement no. 345, pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur différentes rues de la Ville, sur le lot 60, et à un emprunt de \$118,500. pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis et qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires intéressés par voie d'assemblée publique le 15 octobre 1958 de 7 à 9 heures p.m., à la salle municipale, au 2795 Boul. Lévesque et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-618 Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- ATTENDU que Dubord & Frère s'engagent à financer les travaux à exécuter sur la partie nord du Croissant d'Avaugour;
- QUE des soumissions publiques soient demandées pour les dits travaux, pour être ouvertes à l'assemblée du 28 octobre 1958.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-619 Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- QUE des soumissions publiques soient demandées pour les travaux prévus au règlement 345, pour être ouvertes à l'assemblée du 28 octobre 1958, sujet à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-620 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- QUE le règlement no. 348 établissant une Cour Municipale dans les limites de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu.
Adopté à l'unanimité.

Session du 7 octobre 1958.



Rés. 58-621

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit ajournée à Mercredi, le 8 octobre 1958, à
12.05 heures a.m.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

Charles J. Meunier Maire

Gaston Poirier Sec.-trés.



Session du 8 octobre 1958.

VILLE DE DUVERNAY
COMTE DE LAVAL
PROVINCE DE QUEBEC

Continuation de l'assemblée régulière du 23 septembre 1958, ajournée au 30 septembre 1958, de nouveau ajournée au 7 octobre 1958 et réajournée au 8 octobre 1958, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 8 octobre 1958, à 12.05 heures a.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-622

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 290 pourvoyant à la construction et à l'installation d'un système d'aqueduc sur le Boul. Lévesque, des limites de la Ville St-Vincent-de-Paul aux limites de la Ville de St-François de Sales et à un emprunt de \$380,000. pour ces fins soit accepté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés par voie d'assemblée publique le 15 octobre 1958, de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-623

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE LES trois caves creusées dans le projet Montrose soient remplies immédiatement aux frais des propriétaires.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-624

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le propriétaire du lot 327-160 et 161, soit avisé de nettoyer immédiatement son terrain, ainsi que le propriétaire de la maison située à 125 Montée Masson.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-625

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

chèque 1129-G

QU'un montant de \$500. soit voté pour déposer entre les mains des autorités provinciales pour l'ouverture de la Montée St-François pour la saison d'hiver 1958-59.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-626

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi, le 14 octobre 1958, à 8 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Charles E. Thérien Maire

Gaston Pion Sec.-trés.

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec



Continuation de l'assemblée régulière du 23 septembre 1958, tenue le 14 octobre 1958, à 8.45 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Jean-Marie Bourguignon et Charles E. Thérien formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

M. l'échevin Maurice Dupuis est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-627

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$171,092.32 soit voté, ratifié pour payer les comptes mentionnés aux items I, II et III de la liste en date du 14 octobre 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-628

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE la liste des plaintes des évaluateurs fournie au Conseil le 14 octobre 1958, soit acceptée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-629

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE des changements soient apportés au rôle d'évaluation tel que déposé, selon l'état suivant:

<u>No. fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Ancienne éval.</u>	<u>Nouvelle éval.</u>
1093	Jean-Baptiste Boutet	6,550.	5,700.
3391	Ethier & Ethier	2,925.	19,650.
1872	P. Narcisse David	29,100.	27,600.
1814	Alpha Leblanc	28,725.	23,875.
1893	Antoinette L. Hochmitz	28,100.	24,075.
2710	Aldéric Chartrand	2,250.	1,500.
2343	Aviv Realty Corp.	88,575.	8,250.
1884	Arthur Lamoureux	11,700.	10,300.
1894	Aurette L. Trudeau	19,900.	23,850.
	Conrad Robin	44,100.	37,050.
2553-54	François & Ovide Chartrand	33,925.	29,400.
2564	Marius Roch	10,325.	9,825.
3346	Claude Bourgeois	52,300.	40,000.
1858	Antoine Caissiee	20,550.	13,800.
1701	Euclide Lessard	19,550.	29,375.
1853	Prud'Homme & Frère Enrg.	25,175.	16,500.
1680	Roméo Dubé	4,275.	3,600.
2864	Issie Katz & al.	41,875.	5,625.
2677	Oscar Leclair	7,950.	6,450.
2896	Gérard Bisson	20,200.	12,600.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-630

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le rôle d'évaluation de la Ville de Duvernay, pour l'année 1958, soit homologué à toute fin que de droit.

Adopté à l'unanimité.



- Rés. 58-631 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon
- QU'un avis public soit donné dans les journaux locaux pour l'engagement d'un inspecteur des bâtisses à plein temps, pour la Ville de Duvernay et que M. Léo Delorme soit remercié de ses services au moment de l'engagement du nouvel inspecteur.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-632 Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
- QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g. le 6 octobre 1958 et montrant les subdivisions 18 à 26 et 38 à 50 du lot 68, 1 à 25 du lot 69 et 2 à 25 du lot 70, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-633 Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre
- QUE la borne-fontaine située en face du 405 rue Beauport, soit déplacée aux frais du règlement 329.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-634 Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien
- QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter 100 enseignes "20 milles à l'heure".
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-635 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet
- QUE l'ingénieur Paul Tremblay soit prié de faire exécuter les plans prévus pour le parc de l'émissaire à la rivière sur le lot 58, par David & Frères, selon les prix soumis à ce Conseil le 10 octobre 1958, et que les travaux débutent immédiatement.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-636 Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
- QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à la Ville de Duvernay, un montant de \$340,000. à un taux d'intérêt n'excédant pas 5% pour l'exécution des travaux prévus au règlement 302-A, 305-A, 306-A, 307-A et 308-A ainsi que 329.
Adopté à l'unanimité.
- Rés. 58-637 Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet
- QUE les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans, devis et estimés au montant de \$70,900. pour travaux d'égouts et d'aqueduc à exécuter sur une partie du lot 57 et une partie du lot 58, au nord du Boul. de la Concorde.
Adopté à l'unanimité.

Session du 14 octobre 1958.



Rés. 58-638

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE des soumissions pour l'installation des lampadaires dans différentes rues de la Ville, soient demandées à l'hydro-Québec, Bédard & Girard, Développement du Nord-Est, Canadian Hosier
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-639

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi, le 21 octobre 1958, à 8 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

Charles Thérien
Pro Maire

Gaston Poirier
Sec.-trés.



Session du 21 octobre 1958

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec.

Continuation de l'assemblée régulière du 23 septembre 1958, tenue le 21 octobre 1958, à 8.35 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Claude Lefebvre, Jean-Baptiste Boutet, J.M. Bourguignon et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire M. Charles E. Thérien.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le Maire Maurice Joubert et M. l'échevin Philémon Gascon sont absents de leur siège.

Rés. 58-640

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 23 septembre 1958, ajournée au 30 septembre 1958, de nouveau ajournée au 7 octobre 1958, réajournée au 8 octobre 1958 et de nouveau ajournée au 14 octobre 1958, soient adoptées telles que lues.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-641

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE M. Maurice Dupuis soit nommé pro-maire jusqu'au 21 janvier 1959.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-642.

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un vote de félicitations soit donné à M. Charles E. Thérien pour le terme de pro-maire qu'il vient de terminer.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-643

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE M. le pro-maire Maurice Dupuis soit autorisé jusqu'au 31 octobre 1958, à signer conjointement avec le secrétaire-trésorier Gaston Pion, les chèques de la Ville de Duvernay.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-644

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J. B. Boutet

QU'un montant de \$629.75, soit voté, ratifié, chargé aux fonds généraux pour payer les comptes suivants:

chèque 1185-G	Claude Beaulieu	12 tirages coloriés des plans 3/1 et 3/4:	36.00 ~
1187-G	Mobile Comm. Center	Installation d'un système de radio	165.75 ~
1186-G	Paul Charbonneau	Fauchage des mauvaises herbes - 80 h. à \$5.	400.00 ~
1188-G	Jean Harel	4 cas d'assistance publique à \$7.:	28.00 ~
			\$ 629.75

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-645

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

chèque 76-A

QU'un montant de \$17.50 soit voté et chargé aux fonds d'aqueduc pour payer à M. Raymond Couture son travail pour la confection d'un joint de plomb lors de la réparation d'une fuite d'eau sur le Boul. Lévesque.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-646

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

chèque 148-0

QU'un montant de \$15,000. soit transféré du compte de capital au compte général en attendant la perception des taxes. Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des deux soumissions reçues pour l'entretien des rues pendant l'hiver 1958-59.

Rés. 58-647

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la soumission des Entreprises David Ltée., au montant de \$7,633.85, pour l'entretien, l'hiver, des rues appartenant à la Ville de Duvernay, pour la saison 1958-59, soit acceptée et que les Entreprises David Ltée. soient invitées à signer un contrat en conséquence.

Adopté à l'unanimité.,

Rés. 58-648

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les demandes d'assistance publique d'André Laberge et Richard Lafond soient acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-649

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les taxes non payées sur les lots 350-38 et 350-415, soient données en collection à nos avocats.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-650

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 8 octobre 1958 et montrant les subdivisions 4 à 52 du lot 68 ainsi que la rue 69-1, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-651

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le Comité des Loisirs soit autorisé à faire confectionner des bandes de patinoire, selon les plans de J.A. Lalonde, ing. p.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-652

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé, après avoir demandé des prix à Maurice Viens, M. Borsi et Paysagiste Laval, à faire poser le gazon sur le Boul. de la Concorde et la Terrasse Aubé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-653

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire faire un plan d'arpenteur de la zone située entre le Boul. Lévesque et la Rivière des Prairies, sur les lots 347 à 361 inclusivement, lequel plan devra indiquer les lignes de lots



Session du 21 octobre 1958.

existants, toutes les constructions, les arbres à leur place exacte; ce plan sera fait à l'échelle de 100 pieds au pouce. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-654.

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE la question des services sur la Montée Monette, entre le Boul. Lévesque et le Boul. de la Concorde, soit réglée de la façon suivante; la ville de Pont-Viau acceptant ces arrangements:

10. L'égout sera construit par la Ville de Duvernay, et la Cité de Pont-Viau remboursera à la Ville de Duvernay, la moitié du prix d'un tuyau normal, sur une longueur de 1,300 pi. à \$5.00 le pied plus 10%, plus 6%, soit un montant de \$7,579.00.

L'entretien de cet égout sera fait par la Ville de Duvernay, et 50% de cet entretien sera chargé à la Cité de Pont-Viau.

20. Chaque ville construira son aqueduc pour desservir les propriétés situées sur son territoire.

30. Chaque ville construira son pavage (24 pieds); ses bordures ou trottoirs, et la moitié du terre-plein de 4 pi., au centre, selon les plans des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

40. L'entretien normal des pavages sera fait par chaque ville pour sa moitié. Cependant, l'entretien de la rue en hiver sera fait par Duvernay, et chargé pour la moitié à la Cité de Pont-Viau.

50. Des lampadaires de bois avec lampes fluorescentes jumellées et fils souterrains seront installés par Duvernay sur le terre-plein du centre, et Pont-Viau remboursera à Duvernay, la moitié du coût d'installation et d'entretien.

60. La police de Duvernay aura juridiction exclusive sur toute la rue.

70. L'entretien du terre-plein sera fait par Duvernay et chargé pour la moitié à la Cité de Pont-Viau. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-655

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les estimés de Lalonde, Girouard & Letendre, au montant de \$30,300. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue Montcalm, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-656

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE Lalonde, Girouard & Letendre, ing. c., soient priés de transmettre au Ministère Provincial de la Santé, pour approbation, les plans, devis et estimés au montant de \$30,300., pour travaux d'égouts et d'aqueduc à effectuer sur la rue Montcalm. Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'installation des services d'égouts et d'aqueduc sur la rue Montcalm ainsi que sur les rues 65-2-72 et 65-2-73 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.



PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption des règlements suivants:

- a) Règlement 290, pourvoyant à la construction et à l'installation d'un système d'aqueduc sur le Boul. Lévesque, des limites de la Ville de St-Vincent-de-Paul aux limites de la Ville de St-François de Sales et à un emprunt de \$380,000. pour cette fin.
- b) Règlement 345, pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc sur différentes rues du lot 60 et à un emprunt de \$118,500. pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 15 octobre 1958, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jean-Marie Bourguignon, échevin.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que des règlements ci-haut mentionnés.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption desdits règlements.

J.M. Bourguignon
 J.M. Bourguignon échevin
 Président de l'assemblée.

Gaston Pion
 Gaston Pion, Sec.-trés.,
 Greffier de l'assemblée.

Chs. E. Thérien
 Chs. E. Thérien

Rés. 58-657

Il est proposé et secondé

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Jean-Marie Bourguignon, échevin et M. Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption des règlements 290 et 345, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.
 Adopté à l'unanimité.

Lecture faite d'une opinion de Me Emé. Lacroix, relativement à la question du stationnement sur le lot 62-334.

Rés. 58-658

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
 Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE M. le notaire Rémi Lamarche soit prié de préparer un acte de servitude relativement au lot 62-334.
 Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Chs. E. Thérien donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à l'entretien général des rues dans les limites de la Ville de Duvernay

Le secrétaire-trésorier donne lecture des divers correspondances:

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Irée, Farnham, Qué.



- a) des Résidents Unis de Duvernay, anciennement Résidents Unis d'Eliteville, nous avisant du changement de leur nom et de la formation d'un Comité des Loisirs, et désirant rencontrer les membres de notre Comité des Loisirs.
- b) Comité des Bourses d'Etudes de la Société des Artisans sollicitant notre aide.
- c) M. E.S. Lemire, 3040 De Ramesay, demandant de faire ralentir la circulation à l'entrée de l'école Des Ecores.
- d) de Léo Delorme, inspecteur des bâtisses, exprimant son opinion relativement à l'engagement d'un inspecteur à plein temps.

Rés. 58-659

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le règlement 304, pourvoyant à l'installation d'un système d'égouts et d'aqueduc sur différentes rues de la Ville et à un emprunt de \$51,000. pour ces fins, soit adopté tel que lu; qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires intéressés par voie d'assemblée publique le 29 octobre 1958, de 7 à 9 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, et que M. le pro-maire Maurice Dupuis et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient nommés respectivement président et secrétaire de ladite assemblée. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-660

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite au Ministre du Bien-Etre Social et de la Jeunesse, pour que la Ville de Duvernay, soit reconnue comme agence de Service Social pour l'administration des fonds d'assistance publique. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-661

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 21 octobre 1958 et montrant le lot 404-1, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-662

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE Félicien St-Pierre, soit averti qu'il sera tenu à l'amende prévue à son contrat, si le délai prévu n'est pas respecté.

Cette résolution n'a pas de secondé.

Rés. 58-663

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par Gérard Larose, a.g. le 2 août 1958, et montrant les subdivisions 172 à 189 du lot 57, soit approuvé. Adopté à l'unanimité.

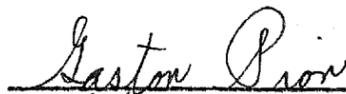
Rés. 58-664

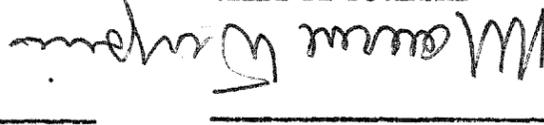
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY


sec.-trés.


pro-maire



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 28 octobre 1958, à 8.25 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon et Charles E. Thérien formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Maurice Dupuis.

M. le Maire Maurice Joubert est absent de son siège.

M. le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-665

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les minutes de l'assemblée du 21 octobre 1958, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-666

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un montant de \$60,469.05 soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 28 octobre 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-667

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE les soumissions reçues pour travaux d'égouts et d'aqueduc, soient ouvertes. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance des diverses soumissions reçues, pour travaux d'égouts et d'aqueduc à exécuter en vertu des règlements 333 et 345.

Rés. 58-668

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE l'assemblée soit ajournée pour trente (30) minutes, pour permettre l'étude des soumissions reçues. Adopté à l'unanimité.

L'assemblée est réouverte à 9.05 heures p.m.

Rés. 58-669

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE la soumission de Civil Construction Inc. au montant de \$66,469.75, pour travaux d'égouts et d'aqueduc à exécuter en vertu du règlement 345, soit acceptée, sujet à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales; qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient et sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de cette Corporation ledit contrat.

QUE la soumission de Civil Construction Inc. au montant de \$16,147.00, pour travaux d'égouts et d'aqueduc à exécuter sur le Croissant d'Avaugour, soit acceptée, vu que Dubord & Frères s'engagent à financer les travaux en attendant l'approbation du règlement concerné; qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-



trésorier Gaston Pion, soient et sont autorisés, par la présente, à signer pour et au nom de cette Corporation, ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-670

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les obligations à être émises en vertu des règlements Nos 302-A, 305-A, 306-A, 307-A, 308-A, 310, 312, 314-A, 317, 318, 327, 329 et 331 porteront la date du 1er décembre 1958, les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er juin et 1er décembre de chaque année, et le principal et les intérêts seront payables à toute succursale de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-671

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les règlements Nos 302-A, 305-A, 306-A, 307-A et 308-A de la Ville de Duvernay soient amendés à l'article 6 en remplaçant le chiffre (5%) par le chiffre (5½%).

QUE les règlements Nos 302-A, 305-A, 306-A, 307-A, 308-A, 310, 312, 314-A, 317, 318, 327, 329 et 331 de la Ville de Duvernay soient amendés en remplaçant l'article 14 par le suivant:

"14.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er décembre 1965 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le premier décembre 1966 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, et avant le 1er décembre 1968 inclusivement si elles sont émises pour le terme de vingt ans; après ces dates, lesdites obligations pourront, sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés."

QUE le tableau d'amortissement du règlement No. 307-A soit remplacé par le suivant:

1 - \$1,500.	8 - \$2,500	15 - \$3,500.
2 - 2,000.	9 - 2,500.	16 - 3,500.
3 - 2,000.	10 - 2,500.	17 - 3,500.
4 - 2,000.	11 - 2,500.	18 - 4,000.
5 - 2,000.	12 - 3,000.	19 - 4,000.
6 - 2,000.	13 - 3,000.	20 - 4,000.
7 - 2,000.	14 - 3,000.	

QUE le tableau d'amortissement du règlement no. 329 soit remplacé par le suivant:

1 - \$5,500.	8 - \$ 9,500.	15 - \$12,000.
2 - 8,000.	9 - 9,500.	16 - 11,500.
3 - 8,000.	10 - 10,500.	17 - 11,500.
4 - 8,500.	11 - 11,000.	18 - 13,500.
5 - 9,000.	12 - 11,500.	19 - 15,000.
6 - 9,500.	13 - 12,000.	20 - 15,000.
7 - 9,500.	14 - 12,000.	

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.B. Boutet donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur le Croissant d'Avaugour et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.



Rés. 58-672

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les travaux prévus au règlement 351, débutent immédiatement, attendu que Poulin & Frère déposeront entre les mains du secrétaire-trésorier, un billet contresigné par Dubord & Frères, en vue de financer les travaux à exécuter. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-673

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les fossés longeant le lot 350, soient creusés immédiatement, selon les plans des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, les dits travaux devant être chargés aux intéressés après confection du règlement. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-674

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le plan d'assurance-groupe dit compréhensif de la Compagnie London Life, soit accepté et que la Ville contribue pour 50% de la prime. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-675

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE M. Paul-Emile Archambault soit prié de procéder immédiatement à l'installation des clôtures à neige. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-676

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE M. le pro-maire Maurice Dupuis et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer un billet de \$340,000., à un taux d'intérêt n'excédant pas 5%, à la Banque Provinciale du Canada. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-677

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le nivellement du parc sur le lot 62, soit exécuté immédiatement au plus bas soumissionnaire. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-678

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par D.A.R. Rabin, a.g., le 21 juillet 1958, et montrant les subdivisions 322 à 334 inclusivement du lot 60, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-679

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le plan préparé par D.A.R. Rabin, a.g., le 28 octobre 1958 et montrant les subdivisions 1 à 71 inclusivement du lot 83, soit accepté. Adopté à l'unanimité.



Session du 28 octobre 1958.

Rés. 58-680

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le plan préparé par D.A.R. Rabin, a.g., le 28 octobre 1958, et montrant les subdivisions 72, 73, 74, 96, 97, 197 à 216 du lot 83, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-681

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds la rue 83-72, selon le plan préparé par D.A.R. Rabin, a.g., le 28 octobre 1958.
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des diverses correspondances:

- a) de M. J.M. Maranda, 7460 Des Castels, au sujet des mares d'eau dans la rue.
- b) de l'Office National du Film au sujet d'un film sur l'urbanisme.
- c) de D'Astous Construction demandant les travaux de pavage sur le Boul. Leblanc.
- d) de M. Alpha Leblanc, demandant un changement au zonage sur le Boul. Lévesque.

Rés. 58-682

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

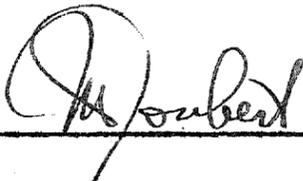
QUE la fondation de rue soit faite immédiatement sur le Croissant de la Picardière, la rue Champlain et la rue Blainville. Adopté à l'unanimité.

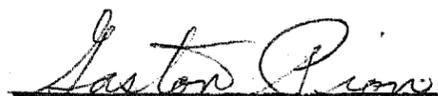
Rés. 58-683

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi, le 4 novembre 1958, à 8 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.


Maire


Sec.-trés



Ville de Duvernay
Province de Québec
Comté de Laval.

Continuation de l'assemblée régulière du 28 octobre 1958, tenue le 4 novembre 1958, à 9 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'échevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Rés. 58-684

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un montant de \$78,899.97 soit voté, ratifié, chargé au fonds de capital pour payer les comptes mentionnés à l'item I de la liste en date du 4 novembre 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-685

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un montant de \$120. soit voté, ratifié et chargé aux fonds généraux pour payer à London Life, la contribution d'un mois pour l'assurance-groupe. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport de Pitometer Associates Eng. relativement au système de distribution d'aqueduc de la Ville.

Rés. 58-686

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le plan préparé par Ethier, & Ethier, a.g., le 24 juillet 1958 et montrant le lot 403-1, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-687

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 31 octobre 1958 et montrant les subdivisions 63 à 67 inclusivement du lot 56-A, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-688

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales pour autoriser cette Corporation d'ouvrir à une largeur de 50 pieds, la rue 56-A-38, selon le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 31 octobre 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-689

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter 150 poteaux de fer, pour baliser les bornes-fontaines. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-690



Rés. 58-690

Session du 4 novembre 1958.

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le transport de créances de Félicien St-Pierre à la Banque Provinciale du Canada, au montant de \$120,574.25, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-691

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE la Ville de Duvernay achète de Bonaventure Investment Co. Ltd., une corporation légalement constituée, l'immeuble ci-après décrit, pour le prix et sujet aux conditions ci-après mentionnées, savoir:

DESIGNATION: Ce certain bloc de terrain vacant, situé en la ville de Duvernay et le comté de Laval, entre la rue Beauport et l'avenue Curé-Cloutier, composé:

- d'une partie de la partie non subdivisée du lot originaire numéro 62, ayant une superficie totale de 2913' carrés;
- d'une partie du lot de subdivisions numéro 62-145, ayant une superficie totale de 15347' carrés; et
- des lots de subdivision numéros 62-146, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169 & 170, tous des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul. Sans bâtisse dessus construite.

PRIX: Le prix total sera de TRENTE MILLE DOLLARS (\$30,000.00) payables comptant lors de la signature du contrat de vente.

CONDITIONS: La vente devra être faite sujette à la garantie de fait et de droit et l'immeuble en question devra être vendu et livré par bons titres et libre absolument de toutes dette, charge, privilège, raison de privilège, ligne homologuée, hypothèque ou autre redevances quelconques, et cet immeuble devra être prêt pour occupation immédiate.

Le tout en outre sujet à toutes les charges, clauses, conditions et restrictions mentionnées et stipulées en un projet d'acte de vente préparé pour exécution devant Me Rémi Lamarche, Notaire, soumis à et approuvé par la présente assemblée, la signature des officiers ci-après nommés, apposée à ce projet de contrat devant être une preuve définitive de telle approbation.

QUE son honneur le Maire Monsieur Maurice Joubert et le Secrétaire-trésorier de la Ville, Monsieur Gaston Pion, soient et demeurent autorisés, pour et au nom de la Ville à consentir à tel achat, à signer le contrat de vente et tous autres documents nécessaires y relatifs, à en payer le prix convenu de \$30,000.00, et à convenir et consentir avec la Venderesse, toutes clauses, conditions et restrictions qu'ils pourront en leur entière discrétion juger opportunes ou nécessaires pour donner son plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-692

Il est Proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la soumission de D. Godard & Fils, pour l'entretien du Rang Haut St-François, de la Montée Lacombe et de la Montée Auclair, au prix de \$400. le mille, soit acceptée, et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés à signer un contrat en conséquence avec D. Godard & Fils.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de M. Jean-Guy Lavallée, constable, sur le dynamitage à la carrière de Beaudry & Fils dans le rang St-Elzéar.



Rés. 58-693

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la firme O. Beaudry & Fils, soit avisée de respecter les conditions qu'elle avait acceptée lors de l'acceptation de leur permis par ce Conseil. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance des diverses correspondances:

- a) du Centre Social Hauterive, demandant un octroi pour les activités d'hiver.
- b) des Loisirs des Ecores, offrant de vendre à la Ville de Duvernay, pour un dollar et autres considérations, l'équipement des patinoires.
- c) du Club Optimiste Laurentien, demandant l'autorisation de vendre de porte en porte, des boîtes de "life savers". Cette demande est refusée.
- d) de Poulin & Sabourin, Construction, demandant de faire la fondation sur la rue Jean-de-Brébeuf. Cette demande est référée à l'Ingénieur.
- e) de Yvon Boulanger Ltée. demandant la commande pour l'impression des titres de la prochaine émission de la Ville de Duvernay. Cette demande est acceptée.
- f) de la Fédération des Maires et des Municipalités, relativement au programme municipal des travaux d'hiver. Il est résolu de faire une liste des travaux à entreprendre pour l'hiver 1958-59 et de la faire parvenir au Gouvernement Provincial.
- g) de l'Office du Drainage de la Province de Québec, avisant la Ville que les travaux sont complétés sur le ruisseau Corbeil.
- h) de Rainu Ltd., au sujet des services sur un cul-de-sac, près de la rue Jeanne-Leber. Le Conseil décide l'opinion de Me Emé. Lacroix sur cette affaire.

Le Conseil décide de faire déplacer la borne-fontaine située à l'angle des rues Beauport et Boul. Lévesque.

Rés. 58-694

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un vote de félicitations soit donné aux Loisirs des Ecores, pour avoir cédé à la Ville, l'équipement des patinoires pour le montant de \$1.00. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-695

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE l'assemblée soit levée. Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY


Maire


Sec.-trés.



Session du 11 novembre 1958.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boulevard Lévesque, à 8.15 heures p.m., le 11 novembre 1958, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Jean-Marie Bourguignon et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

M. l'échevin Charles E. Thérien est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-696

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les minutes de l'assemblée du 28 octobre 1958, ajournée au 4 novembre 1958, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-697

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$13,724.29, soit voté pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 11 novembre 1958, Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-698

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un montant de \$500. soit voté, chargé aux fonds généraux pour payer à M. Claude Beaulieu, ses honoraires pour la confection du plan directeur au nord du Boulevard de la Concorde. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-699

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE L'offre faite par Florido Matteau & Fils, Crédit Québec Inc., Crédit Anglo-Français Ltée, Bélanger Inc., Garneau, Boulanger Ltée; J.E. Laflamme Ltée.; Durocher, Rodrigue & Cie Ltée.; Gaston Laurent Inc.; Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée; Grenier, Ruel & Cie Inc., Oscar Dubé & Cie Ltée; Corporation de Prêts de Québec, contenue dans une lettre datée du 10 novembre 1958, pour l'achat d'obligations au montant de \$901,000. émises en vertu des règlements 302, 305, 306, 307, 308, 310, 312, 314, 317, 318, 327, 329 et 331 de la Ville de Duvernay et décrites comme suit:

" Nous sommes disposés à payer le prix de QUATRE-VINGT-QUINZE ET ONZE CENTIÈMES POUR CENT (95.11%) de la valeur nominale des obligations plus les intérêts courus jusqu'à la date de la livraison pour les \$901,000. d'obligations datées du 1er décembre 1958 que la Ville de Duvernay se propose d'émettre comme suit:

\$301,000. 5% 1er décembre 1959 à 1967 inclusivement,
\$600,000. 5½% 1er décembre 1968.

Nous acceptons les conditions portées à l'avis officiel de demande de soumissions inséré dans le numéro du 25 octobre 1958 de la Gazette Officielle de Québec et nous vous remettons sous pli un chèque à l'ordre de la Ville de Duvernay, au montant de \$9,010.00, représentant 1% de la valeur nominale des obligations.

Cette proposition vous est faite sous les réserves d'usage et elle ne sera valable que jusqu'à la fin de la séance régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue mardi le 11 novembre 1958, à laquelle on disposera des soumissions.", soit acceptée par le Conseil, sujette à l'approbation de ladite soumissions par les autorités du Ministère des Affaires Municipales. Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-700

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les aviseurs légaux Me Lacroix, Viau & Poupert, soient autorisés à rédiger les débentures, à les faire imprimer chez BOULANGER INC. et à faire les procédures nécessaires pour que la livraison en soit faite sans délai.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-701

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un montant de \$65,000. soit transféré du compte de capital aux fonds généraux, en attendant la perception des taxes.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-702

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un montant de \$61, 330.60 soit voté, payé à même les fonds généraux pour payer à la Banque Canadienne Nationale, l'intérêt et le remboursement de capital sur les obligations émises antérieurement.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-703

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QU'un inspecteur des bâtisses soit engagé dans la personne de M. Alfred Caron, au salaire de \$80.00, par semaine, durant bon vouloir du Conseil.

M. l'échevin Claude Lefebvre
Appuyé par M. l'échevin Philémon Gascon, vient en amendement et propose

QUE M. Rosaire Brisson soit engagé comme inspecteur des bâtisses au salaire de \$80.00, durant bon vouloir du Conseil.

VOTENT POUR L'AMENDEMENT: MM. les échevins J.B. Boutet, Claude Lefebvre et Philémon Gascon.

VOTENT POUR LA PROPOSITION PRINCIPALE: MM. les échevins Maurice Dupuis et J.M. Bourguignon.

Donc, la proposition principale est rejetée et l'amendement est adopté.
Adopté.

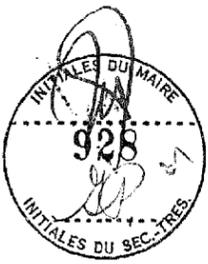
Le Conseil prend connaissance d'une résolution votée par le Conseil de la Cité de Pont Viau, à son assemblée du 27 octobre 1958, dans laquelle il fut résolu: QUE:

1o. La Cité de Pont-Viau devra être avisée lorsque la Ville de Duvernay fera des travaux d'entretien sur les égouts de la Montée Monette étant donné que 50% du coût de l'entretien est payable par Pont-Viau;

2o. La Cité de Pont-Viau devra être également avisée lorsque la Ville de Duvernay fera des travaux d'entretien au système d'éclairage sur la Montée Monette;

3o. Les plans, devis et estimés pour le système d'éclairage de rue sur la Montée Monette devront être soumis et approuvés par la Cité de Pont Viau avant l'exécution desdits travaux;

4o. L'entretien de la Montée Monette en hiver devra être chargé à la Cité de Pont Viau pour sa quote-part de 50% sur une base de prix au mille de rue à entretenir.



50. L'entretien du terre-plein sera chargé à Pont-Viau pour la moitié des loyaux coûts pour les frais d'entretien et réparation.

60. Un contrat notarié sera signé entre les deux villes pour ratifier ces ententes.

Rés. 58-704

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE ce Conseil accepte la résolution votée par la Cité de Pont-Viau le 27 octobre 1958, relativement aux services sur la Montée Monette, et que M. le Maire ~~Maurice Joubert~~ et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés à signer pour et au nom de cette Corporation, un contrat notarié devant intervenir entre les deux villes relativement aux services sur la Montée Monette.

*Amendé par rés 59-234
" " " 59-235*

CAS. E. THERIEN

Adopté à l'unanimité.

ROSAIRE BRISSON

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement 304, pourvoyant à l'installation d'un système d'égouts et d'aqueduc sur certaines rues des lots 57 et 58, au nord du Boul. de la Concorde et pourvoyant également à un emprunt de \$51,000.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 29 octobre 1958, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. le pro-maire Maurice Dupuis.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que du règlement 304.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.

MAURICE DUPUIS, pro-maire,
Président de l'assemblée.

GASTON PION, Sec.-trés.
Greffier de l'assemblée.

Rés. 58-705

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Maurice Dupuis et M. Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement 304, soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation."

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-706

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 7 novembre 1958 et montrant la redivision des lots 66-48 à 66-57 inclusivement, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-707

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 4 novembre 1958, et montrant les subdivisions 2 à 23 inclusivement du lot 69, ainsi que les subdivisions 2 à 23 inclusivement du lot 70, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-708

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation d'ouvrir à une largeur de 50 pieds, la rue 69-2 et 70-2 selon le plan préparé par Lemay & Laferrrière, a.g., le 4 novembre 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-709

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le plan préparé par Gérard Larose, a.g., le 24 octobre 1958, et montrant le terrain devant être homologué pour un parc sur les lots 324 à 346 inclusivement, entre le Boul. Lévesque et la Rivière des Prairies, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin J.M. Bourguignon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'homologation de cette partie des lots 324 à 346 inclusivement, située entre la Rivière des Prairies et le Boul. Lévesque.

Rés. 58-710

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à signer pour et au nom de cette Corporation, un billet à la Banque Provinciale du Canada, pour un emprunt temporaire de \$140,000. déjà autorisé par la Commission Municipale de Québec, à un taux d'intérêt n'excédant pas 5% par an.
Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les rues Franchère, Hocquart, Denonville, Chauveau, 69-4 et 68-2, et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Le Conseil procède à la lecture du règlement 351 pourvoyant à la construction d'un collecteur d'égouts et d'un réseau d'aqueduc sur le Croissant d'Avaugour.

Rés. 58-711

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 351, pourvoyant à la construction d'un collecteur d'égouts et d'un réseau d'aqueduc sur le Croissant d'Avaugour, et à un emprunt de \$32,300. pour ces fins, soit accepté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires-intéressés par voie d'assemblée publique le 19 novembre 1958, de 7 hres à 9 heures p.m., au



Séssion du 11 novembre 1958.

2795 Boul. Lévesque, et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient nommés respectivement, président et secrétaire de ladite assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-712

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE ce Conseil offre ses sympathies, aux familles de Robert Grothé, Clément Archambault, Jacques de Guise, Eugène Joly et Hanz Winckle décédés dernièrement, et qu'une couronne de fleurs et une grand'messe soit payée à l'occasion du décès de M. Eugène Joly, ancien maire de cette Municipalité.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-713

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE ce Conseil soumette respectueusement au Procureur Général, la nomination d'un juge municipal dans la personne, soit de Me George H. Long, 2630 Rosemère, soit de M. Gilles Filion, avocat, demeurant à 11645 rue Guertin, Montréal.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-714

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les autorités du Gouvernement Fédéral, du Gouvernement Provincial et de la Canadian Pacific Railways Co., soient priées de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation aux passages à niveau sur la route 18, et sur la Montée St-François.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-715

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, aux montants de \$31,600. pour travaux de pavage et de bordures et de \$29,600. pour travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue 57-184, soient acceptés.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-716

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE M. J.A. Lalonde, Ing. P., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère Provincial de la Santé les plans, devis et estimés au montant de \$29,600. pour travaux d'égouts et d'aqueduc à effectuer sur la rue 57-184.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-717

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales, d'autoriser cette Corporation d'emprunter un montant de \$20,000. de la Banque Provinciale du Canada à un taux d'intérêt n'excédant pas 5%, pour financer les travaux prévus au règlement 313.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-718

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada, de prêter à cette Corporation, temporairement, un montant de \$20,000. à un taux d'intérêt n'excédant pas 5% par an, pour financer les travaux prévus au règlement 313, en attendant l'émission d'obligations à intervenir en vertu dudit règlement et que M. le

Session du 11 novembre 1958.



Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés à signer pour et au nom de cette Corporation, un billet au montant de \$20,000., en faveur de la Banque Provinciale du Canada.
Adopté à l'unanimité.

RESUME DU BUDGET - 1958

Fonds général

Taux - Taxe générale.

Dépenses prévues pour l'année 1958.

Administration	41,881.
Assistance publique	4,570.
Elections et recensement	1,284.
Présentation d'un Bill	3,146.
Octrois et Loisirs	1,875.
Ingénieurs - niveaux	2,888.
Confection du rôle	8,350.
Unité Sanitaire	1,957.
Conseil de Comté	330.
Enlèvement de la neige.	7,503.
Incendies	3,792.
Police	4,333.
Coupes.	5,441.
TOTAL	<u>\$ 87,350.</u>

Moins Revenus Prévus	<u>20,964.</u>
TOTAL	<u>\$ 66,386.</u>

Dépenses de l'année. 66,386.

Surplus accumulé au 31 novembre 1957. 15,000.

TOTAL A PERCEVOIR:

\$51,386.00

Evaluation totale:	\$ 22,357.650.
Taux - <u>\$0.24 du cent:</u>	\$ 53,658.36
Escompte:	<u>\$ 2,272.36</u>

TOTAL:

\$51,386.00

Rés. 58-719

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un prélevé de \$51,386.00 soit fait sur tous les biens-fonds imposables de la Ville de Duvernay pour payer les dépenses de l'année 1958, selon le budget établi ci-haut.

QU'une taxe foncière générale au taux de \$0.24 par \$100. d'évaluation, soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Ville de Duvernay, tels que portés au rôle d'évaluation en vigueur et il est par la présente imposé et prélevé une taxe foncière générale au taux de \$0.24 par \$100. d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables plus haut mentionnés aux fins de pourvoir aux dépenses prévues au budget établi.
Adopté à l'unanimité.



Session du 11 novembre 1958.

ENTRETIEN GENERAL	DEPENSES. 1 janv. au 30 sept. 58.	ESTIMES. 1 oct. au 31 déc. 58.	TOTAL POUR L'ANNEE.
ENTRETIEN GENERAL ET EGOUTS -			
1- Salaires	\$ 5,753.44	\$ 2,637.	\$ 8,390.
5- Dépenses de voyage	137.98	---	138.
12- Matériaux	94.40	100.	194.
14- Location - Equipement	637.00	200.	837.
17- Divers.	59.72	25.	85.
20- Entretien Camion	896.13	300.	1,196.
	---	98.	98.
SOUS-TOTAL	\$ 7,578.67	\$ 3,360.	\$ 10,938.
ENTRETIEN CHEMINS D'ETE.			
1- Salaires	158.75	150.	309.
12- Matériaux	2,002.92	650.	2,653.
14- Location Equipement.	366.60	---	367.
17- Divers.	274.83	---	275.
	2,803.10	800.	3,604.
TOTAL - ENTRETIEN	\$ 10,381.77	\$ 4,160.	\$ 14,542.

Rés.720 -58

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un prélevé de \$14,542. soit fait sur tous les biens-fonds imposables de l'arrondissement "Les Ecores" et sur tous les biens-fonds imposables du lot 350 et des rues appartenant à la Ville de Duvernay, dans l'arrondissement Grande-Côte, pour payer les dépenses prévues pour l'entretien général de ces arrondissements en vertu du budget établi, *et que en conséquence* Adopté à l'unanimité, *un taux spécial au taux 10 cts par \$100 d'évaluation soit imposé et prélevé sur tous les biens-fonds imposables plus tout droits.* Ad:

*annulé
par le
20 nov.
1958
SD*

ENTRETIEN D'AQUEDUC	DEPENSES 1 janv. au 30 sept. 58.	ESTIMES 1 oct. au 31 déc. 58.	TOTAL POUR L'ANNEE.
(Du fonds général)			
1- Salaires.	3,214.51	1,627.50	4,842.
12- Matériaux	486.38	---	486.
14- Location Equipement.	221.00	---	221.
17- Divers	82.00	---	82.
SOUS-TOTAL	4,003.89	1,627.50	5,631.
(Du Fonds d'aqueduc) Fuites	3,234.46	1,450.	4,684.
Entretien - bornes	243.50	700.	944.
Electricité (station relais)	68.16	247.	315.
Dégel.	508.80	150.	659.
Divers.	1,750.39	600.	2,350.
SOUS-TOTAL	5,805.31	3,147.	8,952.
GRAND TOTAL	9,809.20	4,774.50	14,583.

Plus -Administration chargé du fonds général	4,653.
	19,236.
Moins - Portion des revenus des permis de construction.	2,100.
	\$ 17,136.

MARGE DE LA REJURE
Formules Municipales Inc., Farnham, Qué.



Rés. 58-721

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

*annulé
le 20 nov.
58*

SP.

[Signature]

QU'un prélevé de \$17,136, soit fait sur tous les biens-fonds imposables de l'arrondissement décrit au règlement 220 pour payer les dépenses prévues en vertu du budget établi. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance des diverses correspondances:

- a) de Ernest Desnoyers, Louise Valcourt et P. Narcisse David, demandant des changements au zonage. Ces demandes sont laissées à l'étude.
- b) de J.P. Lefebvre demandant une augmentation de salaire. Le secrétaire-trésorier est prié de rencontrer M. Lefebvre pour en arriver à une entente.
- c) de M. Fernand Dostie, Sous-Ministre du Bien-Etre Social et de la Jeunesse nous avisant qu'il ne peut recommander, pour le moment, l'acceptation de la Ville de Duvernay, commageance de service social, cependant, une proposition concrète sera faite incessamment à la ville. Le Conseil désire remercier le sous-ministre pour sa collaboration dans cette affaire.
- d) du Club Social et Sportif Hauterive, demandant un terrain permanent dans la paroisse St-Maurice, pour les activités sportives. M le Maire déclare que des démarches sont en cours pour régler cette affaire.
- e) de Julius Kugler demandant les services sur une partie du lot 350. M. le Maire donne certains renseignements sur les démarches qui ont été faites pour en arriver à une entente avec M. Kugler et il est résolu de demander à l'ingénieur de faire rapport sur la question des services pour les lots mentionnés dans la lettre de M. Kugler.
- f) de 8 résidents de la rue Des Forges, demandant d'arrêter l'opération d'une manufacture de portes et de châssis au 600 rue Des Forges. Il est résolu de demander au constable de la ville de faire respecter le règlement de zonage à cet endroit.
- g) de Continental Housing Corp. au sujet des services sur le lot 57, Le Conseil décide de demander aux ingénieurs de corriger, s'il y a lieu, le profil des rues pour se rendre à la demande de Continental Housing Corp.
- h) de Rainu Ltd. demandant à la ville de collaborer pour l'installation des poteaux électriques à l'arrière des rues 65-2-71, 72 et 73.

Rés. 58-722

Il est proposé par M. l'échevin Claude lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la Ville de Duvernay accepte de demander à l'Hydro-Québec d'installer à l'arrière des lots, des poteaux électriques pour les rues 65-2-71, 72 et 73, à la condition que Rainu Ltd. s'engage à poser, et à leur frais, les poteaux et les fils nécessaires à l'éclairage, conformément à leur offre en date du 11 novembre 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-723

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les bandes de patinoires soient installées immédiatement dans le secteur Hauterive, par les employés de la ville, qu'un abris transportable soit construit pour ce secteur et que le système d'éclairage existant y soit installé immédiatement.

Adopté à l'unanimité.



Session du 11 novembre 1958.

Le Conseil décide d'installer les panneaux d'avertissement aux acheteurs éventuels sur la Montée Masson, en face de la terre 339.

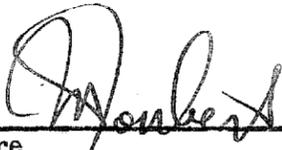
L'ingénieur de la ville est prié de faire exécuter immédiatement des corrections à l'asphalte sur la rue Des Castels.

Rés. 58-724

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par m. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi, le 18 novembre 1958, à 8 heures p.m.

VILLE DE DUVERNAY,


Maire


Sec.-trés.



Continuation de l'assemblée régulière du 11 novembre 1958, tenue le 18 novembre 1958, à 8.45 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, Jean-Baptiste Boutet, Philémon Gascon, Jean-Marie Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Le Conseil procède à l'étude des diverses soumissions reçues pour la fourniture de matériel d'éclairage et l'installation d'un système électrique.

Rés. 58-725

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les soumissions reçues soient remises à M. Jacques Bourdon, comptable, pour vérification des extensions. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-726

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les permis de ventes d'arbres de Noël soient accordés à M. Marsh, 2655 Boul. Lévesque à la condition qu'un dépôt de \$10. soit fait pour garantir le nettoyage des lieux après la vente des arbres. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-727

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Et résolu unanimement:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Duvernay émette les obligations dont l'émission au montant total de \$901,000 est autorisée par les règlements Nos. 302, 305, 306, 307, 308, 310, 312, 314, 317, 318, 327, 329 et 331, pour un terme plus court que celui prévu aux dits règlements, c'est-à-dire pour un terme de dix ans au lieu de vingt ans.

QUE la présente résolution soit soumise à l'approbation du ministre des Affaires municipales. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-728

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer le contrat de déneigement avec les Entreprises David Ltée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-729

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour fournir les services d'égout d'aqueduc et de pavage sur les rues Auvergne et D'Ailleboust, au nord du Boul. de la Concorde, sur la terre 60.

Adopté à l'unanimité.



Session du 18 novembre 1958.

Rés. 58-730

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un rapport écrit soit demandé aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, sur la répartition de la taxation de la station de pompage à être construite sur le lot 349.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-731

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 12 novembre 1958 et montrant les lots 65-2-67-1 et 65-2-67-2, 65-2-68-1 et 2 et 65-2-69 1. et 2, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-732

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. BOUTET

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 11 novembre 1958 et montrant les subdivisions 64 à 105 inclusivement du lot 66, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-733

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds, les rues 66-99, 103, 104 et 105, tel que montré sur le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g, en date du 11 novembre 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-734

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g, le 14 novembre 1958 et montrant les subdivisions 59 à 63 inclusivement du lot 66, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport de M. Jacques Bourdon, comptable, relativement à la vérification des soumissions reçues.

Rés. 58-735

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE la soumission de Canadian Westinghouse Supply Co. Ltd., au montant de \$10,677.40, pour la fourniture de matériaux électriques pour éclairage de rue, conformément au cahier des charges régissant la fourniture de matériaux électriques pour éclairage de rue, soit acceptée et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer un contrat en conséquence avec la Cie Canadian Westinghouse Supply Ltd.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-736

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la soumission de Bédard-Girard Ltée. au montant de \$7,960. pour l'installation complète du système d'éclairage sur les rues Kléber et Fontainebleau, tel que montré aux plans 170-81, 170-82 et 170-83, soit acceptée et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer un contrat en conséquence avec la Cie Bédard & Girard Ltd.
Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-737

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les chèques dépôt-garanti soient remis aux soumissionnaires dont les soumissions n'ont pas été acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-738

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés pour et au nom de cette Corporation à signer un contrat avec la Commission Hydroélectrique de Québec, pour l'installation des luminaires dans diverses rues de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-739

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la soumission de Véronneau & Frères Ltée., au montant de \$634. pour les travaux électriques à être effectués à la patinoire des Loisirs de la Paroisse de St-Maurice, soit acceptée et que M. Véronneau soit prié d'installer les luminaires à la patinoire de la Grande Côte, sur le lot 350.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-740

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les prix soient demandés pour l'éclairage de la patinoire du Parc des Ecores.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-741

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE les prix soumis par Les Entreprises David Ltée. le 14 novembre 1958 pour les travaux à l'émissaire à la rivière sur le lot 349, soient acceptés et que Les Entreprises David Ltée. soient priées de commencer les travaux immédiatement, sous la surveillance des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-742

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un montant de \$55. soit voté, chargé au capital du règlement 227 pour rembourser à M. Reynolds Sénécal la dépense encourue pour la correction à effectuer à la bordure en face de sa maison.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-743

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE ce Conseil réserve une espace d'une demi-page dans le Courrier de Laval et dans le journal L'Élan, pour offrir ses vœux à l'occasion du Nouvel An et de la Fête de NOËL à la population.

Adopté à l'unanimité.



Session du 18 novembre 1958.

Rés. 58-744

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$400. soit voté aux Loisirs de St-François pour les activités
de la saison d'hiver 1958-59. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-745

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE ce Conseil accepte les noms de rues suivants:

Rue 65-2-73	Place d'Avignon
65-2-72	Place de Navarre
65-2-71	Place Paul-Verlaine
57-94	Place Josal.

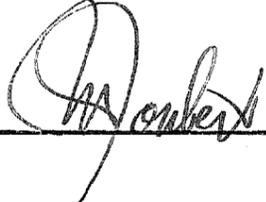
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-746

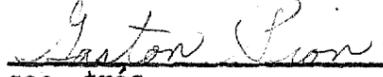
Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit ajournée à Jeudi, le 20 novembre 1958, à 8 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY



maire



sec.-trés.



Continuation de l'assemblée du 11 novembre 1958, ajournée au 18 novembre 1958 et de nouveau ajournée au 20 novembre 1958, à 8.40 heures p.m., tenue au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon et Jean-Marie Bourguignon formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Maurice Dupuis.

M. le Maire Maurice Joubert et M. l'échevin Chs. E. Thérien sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Lecture faite d'une lettre de M. Paul Michaud, 3050 rue De Ramesay, demandant au Conseil de faire les démarches voulues pour changer le zonage du secteur C-5, afin de ne permettre que la construction de "bungalows".

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Claude Lefebvre donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour amender le règlement de zonage de toute la ville dans lequel le règlement no. C-5 sera proposé comme résidentiel A.

Rés. 58-747

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE M. Jean-Guy Lavallée soit nommé inspecteur agraire pour la Ville de Duvernay. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-748

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE des instructions soient données à l'inspecteur agraire de faire creuser les fossés existants de chaque côté du lot 350, selon les plans des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre. Adopté à l'unanimité.

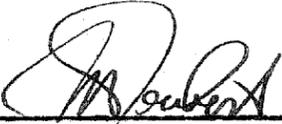
PROCES-VERBAL

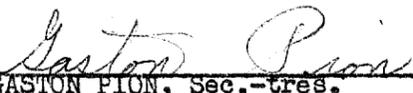
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement 351, pourvoyant à la construction d'un collecteur d'égouts et un réseau d'aqueduc sur le Croissant d'Avagour et à un emprunt de \$32,300. pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 19 novembre 1958, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi des Cités et Villes ainsi que du règlement 351.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.


MAURICE JOUBERT, Maire,
Président de l'assemblée.


GASTON PION, Sec.-trés.
Greffier de l'assemblée.



Rés. 58-749

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Maurice Joubert et M. Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue pour l'adoption du règlement 351, soit adopté tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-750

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 349, pourvoyant à l'acquisition de 3 parties du lot 349, ayant une superficie de 16,980. pieds carrés de la Paroisse De St-Vincent-de-Paul, maintenant Ville de Duvernay, pour y construire des égouts et une usine de pompage, et un emprunt de \$11,000. pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-751

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 352, pourvoyant à l'acquisition d'une partie du lot 350, ayant une superficie de 2000 pieds carrés de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, maintenant Ville de Duvernay, pour y construire des égouts, et à un emprunt de \$1,700. à cette fin, soit adopté tel que lu et soumis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-752

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le déblai à faire sur la rue Montrose soit fait par Rainu Limited, au prix de .64 la verge cube et que les surplus soient offerts à Willart Construction au prix de \$1.00 le voyage.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-753

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE la résolution 58-721 soit annulée et remplacée par la suivante:

QU'un prélevé de \$13,182.00 soit fait sur tous les biens-fonds imposables de l'arrondissement décrit au règlement 220 pour payer les dépenses prévues en vertu du budget établi, et qu'une taxe spéciale soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de l'arrondissement ci-dessus décrit.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-754

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE ce Conseil offre ses condoléances à M. Gaston Bastien et à sa famille, à l'occasion du décès de M. Emilien Bastien.

Adopté à l'unanimité.

Session du 20 novembre 1958.



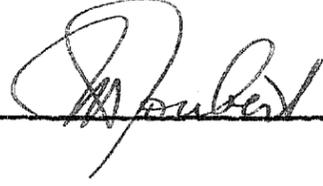
Rés. 58-755

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

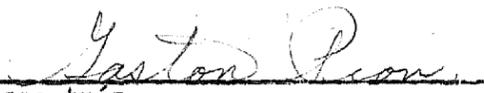
QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY



maire



sec-trés.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Session du 25 novembre 1958.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 25 novembre 1958, à 8.50 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, Jean-Marie Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. l'échevin Claude Lefebvre quitte son siège à 9.15 heures p.m.

Rés. 58-756

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE les minutes de l'assemblée du 11 novembre 1958, ajournée au 18 novembre 1958 et réajournée au 20 novembre 1958, soient adoptées telles que lues.
Adopté à l'unanimité.

M. l'échevin Claude Lefebvre reprend son siège à 9.18 heures p.m.

Rés. 58-757

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un vote de félicitations soit donné à M. Gérard Deschamps, qui vient d'être déclaré champion des producteurs de miel du Canada.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-758

Il est proposé par M. l'échevin Jean-Marie Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$97,913.58 soit voté, ratifié, pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 25 novembre 1958.
Adopté à l'unanimité.

Relativement à l'installation d'une conduite d'aqueduc de 16 pouces dans la Ville de St-Vincent-de-Paul, sur les rues De La Fabrique, St-Etienne et Boul. Lévesque, en vue de desservir la partie est de Duvernay;

Rés. 58-759

Il est proposé par M. l'échevin Jean-Marie Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

- 1o. QUE la Ville de St-Vincent-de-Paul fasse l'emprunt et exécute les travaux selon les plans et devis des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, après entente avec l'ingénieur de la Ville de St-Vincent-de-Paul.
- 2o. Des soumissions publiques seront demandées dans le journal La Presse et le Conseil de la Ville de Duvernay sera invité à l'ouverture et à l'étude des soumissions.
- 3o. La Ville de Duvernay aura un droit de surveillance sur l'exécution des travaux.
- 4o. Le Coût des travaux à répartir entre les deux villes ne comprendra pas le coût d'installation des services particuliers, des T de raccordements des rues transversales et des bornes-fontaines.

*annulé
le 27-1-59
(59-40)
M.P.*



*Annulée
le 27
janv. 1959.*

- 50. La réfection du pavage ne comprendra que les dommages réellement subis pour l'installation du tuyau d'aqueduc.
- 60. La Ville de St-Vincent-de-Paul se chargera elle-même de l'entretien de la conduite de 16 pouces.
- 70. Chaque année, la Ville de St-Vincent-de-Paul fera parvenir à la Ville de Duvernay, un compte pour les frais d'entretien, les intérêts sur le capital et le remboursement de capital, proportionnellement à la consommation de chaque ville sur cette conduite.
- 80. La Ville de St-Vincent-de-Paul avertira la Ville de Duvernay avant de procéder à des travaux de réparations ou de raccordements sur le tuyau de 16 pouces.
- 90. Toutes ces ententes seront confirmées dans un contrat notarié;
- 100. M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion sont autorisés pour et au nom de la Ville de Duvernay à signer le contrat à intervenir entre les deux villes à cet effet.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-760

Il est proposé par M. l'échevin Charlex E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE cette Corporation s'adresse à la Régie des Services Publics pour la répartition entre la Ville de Duvernay et la Ville de St-Vincent-de-Paul, des frais encourus et à encourir pour la construction et l'entretien de la station de relais d'aqueduc.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-761

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

2 copies
QUE les travaux d'égouts et d'aqueduc sur la Place d'Avignon soient exécutés par Civil Construction Inc. en prolongement au règlement 308, au prix unitaire de leur contrat du 22 août 1958, avec la Ville de Duvernay.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-762

Il est proposé par M. l'échevin Charles E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

2 copies
QUE le contrat de transport de la terre de surplus sur la rue Montose soit fait par Rainu Ltd. au prix de .82 la verge, pour le chargement et le transport, les quantités devant être mesurées sur place.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-763

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g. le 22 novembre 1958 et montrant le lot 75-50, soit accepté. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de Chartrand & Frères pour l'installation des services sur la rue Meunier. Il est résolu de s'occuper de cette question aussitôt que le tracé final de la rue sera fait.



Session du 25 novembre 1958.

Pour faire suite à la demande des résidents de la rue De Poutrincourt, pour le changement du nom de cette rue:

Rés. 58-764

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre.

QUE le nom de la rue De Poutrincourt soit changé pour le nom suivant:
Victor-Hugo. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-765

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un octroi de .11 le pied linéaire soit donné aux rues privées, pour l'entretien pendant la saison d'hiver 1958-59. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-766

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin J.M. Bourguignon

QUE le règlement no. 344 pourvoyant à la construction de pavages et de bordures sur différentes rues de la Ville et à un emprunt de \$327,000. pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires par voie d'assemblée publique le 3 décembre 1958, de 7 heures à 9 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque et que M. Charles E. Thérien soit nommé président de l'assemblée et Gaston Pion, greffier de l'assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Lecture faite d'une déclaration de l'Honorable Juge Victor Pagé, de la Cour Supérieure, accueillant la requête de la Ville de Duvernay pour l'homologation de la rue Bourgeois, confirmant le plan confectionné à cette fin, décrétant que ledit plan est obligatoire pour la Corporation Municipale pour les propriétaires et pour toute autre personne et déclarant le plan général de la Ville de Duvernay modifié en conséquence.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de Plateau Lévesque Housing relativement à l'enregistrement des lots sur les terres 327 et 328. Les propriétaires de ces terres sont invités à soumettre un nouveau projet aussitôt que les plans définitifs seront terminés.
- b) de Canadian Westinghouse Supply Co. Ltd. informant ce Conseil qu'une erreur s'est glissée dans leur soumission, qui devrait se lire \$11,332.90 au lieu de \$10,677.40. Le Conseil décide de s'en tenir à la soumission originale.
- c) des Entreprises David Ltée. offrant leurs services pour l'enlèvement de la neige pour un terme de trois ans au lieu d'un an, tel qu'entendu précédemment. Le Conseil laisse sa demande à l'étude.

Rés. 58-767

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE M. le Notaire Gérard Martel soit prié de préparer un contrat pour l'acquisition des rues portant les nos. 58-183, 57-80, P. 57(étant Boul. de la Concorde), 57-139, 144, 141, 159, 115, 58-201 ainsi qu'une partie du lot 57-140 et une partie du lot 57 située au sud du Boul. de la Concorde, le tout pour le prix de \$1.00.

QUE M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient autorisés à signer pour et au nom de cette Corporation un contrat à cet effet.
Adopté à l'unanimité.

Session du 25 novembre 1958.



Rés. 58-768

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QU'un vin d'honneur soit servi à toutes les personnes présentes à
l'assemblée de mardi prochain en l'honneur du premier anniversaire du
changement du nom de la Ville, en celui de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-769

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE l'assemblée soit ajournée à Mardi, le 2 décembre 1958, à 8.00
heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

Maurice Dupuis

Maire

Gaston Piron

Sec.-trés.



Session du 2 décembre 1958.

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Continuation de l'assemblée régulière du 25 novembre 1958, tenue le 2 décembre 1958, à 8.45 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents Messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le Maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-770

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'à compter du 24 novembre 1958, l'échelle de salaire suivante soit en vigueur pour les employés manuels de la ville:

\$1.30 de l'heure avec augmentation statutaire de \$0.05 l'heure au bout de la première année et à la fin de chaque année jusqu'à concurrence de \$1.50 l'heure.

Temps et demi après 44 heures d'ouvrage dans la même semaine.

Temps double, les dimanches et les jours fériés; les jours fériés seront déterminés par résolution du Conseil. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-771

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'à compter du 24 novembre 1958, le salaire de M. Gaston Bastien soit de \$85.00 par semaine. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-772

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Charles E. Thérien

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 31 octobre 1958, et montrant les subdivisions 41 à 45 du lot 56-A, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-773

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'ouvrir à une largeur de 50 pieds la rue 56-A-38 et 56-A-37, selon le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 31 octobre 1958.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-774

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la Ville acquière 3 supports à boyaux sur roues à \$75. chacun et le boyau nécessaire pour la patinoire de la Grande-Côte après vérification avec le Comité local.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-775

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QU'un montant de \$2,000. soit voté pour les Loisirs pour l'année 1959 et réparti de la façon suivante;



Les Ecores: 68% soit un montant de \$1,360. dont 60% à
 Notre Dame des Ecores: \$816.00 ^
 et 40% à St-Maurice: 544.00
 Grande-Côte: 20% soit un montant de \$400.
 Trois Rangs: 12% soit un montant de \$240.

Ces montants seront donnés en deux versements; 60% du paiement sur présentation du projet des Comités des Loisirs et 40% après réalisation des dits projets et présentation d'un rapport des activités.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-776

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
 Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les spécifications voulues sur les besoins pour équiper un service d'incendie et que des soumissions publiques soient demandées pour l'achat d'une pompe à incendie avec accessoires, pour être ouvertes le 3 février 1959.
 Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-777

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
 Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un bail soit signé avec JJJoubert & Fils Ltée, pour la location d'une partie du lot 58, situé au bord de la rivière, pour la somme de \$1.00 par année, les taxes de toute nature étant à la charge du locataire, et ce, pour une durée de dix ans; à l'expiration de ce bail, la Ville de Duvernay aura le privilège d'acquérir le dit emplacement pour la somme de \$1.00.
 Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de Noel Construction au sujet de l'entretien des rues en hiver et demandant de faire respecter le règlement qui défend le stationnement. M. le maire explique que l'entrepreneur a été averti d'exécuter son contrat selon le cahier des charges.
- b) de Poulin & Sabourin demandant 200 à 250 voyages de terre pour ses terrains de la rue Jean-de-Brébeuf.

Rés. 58-778

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
 Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE ce Conseil vende à Poulin & Sabourin une quantité de terre équivalente à environ 250 voyages pour le prix de \$1.00 le voyage.
 Adopté à l'unanimité.

- c) de la Ligue des propriétaires de Duvernay demandant de rencontrer le Conseil pour discuter la question du zonage. M. le maire explique qu'une assemblée publique sera convoquée pour étudier cette question.
- d) de M. Gérard Deschamps remerciant le Conseil pour les félicitations qu'il a eues à l'occasion du championnat national des producteurs de miel.
- e) du Club Social et Sportif Hauterive invitant le Conseil à un cocktail.
- f) de M. Maurice Dupuis, Directeur du Service des Institutions au Service d'Assistance Sociale de la Province de Québec invitant la Ville à être représentée par M. le Maire ou un autre représentant à un dîner où il sera étudié la question d'une agence d'assistance publique pour l'Ile Jésus.



Session du 2 décembre 1958.

M. l'échevin Claude Lefebvre donne des explications sur le règlement d'éclairage actuellement en voie d'exécution.

Rés. 58-779

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

Maurice Joubert, Maire.

Gaston Pion, Sec.-trés.



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 9 décembre 1958, à 8.45 heures p.m., à laquelle sont présents Messieurs les Echevins Claude Lefebvre, Jean-Baptiste Boutet, Philémon Gascon et J.M. Bourguignon, formant quorum sous la présidence de M. le pro-Maire Maurice Dupuis.

M. le Maire Maurice Joubert et M. l'échevin Charles E. Thérien sont absents de leur siège.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-780

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE les minutes de l'assemblée du 25 novembre 1958, ajournée au 2 décembre 1958, soient adoptées telles que lues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-781

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE la VILLE DE DUVERNAY, une corporation municipale légalement constituée par la Loi 6-7 Elizabeth II, Chapitre 107, accepte la cession et se porte ACQUEREURE à ce titre des lots suivants devant servir de rues à l'usage du public, appartenant à BELLEVUE DEVELOPMENT LTD. savoir:

Les lots de resubdivision numéros CENT-DIX-HUIT, CENT-DIX-NEUF, CENT-VINGT du lot de subdivision numéro UN du lot originaire numéro SOIXANTE-TROIS (63-1-118, 119 et 120) au cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul; et les lots de subdivision numéros QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, CENT, CENT UN, CENT VINGT-SIX, CENT-VINGT-HUIT, CENT SOIXANTE, CENT SOIXANTE-ONZE et le lot de resubdivision numéro UN du lot de subdivision numéro CENT DIX-NEUF, tous du lot originaire numéro SOIXANTE-CINQ (65-97, 98, 99, 100, 101, 126, 158, 160, 171 & 119-1) au cadastre susdit. Sans bâtisse.

PRIX:- Le prix sera de UN DOLLAR (\$1.00) payé comptant lors de la signature du contrat de cession et vente.

CONDITIONS:- Les dits lots devront être vendus et cédés à la Ville avec possession immédiate, devront être libres de toutes dette, charges, privilège ou raisons de privilèges et hypothèques ainsi que de toutes taxes échues et non payées; et ce contrat de cession devra contenir toutes les clauses nécessaires à l'acquisition sans troubles par la Ville, le tout tel que plus amplement exprimé et stipulé en le projet d'acte de vente et cession par BELLEVUE DEVELOPMENT LTD., à la Ville, préparé pour exécution devant Me Rémi Lamarche, Notaire, soumis à et approuvé par la présente assemblée, la signature des Officiers ci-après nommés, apposée à tel projet devant être une preuve définitive de telle approbation.

QUE son Honneur, le pro-maire, Monsieur Maurice Dupuis et Monsieur le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient et demeurent autorisés pour et au nom de la ville, à consentir à telle cession et vente, à en signer le contrat nécessaire y relatif et tous autres documents requis, et à consentir et convenir avec le Vendeur toutes les charges, clauses, conditions et restrictions dont ils pourront en leur entière discrétion décider devoir être utiles ou nécessaires.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-782

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QU'un montant de \$48,386.42 soit voté, ratifié, pour payer les comptes mentionnés aux item I, II et III de la liste en date du 9 décembre 1958.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-783

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE la Ville se charge du nettoyage des patinoires publics après les grosses tempêtes.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-784

Il est proposé par M. l'échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE trois sets de buts soient achetés de M. Zéphirin Joly.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-785

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un chalet pré-fabriqués du type Gatineau, mesurant 18 par 28 soit acheté de Colonial Homes, au prix de \$2,315. selon les spécifications fournies, comprenant entre autres, le transport et l'installation.
Adopté à l'unanimité.

Considérant les circonstances exceptionnelles rencontrées lors de la dernière tempête de neige;

Rés. 58-786

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le Conseil décide d'annuler les billets de stationnement D-12 à D-50 inclusivement.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-787

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un permis de construction soit accordé à M. Pierre d'Astous pour le lot 60-178 en conformité avec l'article 4-8, paragraphe D, Section 11, du règlement 257.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-788

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE des clôtures à neige soient posées au bout des rues à Eliteville, et partout où M. Paul-Émile Archambault le jugera utile.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-789

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 5 décembre 1958, et montrant le lot 61-344 soit approuvé.
Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-790

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE ce Conseil approuve l'annulation du lot no. 68-7, rue Denonville,
du cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-791

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE le Conseil accepte l'offre de Bédard & Girard Ltd. d'installer à
leurs frais, une ligne aérienne temporaire pour desservir les rues Kléber
et Fontainebleau et d'attendre après le dégel pour installer les conduites
souterraines.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-792

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QUE ce Conseil accepte la soumission de Véronneau & Frères Ltée.
au montant de \$784. pour travaux électriques à être effectués sur la
patinoire du parc Les Ecores.
Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de Mme D. Guibord demandant un octroi pour l'ouverture d'une partie de
la rue de la Plage. Cette demande est refusée.
- b) de M. Aimé Parent, 685 Kléber, se plaignant de dommages causés par les
Entreprises David Ltée., lors du déblaiement de la rue en face de sa
demeure. Le Conseil prendra une décision dans ce cas après le dégel.

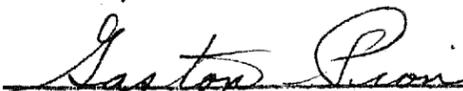
Rés. 58-793

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE l'assemblée soit levée.
Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY.

 maire

 sec.-trés.



Session du 23 décembre 1958.

Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue au 2795 Boul. Lévesque, le 23 décembre 1958, à 8.45 heures p.m., à laquelle sont présents messieurs les échevins Claude Lefebvre, J.B. Boutet, Philémon Gascon, J.M. Bourguignon, Charles E. Thérien et Maurice Dupuis formant quorum sous la présidence de M. le maire Maurice Joubert.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Rés. 58-794

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE les minutes de l'assemblée du 9 novembre 1958, soient adoptées telles que lues. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-795

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE ce Conseil s'adresse à la Régie Provinciale des Services Publics pour obtenir l'autorisation d'installer à travers le territoire de la Ville de St-Vincent-de-Paul, une conduite d'aqueduc de 16 pouces, selon les plans des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en vue de desservir la partie est de Duvernay, appelée "Grande Côte". Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-796

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les bureaux de la ville soient fermés Vendredi, le 26 décembre 1958 et vendredi, le 2 janvier 1959. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-797

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les employés manuels soient payés pour huit (8) heures d'ouvrage le jour de Noël et le premier (1er) janvier. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-798

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QU'un boni de \$25.00, à l'occasion des fêtes, soit accordé au personnel du bureau ainsi qu'à l'inspecteur des bâtisses, au policier et à M. Gaston Bastien. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-799

Il est proposé par M. l'échevin J.M. Bourguignon
Secondé par M. l'échevin J.B. Boutet

QU'un montant de \$59,112.53 soit voté pour payer les comptes mentionnés à l'item I, II et III et IV de la liste en date du 23 décembre 1958. Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-800

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QU'un montant de \$225,000. soit transféré du compte général au compte de capital. Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-801

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE le plan préparé par Lemay & Laferrière, a.g., le 5 décembre 1958
et montrant les subdivisions 344 et 345 du lot 61, soit accepté.
Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption
du règlement 344, pourvoyant à la construction de pavage et de bordures
sur différentes rues de la ville, et à un emprunt de \$327,000. pour ces
fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le 3 décembre 1958,
au 2795 Boul. Lévesque, de 7 heures à 9 heures p.m., sous la présidence
de M. l'échevin Charles E. Thérien.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la loi
des Cités et Villes ainsi que du règlement 344.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption dudit règlement.

Charles E. Thérien, échevin
Président de l'assemblée.

Gaston Pion, Sec.-trés.,
Greffier de l'assemblée.

Rés. 58-802

Il est proposé par M. l'échevin J.B. Boutet
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le procès-verbal présenté et soumis par M. Chs. E. Thérien et M.
Gaston Pion, respectivement président et greffier de l'assemblée des élec-
teurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement 344, soit adopté
tel que lu et soumis;

QU'il soit inscrit au "Livre des Délibérations" de cette Corporation
et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.
Adopté à l'unanimité.

PROCLAMATION POUR LA CAMPAGNE DES EMPLOIS D'HIVER

ATTENDU que les autorités municipales de la Ville de Duvernay se sont tou-
jours fait un agréable devoir de venir en aide à nos travailleurs;

ATTENDU que cette année l'occasion leur est fournie de manifester leurs
sentiments à cet égard en collaborant de nouveau au succès de la campagne
des emplois d'hiver;

ATTENDU que le Maire et les Membres du Conseil de Ville désirent, se rendre
au voeu de notre population en encourageant de toutes manières les organi-
sateurs de cette campagne annuelle;

ATTENDU qu'il est juste de seconder les efforts des journaux, des postes de
radio, des organisations patronales, ouvrières et sociales qui ont tous accordé
leur appui à cette très louable initiative;



ATTENDU que les industriels, les commerçants, les directeurs d'institutions publiques et privées, les maîtresses de maisons désirent contribuer davantage à diminuer dans toute la mesure possible le chômage saisonnier en répartissant sur la morte-saison les travaux de décoration intérieure, de peinture, de plomberie, d'installation et de réparation des appareils et des circuits d'électricité dans les usines, les magasins et les maisons;

LE SOUSSIGNE, Maire de la Ville de Duvernay proclame, par la présente, les prochaines quatre semaines la période particulière durant laquelle tous les efforts doivent tendre à promouvoir cette campagne des emplois d'hiver;

Tous ceux qui ont des travaux à faire exécuter sont instamment invités à choisir les mois de janvier, février et mars pour employer, dans toute la mesure possible, le plus grand nombre de travailleurs, afin de réduire aux plus infimes proportions le nombre des chômeurs.


MAURICE JOUBERT, Maire de Duvernay.

M. J.M. Bourguignon quitte son siège à 9.08 heures p.m.

Rés. 58-803

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement 349, pourvoyant à l'acquisition de trois (3) parties du lot 349 et à un emprunt de \$11,000. soit accepté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue de 7 heures à 9 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, le 30 décembre 1958 et que M. Maurice Dupuis, échevin et Gaston Pion, Sec.-trés., soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-804

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 352 pourvoyant à l'acquisition d'une partie du lot 350, et à un emprunt de \$1,700. à cette fin, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 30 décembre 1958, de 7 heures à 9 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque et que M. Maurice Dupuis, échevin et Gaston Pion, secrétaire-trésorier, soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

M. l'échevin J.M. Bourguignon reprend son siège à 9.10 heures p.m.

Rés. 58-805

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le règlement no. 311 pourvoyant à l'installation d'un système d'égouts et d'aqueduc sur les rues Chauveau, Hocquart, Franchère et Denonville et à un emprunt de \$91,000. pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 30 décembre 1958, de 7 heures à 9 heures p.m., au 2795 Boulevard Lévesque et que M. l'échevin Maurice Dupuis et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 58-806

Il est proposé par M. l'échevin Chs. E. Thérien
 Secondé par M. l'échevin Claude Lefebvre

QUE le règlement no. 309, pourvoyant à l'installation d'un système d'égouts et d'aqueduc sur différentes rues de la ville et à un emprunt de \$46,500. pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 30 décembre 1958, de 7 heures à 9 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque et que M. l'échevin Maurice Dupuis et le secrétaire-trésorier Gaston Pion soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.
 Adopté à l'unanimité.

L'item suivant comportait la lecture des diverses correspondances:

- a) de Willart Construction demandant des services sur le lot 68, au nord du Boul. de la Concorde. Le Conseil invite cette compagnie à faire cadastrer ses terrains.
- b) de Willart Construction demandant des services sur la terre 63, au nord de la rue Blainville pour la construction de 35 maisons. Cette demande est laissée à l'étude.
- c) de la Chambre de Commerce de Duvernay demandant de retarder au 15 janvier 1959, le vote sur le plan de zonage de la Ville de Duvernay. M. le maire donne un aperçu de l'ouvrage qui a été fait à date pour la confection du règlement de zonage et explique que le Conseil n'a pas fini l'étude finale du projet.
- d) de M. André Drouin, avocat, offrant ses services à la Ville de Duvernay pour la Cour municipale.
- e) de M. Stanley Lacasse, 2396 Oran, demandant un délai avant de démolir l'abri qu'il a construit à côté de sa maison. Le Conseil accorde un délai de trois mois.
- f) du Comité des Loisirs des résidents Unis de Duvernay demandant la première tranche de l'octroi de \$400.00 attribué aux Loisirs de la Grande-Côte. Le Conseil décide de rencontrer les intéressés pour discuter de la chose.
- g) du Comité des Loisirs Les Ecores, demandant divers articles pour l'aménagement de la patinoire.

Rés. 58-807

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
 Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE les deux groupes de loisirs de la Grande-Côte soient invités à rencontrer les conseillers et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à verser 60% de l'octroi, après entente entre les groupes intéressés
 Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-808

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
 Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE le Conseil prenne à ses charges l'installation d'abri pour joueurs, de grillages de protection, d'un système de hauts-parleurs au prix de \$50.00 et d'une fournaise ainsi que d'une boîte de premiers soins pour les Loisirs Les Ecores.
 Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-809

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
 Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE les Loisirs Les Ecores soient autorisés à sous-louer une partie du chalet sur le parc Les Ecores, pour un restaurant.
 Adopté à l'unanimité.



Session du 23 décembre 1958.

Rés. 58-810

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE l'assemblée soit ajournée à 10.45 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

A 10.45 heures p.m., Messieurs les échevins Claude Lefebvre et J.M. Bourguignon se présentent et ajournèrent l'assemblée pour 11 heures p.m.

Rés. 58-811

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Philémon Gascon

QUE l'assemblée soit ouverte à 11 heures p.m.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-812

Il est proposé par M. l'échevin Claude Lefebvre
Secondé par M. l'échevin Maurice Dupuis

QUE le règlement no. 353 concernant le zonage et la construction dans les limites de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis; qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires par voie d'assemblée publique le 5 janvier 1959, ~~de~~ à 7 hrs. P.M. *D. J. P.*, au 2795 Boul. Lévesque et que M. le Maire Maurice Joubert et le secrétaire-trésorier Gaston Pion, soient nommés respectivement président et greffier de cette assemblée.
Adopté à l'unanimité.

Rés. 58-813

Il est proposé par M. l'échevin Maurice Dupuis
Secondé par M. l'échevin Chs. E. Thérien

QUE l'assemblée soit levée. Adopté à l'unanimité.

VILLE DE DUVERNAY

M Maurice Dupuis

pro-maire

Gaston Pion

sec.-trés.